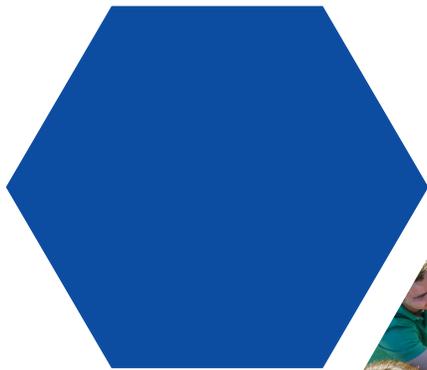




# RAPPORT ANNUEL DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE

2016



COHÉSION SOCIALE



SÉCURITÉ

DÉVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES



MODERNISATION





# INDEX

<b>ÉDITORIAL</b> .....	<b>5</b>
<b>1 LA SECURITE : LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES SAVOIR-FAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>1.1 La lutte contre le terrorisme et la radicalisation</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2 La lutte contre la délinquance</b> .....	<b>7</b>
Le panorama global .....	7
Le travail de prévention important en 2016 et les priorités pour 2017 .....	8
<b>1.3 La prévention des risques</b> .....	<b>10</b>
Les risques technologiques .....	10
Les risques naturels .....	11
La sécurité routière .....	12
La sécurité et la protection du consommateur .....	12
La sécurité dans les établissements recevant du public .....	16
Le secourisme et le sauvetage aquatique .....	17
La lutte contre les pratiques illégales .....	17
<b>1.4 La gestion de crise</b> .....	<b>18</b>
La poursuite des travaux de planification .....	18
Les exercices de sécurité civile .....	18
La gestion des crises .....	18
<b>2 L'EMPLOI ET LA COHESION SOCIALE</b> .....	<b>19</b>
<b>2.1 L'accès à l'emploi</b> .....	<b>19</b>
La situation du marché du travail .....	19
L'accompagnement des mutations économiques et des filières innovantes .....	20
Le développement de l'emploi et des compétences .....	20
L'aide à l'accès et au retour à l'emploi .....	21
<b>2.2 La coordination de l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale</b> .....	<b>23</b>
Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale .....	23
Le traitement du surendettement .....	23
Les majeurs protégés .....	23
<b>2.3 Les actions en faveur de l'enfant et de la jeunesse</b> .....	<b>23</b>
Les publics vulnérables .....	23
L'accompagnement des politiques éducatives locales et des accueils collectifs de mineurs .....	24
L'action pour l'autonomie et l'engagement des jeunes .....	24
La coordination de l'action publique en matière de jeunesse .....	26
<b>2.4 Le logement, l'hébergement et l'accueil</b> .....	<b>26</b>
Le soutien à la construction de logements .....	26
L'entretien du parc immobilier de l'État .....	27
L'amélioration de l'habitat .....	27
L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale .....	28
L'offre d'hébergement .....	30
<b>2.5 L'accompagnement du handicap</b> .....	<b>33</b>
<b>2.6 Les quartiers prioritaires</b> .....	<b>34</b>
L'engagement de l'État en faveur des quartiers prioritaires .....	34
Le volet social .....	35
Le volet emploi et développement économique .....	36
Le volet cadre de vie et renouvellement urbain .....	37
Le volet participation citoyenne .....	37
<b>2.7 L'immigration</b> .....	<b>38</b>
L'activité des services en charge des étrangers .....	38
Le Plan migrants .....	38
Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile .....	41

<b>2.8 L'organisation des élections et le respect de la légalité</b> .....	<b>42</b>
Le bon fonctionnement de la vie civile et sociale .....	42
Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques .....	42
Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales .....	42
La délivrance des titres et documents d'identité .....	43
<b>2.9 L'égalité, la citoyenneté et la mémoire</b> .....	<b>45</b>
La promotion de la citoyenneté et la lutte contre la discrimination .....	45
L'Égalité femmes / hommes .....	46
Le soutien à la vie associative .....	46
La mémoire .....	48
<b>2.10 La culture</b> .....	<b>48</b>
Le Patrimoine .....	48
Le développement de l'accès à la culture pour tous les publics et dans les territoires .....	50
Le soutien à la création et aux industries culturelles .....	52

<b>3 LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b> .....	<b>54</b>
<b>3.1 Les projets de développement de la Loire-Atlantique</b> .....	<b>54</b>
Le projet d'aéroport du Grand Ouest .....	54
Le projet du transfert du CHU sur l'île de Nantes .....	55
Les projets routiers .....	55
Les projets ferroviaires et de transports collectifs .....	56
Le développement portuaire .....	58
Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire .....	60
Les besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique .....	61
<b>3.2 La protection des espaces naturels</b> .....	<b>61</b>
L'approche globale de l'estuaire de la Loire .....	61
La protection de la biodiversité .....	61
La planification dans le domaine de l'eau .....	63
La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques .....	64
La transition énergétique .....	65
L'aménagement du territoire et du cadre de vie pour l'accueil des nouvelles populations .....	67
<b>3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche</b> .....	<b>67</b>
L'appui à l'activité agricole .....	67
La maîtrise du foncier agricole (ou naturel cultivable) .....	68
Les mesures pour la pêche .....	69
<b>3.4 L'accompagnement des projets des collectivités territoriales</b> .....	<b>69</b>
L'engagement de l'État en faveur des territoires ruraux .....	69
Le soutien à l'investissement dans les territoires ruraux .....	70
<b>3.5 Un département tourné vers l'avenir</b> .....	<b>72</b>
L'enseignement supérieur .....	72
La recherche, l'innovation et le numérique .....	72
Les aides à la recherche .....	73

<b>4 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE</b> .....	<b>74</b>
<b>4.1 La modernisation de l'action de l'État</b> .....	<b>74</b>
La création de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis et d'une maison de l'État à Ancenis .....	74
L'accompagnement des porteurs de projet .....	75
Les démarches de qualité et de simplification administrative .....	75
La performance de l'action des services de l'État .....	76
La transformation numérique .....	78
<b>4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales</b> .....	<b>79</b>
Les dotations aux collectivités territoriales .....	79
La coopération intercommunale .....	79
Les communes nouvelles .....	80
Les transferts de compétences .....	80
Le conseil juridique aux collectivités territoriales .....	80

<b>ANNEXES</b> .....	<b>81</b>
----------------------	-----------

<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>83</b>
------------------------	-----------

# ÉDITORIAL



**Nicole Klein,**  
Préfète de la région Pays de la Loire,  
préfète de la Loire-Atlantique

Le rapport d'activité des services de l'État témoigne de l'action de l'Etat en Loire-Atlantique durant l'année écoulée. Ce document est l'occasion de donner une vision d'ensemble de l'engagement des services de l'État et de la mobilisation des agents de l'administration territoriale de l'État dans ce département.

Ce rapport retrace l'essentiel des missions et actions des services de l'État dans leur traduction concrète sur le terrain. Il illustre ainsi la richesse et la diversité des politiques conduites au quotidien au plus près des réalités, au service de nos concitoyens.

Dans un souci de lisibilité et de bonne utilisation des deniers publics, j'ai souhaité que ce document soit publié exclusivement sous forme dématérialisée sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique. En parallèle, une plaquette sur les actions marquantes de l'année 2016 sera largement diffusée.

Le rapport d'activité 2016 s'articule autour des priorités fixées à l'action de l'État dans le cadre de ses principales missions qui sont autant de lignes de force :

- assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- mobiliser les acteurs locaux pour conduire les politiques d'emploi, d'insertion et de cohésion sociale ;
- permettre un aménagement du territoire durable et maîtrisé ;
- moderniser l'action publique.

Je souhaite que vous puissiez trouver dans ce document les éléments qui vous permettent de mieux appréhender la Loire-Atlantique.

**« La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »**

*Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 – Article 15*

# La sécurité : La protection des personnes et des savoir-faire



*La sécurité des personnes et des biens est l'un des axes prioritaires qui animent l'action de la préfecture et des services de l'État : la garantie de la sécurité (lutte contre la délinquance, prévention des risques, gestion des crises) constitue une condition préalable à l'exercice de toute activité, et participe par conséquent au bon fonctionnement de la démocratie.*

## 1.1 La lutte contre le terrorisme et la radicalisation

La lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation s'est poursuivie tout au long de l'année 2016. Avec la mise en place de l'état d'urgence fin 2015 pour lutter contre la menace terroriste, le préfet a piloté l'action des services concernés, en lien avec des partenaires institutionnels, associatifs et collectivités. Il a également ordonné 58 perquisitions administratives qui ont permis de s'assurer de l'absence de menace terroriste. Les actions contre la radicalisation ont très fortement augmenté cette année. La cellule départementale de prévention et de suivi de

la radicalisation qui regroupe l'ensemble des partenaires s'est réunie à 5 reprises en 2016. Plusieurs dizaines des situations individuelles ont ainsi donné lieu à un examen approfondi et à un accompagnement personnalisé du mineur ou du jeune majeur concerné. Par ailleurs, chaque service de l'État a désigné un référent radicalisation.

Enfin, un séminaire a été organisé le 4 octobre 2016 avec près de 200 représentants des acteurs de terrain sur le rôle des réseaux sociaux dans le basculement des personnes dans la radicalisation.

Un nouveau plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme présenté par le Premier ministre le 9 mai 2016 et décliné au niveau local :

- Le protocole officialisant le partenariat existant sur la prévention et l'accompagnement des jeunes, a été signé le 27 janvier 2017 avec le président du conseil départemental et les procureurs de la République de Nantes et Saint-Nazaire pour développer le partenariat sur le terrain.
- Les acteurs locaux : missions locales, prévention spécialisée, école des parents, points d'accueil écoute jeunes, prévention de la radicalisation dans les programmes des contrats de ville.





## 1.2 La lutte contre la délinquance

### Le panorama global

Dans un contexte de forte mobilisation des forces de l'ordre sur la prévention du risque terroriste et le maintien de l'ordre public (23 manifestations violentes à Nantes contre le projet de la loi Travail), les résultats en matière de lutte contre la délinquance ont été contrastés.

Progression de 3,79 % de la délinquance (+ 2044 faits) mais baisse de 3,86 % des cambriolages (- 417 faits) et baisse de 7 % des vols de véhicules et deux roues (- 315 faits).

La Loire-Atlantique, 11<sup>ème</sup> département français par sa population, se situe en huitième position pour les atteintes aux biens. Le département présente des taux plus satisfaisants en matière de violences aux personnes, de grande criminalité et d'atteintes à la tranquillité publique.

- Les violences urbaines ce sont stabilisées avec une hausse de 0,09 % (2118 faits en 2016 contre 2 116 en 2015). Il convient de noter une hausse du nombre de véhicules incendiés de 8,88 % (981 contre 901).
- Les violences physiques crapuleuses ont connu une augmentation de 16 % après une baisse de 17 % en 2015 (1318 faits en 2016 contre 1218 en 2015).
- Les infractions révélées par l'activité des services (qui ne font pas l'objet d'une plainte préalable) diminuent de 5,29 % (soit 5 334 faits en 2016 contre 5 628 en 2015).
- Le taux des faits élucidés est en baisse de manière générale sauf les escroqueries et infractions assimilées (+ 17,1%), les infractions économiques et financières (+42,7%), et les infractions à la législation sur le travail (+20,3%).

- Le nombre de mis en cause a augmenté (+9,48 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), +3,54 % pour les atteintes aux biens et + 23 % pour les violences sexuelles).
- Le nombre d'individus mis en cause pour trafic et revente de stupéfiants a augmenté de 17,26 %. D'importantes affaires ont ainsi été réalisées en 2016 :
  - Interpellation de 7 membres d'un réseau international par l'interception d'un « go fast », saisie d'1 kg d'héroïne, de 5kg de crack et de 2 kg d'herbe de cannabis.
  - Saisie simultanée de 81 kg de résine de cannabis, de 5,3 kg de cocaïne et 200 000 € en numéraire.
  - Saisie d'un véhicule contenant 1900 kilos de résine de cannabis.

Les atteintes aux biens ont connu une augmentation de + 3,79 % (55 940 faits en 2016 contre 53 896 en 2015, soit 2044 faits en plus). Les cambriolages sont cependant en diminution en 2016 (10 400 faits contre 10 817 en 2015, soit -3,85%) aussi bien en zone urbaine (-3,96%) qu'en milieu rural (-3,79%). Le taux d'élucidation des cambriolages est en revanche en légère baisse : 11,14 % en 2016 contre 12,57 % en 2015.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une baisse globale de 2,87 %. Le taux d'élucidation est en baisse (65,62 % en 2016 contre 72,04 % en 2015).

La Loire-Atlantique reste en dessous du taux moyen national pour 1 000 habitants pour les violences non crapuleuses (- 4,00 % en 2016) cependant, les données sont moins favorables pour les violences crapuleuses (+8,21% en 2016).

Le travail de prévention important en 2016 et les priorités pour 2017

**La prévention de la délinquance, un enjeu majeur :** 48 projets ont bénéficié de subventions au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), soit un montant total de 377 027 € (hors vidéo-protection, sécurisation des écoles et enveloppe radicalisation).

La lutte contre les conduites addictives s'est poursuivie avec un soutien financier de 340 463€ apporté au titre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) soit 77 projets soutenus. De même, dans le cadre de la prévention de la menace terroriste, 133 demandes de subventions visant à financer des travaux de sécurisation des établissements scolaires, ont été instruites et transmises au comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), en octobre dans des délais très contraints.

Ce travail de prévention se concrétise aussi par la mise en œuvre par le préfet des pouvoirs qu'il détient notamment en matière :

- de vidéo-protection (2538 caméras autorisées, soit 365 dossiers).
- de débit de boissons (3).
- d'interdictions administratives (9) de stade pour les supporters de football les plus violents.

En outre, au cours de l'année 2016, 893 décisions d'hospitalisation sans consentement ont été prises. Cependant, les données sont moins favorables pour les violences crapuleuses (+8,21% en 2016).

**Les priorités pour 2017 restent les mêmes :**

- actions de prévention et d'information en matière de lutte contre les cambriolages.
- lutte contre les cambriolages et contre la délinquance en général.
- renforcement des opérations de sensibilisation de la population sur les règles de sécurité (distribution de flyers sur la prévention des cambriolages, auprès des particuliers et des entreprises, campagnes d'affiches de prévention sur le réseau de la SEMITAN en fin d'année, communiqués de presse à l'occasion des départs en congés d'été et des fêtes de fin d'année).

**La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**

**Un numéro d'appel : 39 19**

Numéro d'écoute national anonyme et gratuit pour les femmes victimes de violences, leur entourage et les professionnels concernés.

L'année 2016 aura permis de dresser un bilan du 4<sup>ème</sup> plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et de lancer le 5<sup>ème</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019).

**Les chiffres des violences faites aux femmes :**

- 4566 femmes accueillies par une association financée par l'État pour les accompagner,
- 1918 faits de violences conjugales enregistrés par les services de police et de gendarmerie,
- 689 personnes ont fait appel au 39 19.

*(chiffres : novembre 2016 pour l'année 2015)*





Les données de l'observatoire départemental des violences conjugales ont confirmé qu'il n'y a pas de profil type de femmes victimes de violences conjugales : tous les âges et tous les milieux socio-professionnels sont concernés.

Les 3/4 des femmes qui ont fait appel aux associations avaient au moins un enfant, dont 40 % des enfants exposés aux violences avaient moins de 3 ans.

La prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences, nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire : police, gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, professionnels de santé, de la petite enfance et de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi.

Deux colloques ont été organisés à l'attention des professionnels :

- Sur le thème des enfants témoins et victimes «papa, maman, la violence et moi le 25 novembre 2016, en partenariat avec le conseil départemental et l'association Solidarité femmes Loire-Atlantique.
- Sur les thèmes «violences conjugales et alcool, au delà des idées reçues» le 22 novembre 2016, en partenariat avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) et le réseau déconcentré des droits des femmes.

Le plan a notamment permis en 2016 de disposer de 10 téléphones grave danger (TGD), de renforcer le nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences, (21 places dédiées, soit 9 places supplémentaires), de mettre en place 4 intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, de former 274 professionnels aux violences faites aux femmes, de pérenniser l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences porté par Solidarité Femmes Loire-Atlantique, de renforcer les 4 lieux, d'accueil,

d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences : Solidarité Femmes Loire-Atlantique, SOS Inceste pour Revivre, l'association « accueil prévention urgence insertion sociale » (APUIS) de Saint-Nazaire et la Maison de l'Emploi de la métropole nantaise pour la plateforme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences conjugales, d'apporter un soutien psychologique aux enfants victimes de violences sur Nantes et Saint-Nazaire, de développer des stages de responsabilisation afin de lutter contre la récidive et de développer des protocoles d'intervention visant à améliorer la prise en charge des victimes.

Grâce aux mesures mises en œuvres, chaque année une proportion de plus en plus importante de femmes n'hésite plus à porter plainte. On mesure ainsi l'effet de l'action interministérielle du 4<sup>ème</sup> plan qui préconisait qu'« aucune violence ne doit rester sans réponse ». Ce sont des résultats encourageants à poursuivre et à amplifier dans le cadre du 5<sup>ème</sup> plan.

***La prévention et la lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport***

L'organisation de la prévention et de la lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport en Loire-Atlantique a été confortée par l'installation en 2016 d'un comité de pilotage et d'un groupe technique.

**Des acteurs mobilisés pour faire régresser les actes incompatibles avec les valeurs sportives :** signature d'une « charte départementale pour prévenir et lutter contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport ». Parmi ces partenaires : la ville de Nantes, le conseil départemental et le comité départemental olympique et sportif (CDOS)...



Le groupe technique a continué à instruire les fiches de signalement reçues et s'est efforcé d'apporter des réponses, d'une part en réaction rapide aux problèmes signalés, d'autre part en faisant des préconisations de plus long terme. 10 fiches (rencontres à risque, incidents) ont été traitées, dont un premier cas d'injure raciste et par ailleurs le comité technique s'est auto-saisi d'une dizaine de situations.

organisateurs permettent de définir le niveau adapté de sécurité avec la mise en place, par exemple, de blocs de béton, de la palpation des participants, le renfort de policiers municipaux ou nationaux, d'agents de sécurité privée, de militaires de l'opération sentinelle.

Parmi les principales manifestations, on peut notamment citer les Folles Journées, l'Euro 2016 où le département a accueilli les équipes polonaise et suédoise, le Hellfest, les Escales de Saint-Nazaire, les Rendez-vous de l'Erdre, l'Odysée des Rêves, de nombreuses courses sportives, la Patrouille de France...



*La campagne nationale #Coup de sifflet contre les préjugés homophobes et racistes a été déclinée et le guide juridique national sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport a été diffusé auprès de tous les clubs sportifs du département.*

### 1.3 La prévention des risques

#### Les risques technologiques

#### **Dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Donges:**

La sous-préfecture de Saint-Nazaire anime, avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le programme d'accompagnement aux risques industriels (PARI), mis en place par l'État jusqu'en septembre 2017.

Deux réunions publiques animées par la sous-préfète ont permis de présenter plus précisément les modalités d'accompagnement des riverains dans les démarches liées à la réalisation des travaux de protection prescrits par le PPRT.

Installations classées pour la protection de l'environnement : 240 inspections ont été réalisées pour s'assurer du respect des prescriptions d'exploitation liées aux activités « à risque » des agriculteurs et des industriels.

Une charte de bon comportement dans la pratique du futsal a enfin été rédigée.

#### **L'organisation des grands rassemblements**

De grands événements rassemblant de nombreux participants se déroulent en Loire-Atlantique. Les plus importants, ceux qui présentent un enjeu de sécurité, font l'objet d'une vigilance particulière. Cette vigilance a été renforcée à la suite des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et du 14 juillet 2016 à Nice. Ainsi, de manière systématique des réunions de sécurité sont organisées sous l'autorité des sous-préfets d'arrondissement ou du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet. Ces réunions regroupant les forces de l'ordre, les services de secours, les collectivités et les

Une action inopinée de contrôle des prescriptions sécuritaires d'une dizaine de dépôts pyrotechniques, organisée à la veille du 14 juillet, a permis la mise en conformité de deux de ces dépôts en situation irrégulière.

Dans le domaine de l'élevage et des industries agroalimentaires, 110 inspections ont été réalisées sur site dont 28 élevages soumis à la directive européenne 2010/75 relative aux émissions industrielles les plus polluantes (directive IED) et 22 entreprises agroalimentaires et hypermarchés ont été contrôlés en ce qui concerne le risque légionellose et le rejet d'eaux usées.

### Les risques naturels

#### **Le risque de submersion marine et d'érosion côtière**

13 juillet 2016 : Approbation des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) prioritaires « Presqu'île Saint-Nazaire – Guérande » et « Baie de Bourgneuf nord », réalisés avec les acteurs du territoire.

Ces documents régissent notamment les constructions futures et l'adaptation des biens existants dans les zones de risques. L'élaboration des PPRL « Cote de Jade » et « Baie de Pont-Mahé » est désormais engagé. Par ailleurs, les services de l'État accompagnent les collectivités dans les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risques importants d'inondation (TRI), notamment sur l'agglomération nantaise et la presqu'île de Saint-Nazaire-Guérande. Les priorités d'actions portent essentiellement sur la prévention, la protection et les mesures de sauvegarde des personnes et des biens. La SLGRI de Nantes, portée par Nantes Métropole,

a débuté fin 2016 par, notamment, une réunion des parties prenantes ; le diagnostic est en cours; La SLGRI St Nazaire-Guérande, portée par CAPA-CARENE, a été engagée début 2017. Enfin, le plan de contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique (SCSOH) a été présenté en mars 2016, 10 inspections d'ouvrages hydrauliques ont été réalisées en Loire-Atlantique en 2016.

#### **Les programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)**

Les PAPI couvrent un ensemble cohérent d'actions en matière de prévention du risque inondation (information, amélioration de la connaissance, culture du risque, gestion de crise, protection...)

2016 a été marquée par la poursuite des actions sur les trois PAPI de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), de CAP'Atlantique et de la Baie de Bourgneuf.

- Les travaux de protection du quartier de Méan à St-Nazaire (PAPI de la CARENE) ont été réalisés pour un montant de 1M€ (digue de classe B).
- Les études ont été engagées sur la protection du bourg des Moutiers-en-Retz (PAPI de Bourgneuf,) et du port du Collet (travaux estimés à 3M€) et des diagnostics de réduction de vulnérabilité ont été effectués sur des habitations.

Par ailleurs, un exercice de crise inondation s'est déroulé le 10 mai 2016 avec un scénario de la crue centennale de 1983 sur la Sèvre Nantaise. L'exercice a été piloté par le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC). Un document de synthèse de bassin versant sur la Sèvre Nantaise a été envoyé au référent départemental inondation (RDI) de Loire-Atlantique.



## La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière au travers d'opérations de prévention organisées tout au long de l'année a été soutenue. Le lancement d'une campagne de communication autour du personnage emblématique de la Faucheuse a été innovant dans le département.



Les 4<sup>èmes</sup> rencontres de la sécurité du 12 au 15 octobre 2016 avec une action phare sur la place Royale à Nantes ont été l'occasion de sensibiliser 2650 personnes et de

présenter la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière : forces de l'ordre, services de secours, services de l'État, collectivités, associations.

110 actions de prévention réalisées avec les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), volontaires engagés dans la lutte contre l'insécurité routière.

## La sécurité et la protection du consommateur

### Dans le domaine alimentaire

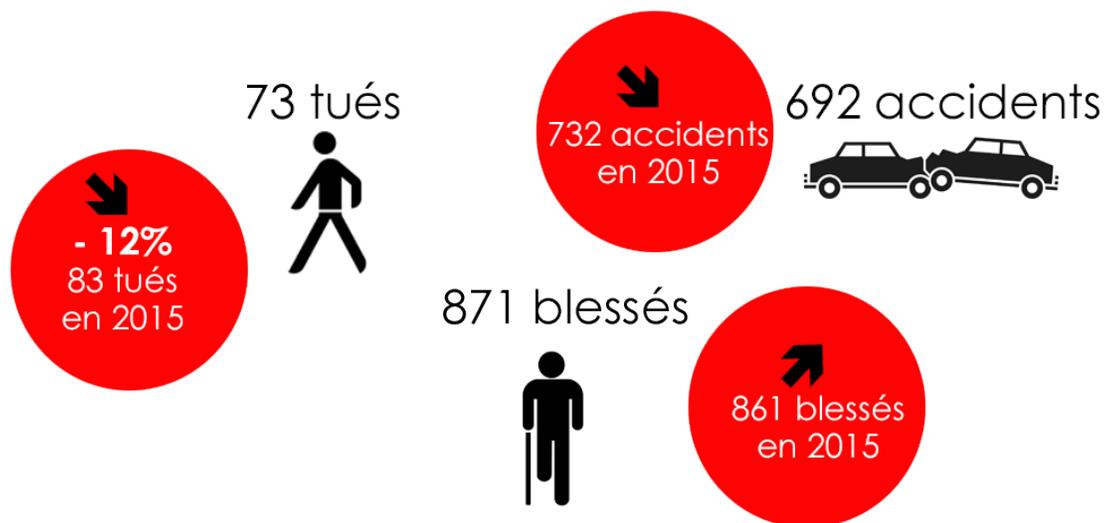
La politique publique de qualité et de sécurité sanitaire des aliments intègre des obligations communautaires et s'exerce dans le cadre du Programme national d'enquêtes (PNE) de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et des priorités de la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Au titre de ces obligations communautaires de contrôle figurent notamment les 135 vérifications à l'importation concernant des denrées végétales, ciblées au plan communautaire pour un risque particulier, introduites sur le territoire au port de Montoir St Saint-Nazaire.

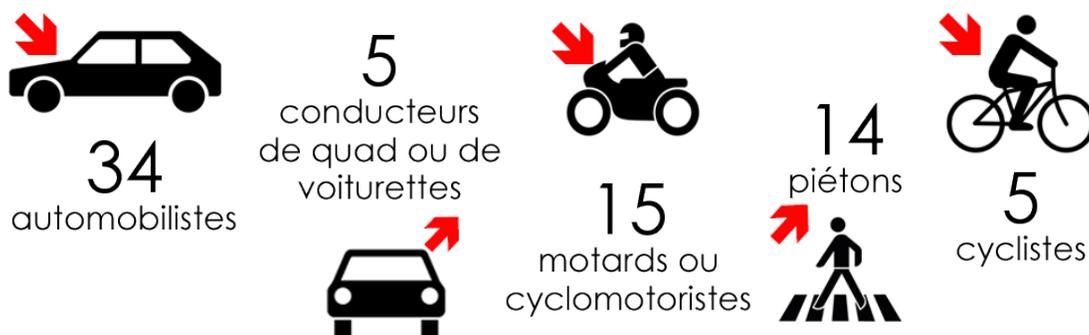
En outre, 770 visites sur site ont concerné les cuisines centrales, les restaurants sociaux avec service sur place, les abattoirs, les ateliers de produits laitiers, les ateliers de découpage ou préparation de produits transformés de viandes, d'établissements de manipulation des produits de la pêche. 52 dossiers relatifs à des agréments ont été instruits.

969 prélèvements effectués pour vérifier la non-contamination microbiologique ou physico-chimique des denrées alimentaires dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle.

## Bilan 2016



## Nombre de tués par catégorie de véhicules





### ***Une vigilance particulière sur les questions de protection animale lors de l'abattage***

La sécurité, la loyauté des transactions commerciales et la juste information du consommateur constituent un autre volet de l'action de la direction départementale de la protection des populations (DDPP). À titre d'illustration, la bonne application du règlement européen concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (INCO), notamment quant à la présence d'allergènes, a ainsi constitué un fil conducteur de l'action de ce service. La déclaration nutritionnelle sur les produits alimentaires préemballés qui regroupe la valeur énergétique, les quantités de matières grasses, d'acides gras saturés, de glucides, de sucres, de protéines et de sel est obligatoire depuis le 13 décembre 2016. S'agissant de la consommation d'insectes, les contrôles réalisés montrent que les obligations relatives à la mise sur le marché au titre de la réglementation ne sont pas respectées par les professionnels, notamment en ce qui concerne le dépôt d'un dossier d'évaluation.

La DDPP intervient également, hors programmation, en cas de réclamations analysées pour apprécier si une intervention doit être menée sans délai ou si l'information peut être seulement intégrée à la programmation des

contrôles, alertes et toxi-infection alimentaire collective (TIAC) :

- 31 déclarations d'intoxications alimentaires ont été traitées contre 22 en 2015. Lorsque l'origine a pu être déterminée, il est à noter en particulier la mise en cause de végétaux (betterave crue, mâche) et de produits de la pêche (parasite anisakis).
- 48 autres alertes traitées (28 en 2015) ont concerné diverses denrées pour des risques microbiologiques ou physico-chimiques.

Compte tenu de l'activité touristique du département, la remise directe (marchés, commerces, métiers de bouche...) et la restauration commerciale constituent des priorités locales. Elles ont fait l'objet d'une surveillance renforcée dans le cadre de l'opération interministérielle vacances (OIV). 14 fermetures administratives temporaires ont été ordonnées pour des manquements graves aux règles de sécurité alimentaire.

L'exportation de denrées alimentaires vers les pays tiers, un enjeu économique important : 4717 certificats sanitaires délivrés en 2016 et 3 audits d'entreprises des experts des pays tiers réalisés.

### ***Dans le domaine de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine***

4302 analyses sur la qualité de l'eau effectuées en 2016 pour lesquelles 1,7% ont relevé des cas de non-conformités (soit 74 cas).

L'agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire met en œuvre le programme réglementaire de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. **4302 analyses ont été effectuées en 2016 dont 74 cas de non-conformités (1,7 %)**. Les résultats du contrôle sanitaire sont transmis aux collectivités tous les deux mois de façon dématérialisée.

- Plus de 80% des 56 captages du département sont protégés par une déclaration d'utilité publique (DUP).
- Près de 96% du volume d'eau distribué en Loire-Atlantique provient de sites ayant des périmètres de protection.

### ***Dans le domaine des produits de consommation et des services***

Dans le champ de la protection économique, les pratiques agressives des professionnels vis-à-vis des consommateurs font l'objet d'une attention constante de la part des services de l'État. En 2016, ont été mis en cause :

- un dispositif particulier à l'occasion de l'EURO de football.
- une vérification des sites de vente à distance relatif au respect des nouvelles obligations

d'informations pré-contractuelles et des règles au droit de rétractation.

- une attention sur les secteurs de la santé (établissements d'accueil des personnes âgées...) et de l'immobilier (diagnostiqueur immobilier, agences immobilières, conformité des contrats de construction de maison individuelle...).

En matière de sécurité, le champ d'intervention concerne les produits de grande consommation et les prestations de service de loisir. Des plans annuels de contrôle portent notamment sur les jouets, les cosmétiques et les produits phytopharmaceutiques.

Des enquêtes ont par ailleurs mis l'accent en 2016 sur la vérification de la conformité à la loi sur le Bisphénol A, sur la sécurité des certains appareils électriques et des cabines de bronzage.

En outre, 11 enquêtes ouvertes sur alertes signalant un danger ont concerné des appareils électriques ou des luminaires, des jouets et 40 prélèvements de produits non alimentaires ont été réalisés afin de vérifier leur sécurité.

Par ailleurs, 1077 courriers ont été reçus relatifs à des questions ou litiges relatifs au droit de la consommation.

Plusieurs contrôles conjoints (DDPP, direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDDJS)) ont été conduits dans le cadre de l'OIV dont deux médiatisés le 19 juillet à Piriac-sur-mer et Guérande (activité d'escalade dans les arbres dans un centre de vacances, et centre équestre). Trois journées « sécurité en mer » de l'été, coordonnées par la DDTM, ont également été organisées.





### ***Dans le domaine de la qualité des eaux de baignades***

82 sites de baignades sont surveillés en Loire-Atlantique : 74 sites de baignades en eau de mer et 8 sites en eau douce.

Les résultats des contrôles sont mis en ligne, dès obtention des résultats, durant toute la saison, sur le site internet du ministère chargé de la santé et également sur le site de l'ARS des Pays de Loire. A l'issue de la saison balnéaire, les collectivités ont été destinataires du nouveau classement de qualité des eaux de baignade au regard de la directive européenne n°2006/7/CE concernant la qualité des eaux de baignade.

Qualité des eaux de baignades : 868 contrôles réalisés dont 18 anomalies traitées et 97 sites fermés pendant la saison estivale par prévention ou par contamination bactériologique.

La directive européenne n°2006/7/CE impose aux collectivités la réalisation de profils de baignade. Les 74 profils des eaux de baignades en eau de mer sont finalisés. 7 profils des eaux de baignades en eau douce sont finalisés et un est en cours de validation.

### ***Vigilance et lutte contre les épizooties, politique de santé et de protection animales***

Dans le domaine des élevages de volailles, les priorités sont la surveillance de l'influenza

aviaire et la lutte contre les salmonelloses. Le dispositif général de lutte s'applique à tous les élevages de dindes et de poules et coqs de plus de 250 animaux et requiert le dépistage systématique des salmonelles en élevage et dans les couvoirs. En complément des prélèvements réalisés par les professionnels, plus de 110 prélèvements ont été effectués par la DDPP en élevage de volailles pour les contrôles des salmonelles.

En 2016, 9 suspicions d'infection par des salmonelles ont touché des troupeaux de volailles et ont conduit à la prise d'arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance. Un élevage de futures poules pondeuses a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant déclaration d'infection. Dans tous les cas, ces suspicions ont engendré une mise sous surveillance du troupeau, des mesures particulières lors de l'abattage des animaux et des nettoyages et désinfections approfondis.

Concernant l'influenza aviaire, une mobilisation importante a été nécessaire compte tenu du passage au niveau de risque élevé en novembre 2016. Le comité de suivi composé des représentants professionnels, des collectivités et des services de l'État, a été réuni par le Préfet.

Santé et protection animale : 943 inspections sur site réalisées et 2836 certificats à l'exportation ou aux échanges intracommunautaires délivrés.

Chaque année une enquête basée sur l'analyse de prises de sang réalisées dans des élevages de volailles permet d'évaluer la circulation du virus de l'influenza aviaire. Une surveillance renforcée a eu lieu cette année eu égard au contexte.

La découverte d'un cas de fièvre catarrhale ovine (FCO) en 2016 a conduit à une extension de la zone réglementée aux départements limitrophes. Quinze suspicions ont été prises en compte et plusieurs contrôles visant à vérifier le respect des conditions sanitaires de mouvement des animaux ont été réalisés.

Dans le domaine des élevages bovins, 6 suspicions de tuberculose bovine ont été traitées en 2016. Aucune n'a été avérée par la suite.

S'agissant des carnivores domestiques, la surveillance du risque rage a donné lieu à 22 alertes concernant des chiens ou chats importés ou introduits illégalement en France qui ont donc été mis sous surveillance pendant 6 mois.

Dans le cadre des contrôles relatifs à la conditionnalité des aides agricoles, près de 130 exploitations ont été contrôlés en 2016 visant à vérifier le respect des prescriptions en matière d'identification et de traçabilité des animaux. Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

Des missions de contrôle ont également porté sur des élevages d'agrément détenant des animaux d'espèces non domestiques destinés à la vente ou à la présentation au public (25 inspections sur site dont 13 dans des animaleries).

En 2016, 68 dossiers ont été instruits dont :

- 16 pour la délivrance de certificats de capacité pour l'élevage et/ou la vente d'animaux d'espèces non domestiques
- 15 pour propositions d'arrêtés préfectoraux d'ouverture d'établissements
- 37 pour la délivrance d'autorisation préalable de détention pour les élevages d'agrément

#### La sécurité dans les établissements recevant du public

973 visites réglementaires effectuées sur les 1013 programmées pour l'ensemble du département, 96 % du programme de visites périodiques des ERP réalisé.

Chaque année, le contrôle des établissements recevant du public (ERP), environ 3500, donne lieu à une programmation de visites selon une périodicité réglementaire variable en fonction du type d'activité exercée et de la capacité d'accueil de l'établissement.

Le nombre d'établissements sous avis défavorables est en recul (61 en 2016 contre 74 en 2015 et la durée moyenne des avis défavorables s'établit à 812 jours (946 en 2015). Enfin, sous

l'effet d'une action soutenue du groupe de travail, piloté par la DDPP, les établissements sous avis défavorables de plus de 3 ans diminuent de 19 en 2015 à 11.

Les accueils collectifs de mineurs font l'objet d'une attention soutenue, dans un département où le volume d'activité est important (1 334 accueils déclarés se déroulant en Loire-Atlantique ; 800 structures d'accueils de loisirs sans hébergement ; 16 000 places de séjours avec hébergement) :

Les locaux des nouveaux accueils avec hébergement doivent être déclarés et la conformité des locaux déjà déclarés (98 implantations) font l'objet d'un suivi ; les locaux accueillant des enfants de moins de six ans (avec ou sans hébergement) requièrent pour leur ouverture puis périodiquement l'avis des services de la PMI (Protection Maternelle Infantile du Département) avec lesquels un protocole de collaboration a été formalisé (le 22 avril), permettant dans le strict respect du code de la santé publique de clarifier la relation entre administrations et pour les usagers de simplifier les procédures de mise à jour des capacités des locaux.

La DDDJSCS a procédé à 105 inspections et contrôles d'accueils collectifs de mineurs en 2016, dont 41 séjours avec hébergement et 64 accueils sans hébergement.

Un regard particulier a été porté aux accueils de nouveaux organisateurs de même qu'aux secteurs géographiques peu visités dans les dernières années.

L'activité de contrôle s'est déployée dans les secteurs suivants : centres de voile (8); structures de sports motorisés (21) (dont 13 circuits et clubs de moto; 5 clubs de karting, 3 d'auto cross, 14 contrôles à l'occasion de compétitions, notamment de moto-cross); centres équestres (16); salles de remise en forme (10); séjours de vacances adaptées et organisées pour les adultes handicapés (12); établissements d'activité physique et sportive EAPS (83); piscines d'accès payant (13) (dont les gestionnaires ont par ailleurs été accompagnés dans l'élaboration ou la révision de leur plan d'organisation de la surveillance et des secours).





### Le secourisme et le sauvetage aquatique

L'État (DDJSCS) gère les formations au secourisme. À ce titre :

- 7 renouvellements d'agrément à la formation aux premiers secours ont été délivrés pour 2 ans
- 9 jurys ont été organisés pour la certification de formateurs en prévention et secours civiques (PSC1) et en premiers secours (PSE1 et PSE2), qui ont conduit à la délivrance respectivement de 30 et 38 certificats de compétence en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE FPSC) et en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE FPS).

En matière de sauvetage aquatique, l'État :

- organise l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA). En 2016, 140 diplômés ont été délivrés ainsi que 24 attestations de recyclage ; ces diplômés ont effectué la surveillance des plages pendant la saison estivale en complément des missions assurées par les CRS.

- assure la présidence des sessions de recyclage du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession des maîtres-nageurs sauveteurs pour la surveillance des baignades d'accès payant (attestation du maintien des aptitudes ; 75 certificats de MNS renouvelés pour 5 ans).

### La lutte contre les pratiques illégales

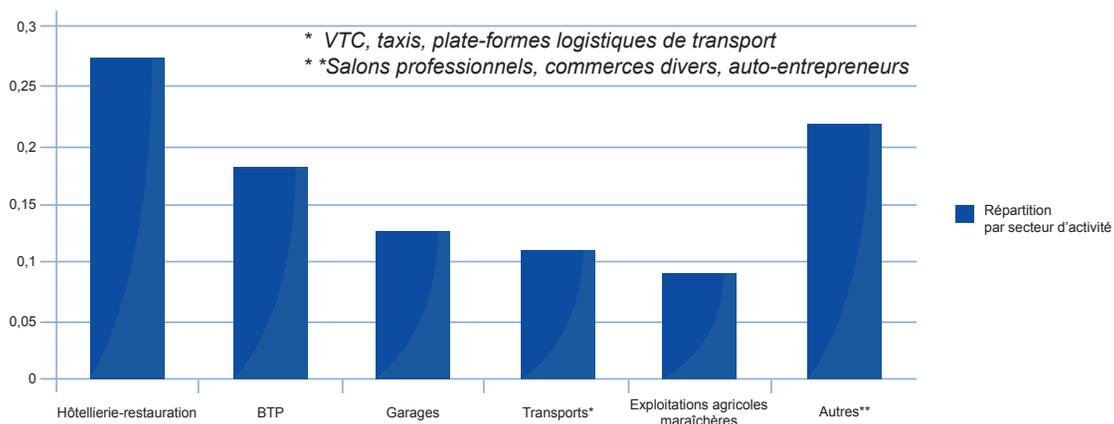
Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) chargé de lutter contre tous les types de fraudes a recensé 55 actions inter-services pour un montant de fraudes détectées de 9,7 M €. (contre 3,7 M € en 2015).

Près de 60% des actions coordonnées ont donné lieu à constat d'infractions ou d'anomalies.

Les principaux motifs de fraudes sont :

- le travail dissimulé (salariés non déclarés, dissimulation d'heures de travail...)
- l'emploi d'étrangers sans titre de séjour
- les fraudes aux cotisations et prestations sociales.

### La répartition des actions conjointes par secteur d'activité



Le nombre de dossiers contentieux à caractère pénal enregistré, comme le nombre de procès verbaux d'amendes administratives, est en augmentation pour la seconde année consécutive. 131 dossiers contentieux (contre 125 en 2015), dont 65 dossiers ont fait l'objet d'une proposition de transaction pour un montant total de 103 805 € et 33 procès-verbaux d'amendes administratives pour un montant de 24 450 €.

## 1.4 La gestion de crise

### La poursuite des travaux de planification

Validation de plusieurs dispositifs spécifiques ORSEC sur plusieurs types de situation : canicule, grand froid, épizootie, risque d'influenza aviaire et inondations.

Ce travail de préparation a nécessité la mobilisation de l'ensemble des services de l'État mais aussi des partenaires, l'objectif étant d'apporter à la population la réponse la mieux adaptée en cas de crise majeure. Le préfet dispose ainsi d'une large palette de plans de secours pour répondre aux crises naturelles, technologiques ou sanitaires.

### Les exercices de sécurité civile

La préparation à la crise nécessite la participation de l'ensemble des acteurs (services de l'État, collectivités, industriels, associations ou population dans certains cas). Ces exercices permettent de s'assurer de la bonne prise en compte des plans préparés au préalable et de la capacité de l'ensemble des structures à les mettre en œuvre dans toutes les situations. Les exercices se veulent les plus réalistes possibles.

Une dizaine d'exercices ont eu lieu cette année dans le département. Trois peuvent être considérés comme majeurs :

- **20 janvier 2016** : simulation d'un accident dans la raffinerie TOTAL de Donges ; l'utilisation des sirènes d'alerte, bouclage des routes, la mise en place des différents postes de commandement a permis de tester les capacités de réaction en temps réel de tous les intervenants. Un retour d'expérience a permis de progresser dans la mise à jour du plan particulier d'intervention (PPI).
- **5 octobre 2016** : un exercice de mise en œuvre des moyens de décontamination des services de secours ; il a permis de valider les capacités inter-services de faire face à une crise majeure nécessitant une décontamination de masse. L'ensemble des structures disposant de connaissances et de compétences dans le domaine ont été mobilisées (pompiers, samu, militaires, forces de l'ordre ...). Les associations agréées de sécurité civile ont été intégrées dans cet exercice pour faciliter leur prise en compte en cas de crise réelle.
- **9 novembre 2016** : un exercice simulant un attentat au Zénith de Nantes (Saint-Herblain) ; Cet exercice en format réel avec la mobilisation de plus de 600 personnes dont le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et l'unité du RAID a confirmé l'excellente coordination de l'ensemble des structures dans une telle situation.

### La gestion des crises

#### Deux événements majeurs ont eu lieu dans le département :

- 5 avril 2016 : Le pipeline reliant la raffinerie de Donges au dépôt pétrolier de Vern-sur-Seiche a été endommagé à la suite de travaux sur le territoire de la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet. Une importante fuite de carburant s'est répandue dans les milieux naturels, aux abords d'habitations, de cours d'eau et d'étangs situés à proximité.

Sainte-Anne sur Brivet : fuite de 500 000 litres de carburant, 25 personnes évacuées, 200 personnes mobilisées pendant 15 jours. Une catastrophe humaine et écologique majeure a été évitée.

La sous-préfecture a pris en charge la gestion post-crise qui a donné lieu en concertation avec les principaux acteurs (le maire de Sainte-Anne-sur-Brivet, Total, la DREAL, le SDIS, le CEDRE) à plusieurs réunions publiques présidées par la sous-préfète. Cette coordination a permis une prise en compte de l'environnement et a permis de limiter autant que possible les dégâts sur la nature.

- En mai 2016, un mouvement social a bloqué la plupart des raffineries et des dépôts pétroliers en France, ce qui a provoqué une rupture quasi complète d'approvisionnement de carburant dans le département. Le préfet a réquisitionné des stations-services pour permettre l'approvisionnement aux services de secours et forces de l'ordre et a pris des mesures de rationnement pour permettre à la population de poursuivre l'utilisation de véhicules dans des conditions les moins dégradés possible.

La préfecture s'assure du maintien opérationnel des services indispensables (services de secours et forces de l'ordre), tout en permettant à un maximum d'automobilistes d'accéder à des stations approvisionnées.



# L'emploi et la cohésion sociale



*La cohésion sociale implique le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population et plus spécifiquement l'inclusion sociale des personnes vulnérables. Elle concerne les actions d'accès à l'emploi, au logement, notamment en faveur de la jeunesse, de l'accompagnement du handicap, l'accès à la culture, des quartiers prioritaires et des territoires ruraux fragiles.*

## 2.1 L'accès à l'emploi

### La situation du marché du travail

Nantes fait partie des trois zones d'emploi les plus dynamiques au plan national. Le taux de chômage départemental connaît une diminution plus marquée que la moyenne nationale.

Fin décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 63 960. Ce nombre baisse de 1,0 % sur trois mois (soit – 610 personnes) ; il progresse de 0,8 % sur un mois et diminue de 5,3 % sur un an.

En Loire-Atlantique, le nombre de demandeurs

d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C), s'établit à 115 830 fin décembre 2016. Ce nombre baisse de 0,6 % sur trois mois (soit – 730 personnes) ; il diminue de 0,2 % sur un mois et de 1,5 % sur un an.

En Loire-Atlantique, la baisse des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de moins de 25 ans est particulièrement marquée sur un an (- 14,3%).

	Loire-Atlantique		Pays de la Loire		France	
	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2016	Évolution 2016/2015 (%)	2016	Évolution 2016/2015 (%)
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A*	63 960	-5,3%	171 958	-5,2%	3 529 605	-3,0%
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de - de 25 ans	9728	-14,3%	27 691	-12,5%	495 427	-8,7%
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 25 et 49 ans	20 371	-5,2%	51 668	-6,2%	1 107 015	-4,5%
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus	7555	0,8%	21 571	-0,4%	482 098	1,4%
Taux de chômage	8,10%	-0,6%	8,3%	-0,5%	9,7%	-0,2%

\*Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat. Toutes les évolutions et taux de chômage concernent les demandeurs d'emploi en catégorie A.

Source : Unité départementale de la DIRECCTE



### L'accompagnement des mutations économiques et des filières innovantes

Au cours de l'année 2016, l'État a poursuivi ses actions en direction des entreprises en difficulté et des institutions représentatives des personnels pour les accompagner lors des procédures de licenciement économique collectif. Elles ont permis de définir des mesures d'accompagnement plus adaptées aux caractéristiques des salariés licenciés et de renforcer la sécurité juridique des procédures.

**Le nombre d'emplois supprimé a été limité : 11 Plans de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE) validés ou homologués.**

Le recours au chômage partiel a fortement diminué : 357 demandes des entreprises, avec une baisse de 24 % du volume d'heures indemnifiables et une baisse plus importante encore des heures réellement chômées de 33 %. La dématérialisation du traitement administratif du chômage partiel porte à deux jours en moyenne le délai de traitement des dossiers.

### **Le pacte pour l'emploi dans la construction navale**

En 2017, les besoins de recrutement de la filière navale devraient atteindre jusqu'à 400 emplois dans la région de Saint-Nazaire.

L'État a conclu, avec les acteurs économiques de Loire-Atlantique, la Région Pays de la Loire, la CARENE, des acteurs locaux de l'emploi, des partenaires sociaux et des entreprises de la filière navale, notamment les chantiers STX France de Saint-Nazaire un pacte visant à développer l'emploi local sur les chantiers navals.

**Secteur de la construction navale : le pacte territorial pour le développement des emplois et des compétences en Loire-Atlantique signé par Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, et M. Christophe Sirugue, secrétaire d'État à l'industrie, lors du salon Euromaritime organisé à Paris du 31 janvier au 2 février 2017.**

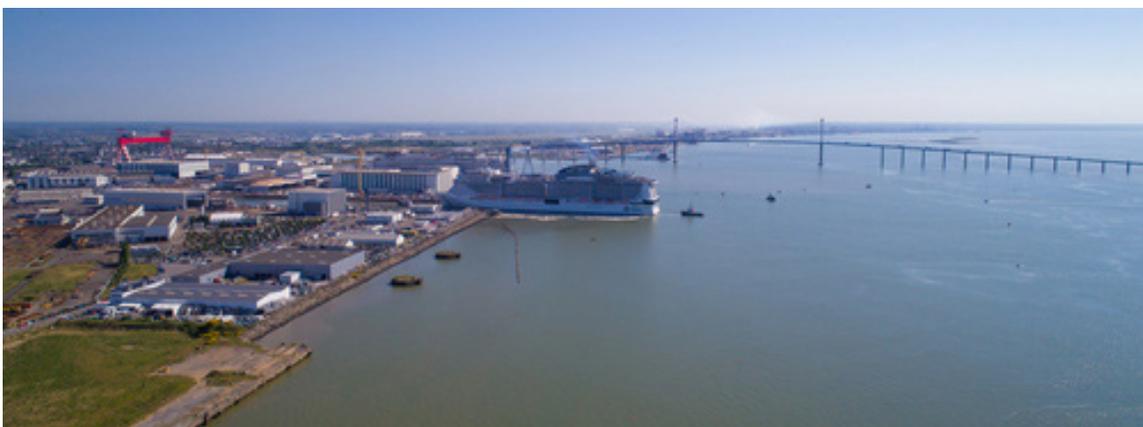
L'objectif du pacte est d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) sous-traitantes dans leurs efforts pour mieux répondre aux évolutions de la commande des donneurs d'ordre industriels et de permettre à la main d'œuvre de progresser en qualification ou de changer de métier pour favoriser le retour à l'emploi. Il s'agit de faire en sorte que ce dynamisme profite d'abord aux demandeurs d'emploi locaux. Les entreprises signataires s'engagent à renforcer la part de l'emploi de salariés résidant sur le territoire, d'informer sur leurs besoins en recrutement et de tout mettre en œuvre pour recruter les demandeurs d'emploi qui auront bénéficié d'actions de formation. Quant aux pouvoirs publics, ils s'engagent à développer la formation des demandeurs d'emploi, à assurer la promotion des métiers émergents, mobiliser les contrats aidés marchands en nombre plus important, mieux informer les sous-traitants sur les différents contrats de travail, notamment les contrats de chantiers, et sur les dispositifs relevant de la politique de l'emploi.

### **Le développement de l'emploi et des compétences**

#### **Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires**

Les conventions de promotion de l'emploi (CPE) ont été mobilisées au bénéfice des structures associatives et coopératives d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise. La participation financière de l'État est souvent essentielle pour mobiliser le fonds social européen (FSE). Les CPE ont également permis de soutenir les actions de rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi de la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) . Des actions ciblées ont été menées, en partenariat avec les collectivités territoriales, en faveur des jeunes, des seniors et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**120 salariés en équivalent temps plein (ETP) employés dans les 3 coopératives d'activité et d'emploi (CAE généraliste, CAE bâtiment et la coopérative de services à la personne)..**





### **La valorisation et le renforcement des compétences**

Sur le bassin de Saint-Nazaire, l'accompagnement des mutations économiques des filières aéronautiques, navales, et éolien offshore s'est poursuivi dans le but d'identifier les besoins, définir les actions de requalification et de formation sur les métiers en tension.

Avec le dispositif d'appui en faveur des très petites entreprises (TPE), qui bénéficie du soutien des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), des chambres consulaires, des organisations professionnelles et du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), ces entreprises bénéficient de conseils d'experts dans leur gestion des ressources humaines et dans la recherche de financements.

### **L'aide à l'accès et au retour à l'emploi**

#### **Les emplois d'avenir**

Depuis le lancement du dispositif en 2012, 3149 emplois d'avenir (hors renouvellement) ont été signés, en majorité sur la base de CDD d'un an avec des employeurs du secteur non marchand (85%, au premier rang desquels les associations pour 40%).

En 2016, 910 emplois d'avenir accordés à des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification dans le département, parmi lesquels 548 nouveaux contrats.

#### **Les contrats aidés : Contrats uniques d'insertion (CUI)**

Dans la continuité des efforts engagés depuis trois ans en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, les contrats aidés restent en 2016 un élément essentiel de la politique de l'État en faveur

de l'emploi. Ainsi, des objectifs de prescription de contrats aidés sont assignés aux préfets de régions, déclinés à l'échelle départementale.

La priorité est donnée aux demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors, les jeunes peu ou pas qualifiés particulièrement issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Les actions doivent permettre une concentration des efforts pour les habitants des QPV avec les CIE starter, un développement de l'emploi des personnes handicapées dans les emplois aidés, un aménagement des durées de parcours pour les seniors (prolongation dérogatoire des contrats).

Dans le secteur marchand, 1156 contrats d'initiative emploi (CIE) ont été conclus en 2016. La Loire-Atlantique affiche des résultats inférieurs à ceux de l'année précédente (1334 contrats en 2015) mais dépasse les objectifs fixés (+156%). Cette diminution s'explique par une importante baisse des objectifs (1240 en 2015 et 730 en 2016).

Dans le secteur non marchand, 3588 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été prescrits pour des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion (demandeurs d'emploi de longue, seniors, travailleurs handicapés, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)...). Ils ont été embauchés pour une durée moyenne légèrement supérieure à 12 mois. Parmi ces CAE, 2041 ont été prescrits par Pôle emploi, 299 par les missions locales pour des jeunes, et 132 par Cap emploi au bénéfice de travailleurs handicapés.

Une action spécifique de sensibilisation des grandes collectivités a été réalisée en vue de permettre d'envisager le recrutement de CAE.

L'enveloppe de contrats CUI-CAE était fixé à 2854 pour l'État avec un taux de réalisation de 86,6 % et à 1300 pour le conseil départemental de la Loire-Atlantique pour un taux de réalisation de 85,85 %.



### ***L'insertion par l'activité économique (IAE)***

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent à des publics éloignés de l'emploi de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

L'État reconnaît la qualité de SIAE à 67 entités en Loire-Atlantique : 28 ateliers chantiers d'insertion (ACI), 18 associations intermédiaires (AI), 18 entreprises d'insertion (EI), et 3 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) pour un global de 1555,1 postes d'insertion ETP et un nombre de personnes accueillies en 2016 de 6020.

19 017 997 €, c'est le montant total mobilisé par l'État pour les SIAE en Loire-Atlantique, montant socle auquel s'ajoute une part modulable de 936 772 €.

La Loire-Atlantique mobilise 37,6 % des moyens de l'État dédiés à l'IAE à l'échelon régional.

### ***La promotion de la mixité des filières de formation et des métiers***

L'État a soutenu des actions locales en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : promotion du développement des prestations de propreté en journée, remobilisation vers l'emploi durable de jeunes mères de familles, parrainage de femmes pour un retour à l'emploi et un contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle pour la formation et le recrutement d'une femme assembleuse/câbleuse électronique. Une convention régionale a été signée entre l'État et Pôle emploi en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le 6 octobre 2016 pour 3 ans, en

référence à une convention cadre nationale. Sur cette base découlent des actions de formation et d'insertion qui seront déployées en Loire-Atlantique pour la période 2017-2019.

### ***La Garantie Jeunes***

L'article 46 de la loi du 8 août 2016, dite « Loi travail », renove le droit à l'accompagnement des jeunes à travers le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) qui devient le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes. La création d'un droit universel « Garantie Jeunes » pour les jeunes de 16 à 25 ans dit NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), en situation de grande précarité sociale et prêts à s'engager dans le parcours a conduit à la généralisation de la Garantie jeunes au 1er janvier 2017. Ce dispositif issu d'une expérimentation entamée en 2013, donne à des jeunes la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.



Le jeune se voit allouer une allocation forfaitaire de 470,95 € afin de lui garantir une stabilité financière, tout en préservant sa motivation.

1503 jeunes engagés dans la Garantie Jeunes depuis l'entrée de la Loire-Atlantique dans l'expérimentation en septembre 2015 (1148 en 2016). Les premiers éléments de bilan indiquent un taux de sortie positive de 65% par l'emploi, la formation, l'alternance ou le cumul d'expériences professionnelles.

## 2.2 La coordination de l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

### Le plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Depuis 2014, le plan co-piloté par le préfet et le président du conseil départemental, prévoit un suivi de 33 des 61 mesures du plan national sur les trois axes suivants :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- venir en aide et accompagner vers l'insertion
- coordonner l'action sociale et valoriser les acteurs.

Le schéma départemental de la domiciliation, préparé dans le cadre des travaux de la commission départementale de la veille sociale (CDVS) et en association avec l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UD CCAS), a été signé par le préfet le 30 septembre dernier. Il constitue une des activités phares du plan départemental.

La domiciliation est un dispositif qui permet aux personnes sans domiciles fixes d'accéder à des droits et prestations fondamentaux tels que les minimas sociaux, la couverture maladie, l'inscription sur les listes électorales ou la demande de logement social.

### Le traitement du surendettement

En matière de surendettement, le directeur-adjoint de la DRDJSCS assure, en qualité de délégué de la préfète la présidence de la commission départementale et le directeur-adjoint de la DDPP est le représentant du délégué, la DRFIP assurant la vice-présidence. La commission se réunit deux fois par mois. (sujet interne à l'administration)

En 2016, le secrétariat de la commission qui est assuré par la Banque de France a reçu 3151 dossiers (-14 % par rapport à 2015). Le taux d'irrecevabilité s'est maintenu à 7 %.

Parmi les évolutions sensibles, la part des mesures immédiates (1/4 des dossiers traités) s'est contractée de 4 points et les procédures de rétablissement personnel validées ont progressé de 5 points, représentant 37,5 % des solutions.

### Les majeurs protégés

L'État pilote, finance et anime cette mission qui repose sur une articulation étroite avec les juges des tutelles et les procureurs de la République.

Le nombre de mesures exercées en Loire-Atlantique était de 8152 (7708 en 2015), comportant des mesures de sauvegarde de justice, de curatelle et de tutelle. Le réseau des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) comprend en Loire-Atlantique 4 services, 41 privés exerçant en libéral (1 a été agréé en 2016) et 14 préposés en établissements sanitaires et médico-sociaux.

La DDDJSCS délivre les autorisations aux services MJPM, les finance sous format de dotation globale de financement après un dialogue de gestion annuel. S'agissant des MJPM privés, la DDDJSCS leur délivre un agrément et les finance sous format de facturation.

## 2.3 Les actions en faveur de l'enfant et de la jeunesse

### Les publics vulnérables

#### *Pupilles de l'État*

En 2016, 19 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État en Loire-Atlantique, 14 ont fait l'objet d'un placement en vue d'adoption dans les mois qui ont suivi leur admission.

Parmi les pupilles plus âgés, 31 sont confiés au service-gardien de l'Aide sociale à l'enfance du conseil départemental, et génèrent un travail conséquent de suivi pour les services qui procèdent à toutes les démarches administratives et à toutes les autorisations nécessaires à la santé, scolarité, loisirs et séjours des enfants.

La tutrice pour le compte du préfet, inspectrice au sein du pôle Politiques sociales de la DDDJSCS, assiste aux réunions de synthèse portant sur le projet de l'enfant, et aux audiences en justice pouvant le concerner.

#### *Jeunes en situation de mal-être*

L'État soutient et co-finance la Maison départementale des adolescents (MDA) ainsi que le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) de l'École des Parents et des Éducateurs (EPE).

#### *Enfants du spectacle*

La commission départementale s'est réunie deux fois en 2016 et a instruit 2 dossiers, l'un pour l'emploi de 4 enfants dans un spectacle et l'autre pour l'agrément d'une entreprise de mannequinat à employer des enfants.



## L'accompagnement des politiques éducatives locales et des accueils collectifs de mineurs

En application de la réforme des rythmes éducatifs, toutes les communes avec écoles du département, sauf une, étaient à la fin du 1er semestre 2016 dotées d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Le dispositif d'accompagnement copiloté par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la DDDJSCS est opérationnel.

De façon plus globale, les politiques éducatives territoriales en faveur des enfants et des jeunes (3-18 ans) sont suivies par les instances de la charte départementale (comité de pilotage et comité technique) qui réunit l'État, le Département, l'association départementale des maires, la caisse d'allocations familiales (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA). Le programme d'action pour 2016 a été réalisé, avec par exemple le 26 mai la dernière des trois journées d'un cycle de réflexion qui a permis à 80 acteurs éducatifs du territoire (élus, professionnels, animateurs, coordonnateurs, parents et jeunes) d'échanger ensemble sur la question : «Comment changer les représentations du métier d'animateur?», et le 6 octobre avec la conférence départementale de l'éducation partagée qui a réuni 150 personnes.

Les acteurs locaux des politiques éducatives territoriales ont aussi pu bénéficier des journées ressources (36, correspondant à 43 modules) proposées par la DDDJSCS en partenariat avec des associations de jeunesse et d'éducation populaire. 987 animateurs, coordonnateurs ou responsables de structures, ont participé à ces journées en 2016 (c'est 300 de plus qu'en 2015). À la suite d'une de ces journées, un document pédagogique a été produit pour la mise en place de temps courts périscolaires et diffusé aux territoires.

555 accueils périscolaires déclarés dans le département, soit une augmentation de 55 % entre 2013 et 2016.

L'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM) est une préoccupation constante de l'État en Loire-Atlantique. À ce titre, outre les journées ressources, plusieurs actions ont été conduites :

- la rédaction et la diffusion de fiches techniques pour les organisateurs et les équipes d'encadrement (ex : accueils périscolaires, affichages obligatoires et numéros utiles, événements graves entre enfants, séjours de vacances en famille)
- la journée départementale annuelle de regroupement des directeurs d'ACM (130 participants), le 21 avril, sous une forme

participative (travail en ateliers thématiques : bases de loisirs, autonomie des jeunes, situations difficiles en séjours, participation des enfants)

- une concertation, à poursuivre, avec le département et des organisateurs de séjours de vacances sur la prévention des difficultés liés à l'accueil d'enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance
- la poursuite de la réflexion partenariale sur l'intégration des mineurs porteurs de handicap dans toutes les structures, y compris les animateurs eux-mêmes, par des moyens pédagogiques réfléchis et évalués.

La DDDJSCS a aussi continué à suivre et à promouvoir les accueils de jeunes, forme spécifique d'accueils collectifs de mineurs pour les 14-17 ans. Ainsi, 12 visites sur l'année ont été effectuées et une journée de regroupement départemental des animateurs référents des accueils de jeunes a été organisée le 6 octobre, notamment sur l'évaluation du fonctionnement de ces accueils.

Au 31 décembre 2016, 20 ACM étaient conventionnés par l'État (18 en 2015), 11 avec des collectivités territoriales et 9 avec des associations.

## L'action pour l'autonomie et l'engagement des jeunes

### **Promouvoir l'accès des jeunes à l'information**

Le réseau information jeunesse est un acteur du nouveau service public régional de l'orientation (SPRO). Fréquentés par tous les jeunes (des adolescents aux jeunes adultes), ces lieux bien identifiés jouent un rôle de proximité pour le développement du lien social et sont des outils pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse locale. L'État, en plus du suivi des 17 structures départementales du nouveau SPRO, a co-organisé avec le centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et en lien avec le conseil départemental, trois journées de regroupement des professionnels. Les thèmes abordés en 2016 lors de ces journées sont les suivants : « coopératives jeunesse de services et jobs d'été » « la garantie jeunes », et « coopération internationale et échanges de jeunes ». Ces regroupements, à chaque rencontre, mobilisent en moyenne 25 personnes responsables des structures informations jeunesse du département.



### **Promouvoir l'engagement des jeunes**

Le plan départemental de mobilisation (2015-2017) pour réussir la montée en puissance du dispositif après sa généralisation au 1er juin 2015 a visé prioritairement en 2016 à :

- développer l'offre de missions dans le département
- garantir la qualité du service civique sur le terrain
- informer, accompagner les jeunes pour un accès facilité au service civique.

Le service civique : Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique offre aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, la possibilité de s'engager dans une mission d'intérêt général pendant 6 à 12 mois.

1588 jeunes engagés dans le service civique (750 en 2015), et un total de 3 773 jeunes depuis le début du dispositif.

La DDDJSCS a assuré la promotion du service civique, la prospection de missions (campagne de communication sur la base notamment de deux dépliants, l'un à l'attention des associations, l'autre des collectivités ; rencontres locales et de réseau, dont une co-organisée avec le Département à Saint-Lumine de Clisson le 19 novembre pour le territoire de la délégation du vignoble ; réunion le 24 janvier des directeurs d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ; réunion le 10 novembre avec les acteurs de l'accueil et de l'intégration

des migrants), l'instruction des demandes d'agrément, le contrôle des organismes (29 en 2016). Elle a participé à la formation civique et citoyenne des volontaires et à la formation des tuteurs. Elle a accompagné le déploiement en Loire-Atlantique des grands programmes et a réuni les correspondants des administrations concernées le 8 décembre 2016.

De plus, elle a continué à s'investir dans le dispositif « service civique décrocheurs », en participant aux comités de pilotage et aux réunions de bilan avec Unis-cité (programme Booster) et la Fédération des amicales laïques (FAL).

Le 13 décembre ont été organisées les 3èmes rencontres départementales du service civique, manifestation visant à valoriser l'engagement des jeunes du département. Des représentants nationaux (institut de l'engagement), des jeunes volontaires, des tuteurs et des acteurs du territoire ont participé à cet après-midi d'échanges et de mise en réseau.

Les résultats pour la Loire-Atlantique fin 2016 sont satisfaisants : 116 nouveaux organismes étaient agréés contre 106 à fin 2015. Pour les collectivités territoriales, c'est aussi une progression (16 communes agréées, contre 13 fin 2015).

**Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** : 1122 diplômes du BAFA ont été délivrés en 2016, dont 965 avec une session d'approfondissement et 157 avec une session de qualification. Depuis 2009, plus de 8000 diplômes d'animateurs BAFA ont été délivrés en Loire-Atlantique.

L'engagement des jeunes dans le milieu associatif sportif : La DDDJSCS a soutenu des actions de clubs et de comités départementaux en direction des jeunes de 14 à 25 ans dans le cadre du centre national du développement du sport (CNDS), destinées d'une part à limiter l'érosion du nombre de licenciés sportifs chez les adolescents, d'autre part à favoriser leur accès aux responsabilités dans l'encadrement (exemple : programme jeunes officiels de l'union nationale du sport scolaire (UNSS)) et dans les instances dirigeantes.

### La coordination de l'action publique en matière de jeunesse

Le comité de pilotage du plan départemental d'action pour la jeunesse (PDAJ) a été réuni par le préfet le 17 mars 2016 pour faire le bilan de l'année 2015 et valider les perspectives de 2016. Cette réunion a notamment permis de faire le point sur quelques actions départementales dans chacun des 4 axes du PDAJ : coordination des acteurs en matière de santé par la délégation territoriale de l'ARS, emplois d'avenir et garantie jeunes par l'UD DIRECCTE, accueils de jeunes conventionnés par la DDDJSCS, centre de loisirs jeunesse de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), lutte contre les discriminations dans les collèges par la gendarmerie et la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).



Le PDAJ s'inscrit en lien avec d'autres plans ou politiques interministériels : PLALHPD, plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, mesures issues du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC), politique de la ville... Il doit aussi être en complémentarité avec la déclinaison régionale du plan « Priorité Jeunesse ». C'est pourquoi certaines actions sont conjointes au PDAJ et aux autres plans, dès lors que le public « jeunes » appelle un traitement spécifique ou est concerné par les autres plans thématiques et qu'il a été recherché une lisibilité des actions relevant d'un pilotage régional ou d'une spécificité départementale. La DDDJSCS a élaboré un livret recensant les actions conduites dans le cadre du PDAJ. Il a été diffusé à la fin de l'année 2016 et est disponible sur le site des sources de l'Etat en Loire-Atlantique.

En 2016, 10 des 13 chantiers thématiques et 17 des 62 mesures nationales ont été déclinées dans le département. 28 fiches-actions composent le PDAJ en Loire-Atlantique.

### L'appui au projet nantais « Agir pour l'émancipation des jeunes » portées par les collectivités

La DDDJSCS a participé au comité de pilotage et au comité technique de ce projet d'envergure coordonné par la ville de Nantes et impliquant également Saint-Herblain, Rezé et Orvault. Présenté dans le cadre de l'appel à projets du programme d'investissement d'avenir (PIA) sur la jeunesse, il a été transmis à ce titre à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à la mi-janvier 2016 et retenu en juillet à hauteur de 4 539 000 € sur 5ans. Il se structure autour de trois parcours thématiques : un parcours éducatif et d'insertion, un parcours citoyen et d'engagement, un parcours culturel et de médiation.

## 2.4 Le logement, l'hébergement et l'accueil

### Le soutien à la construction de logements

La Loire-Atlantique connaît un dynamisme démographique important depuis de nombreuses années, s'affirmant comme un pôle d'attractivité majeur à l'échelle du grand Ouest.

Avec 1 346 592 habitants au dernier recensement, la progression démographique de 1,3 % par an depuis 2009 (16 242 nouveaux habitants chaque année) est supérieure à la moyenne régionale (+ 0,8 %) et nationale (+ 0,5 %).

Cette progression démographique rend l'accès à l'hébergement et au logement essentiel, particulièrement dans les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire.

Le nombre de logements autorisés à la construction (16 100 unités en Loire-Atlantique) a augmenté de 25 % par rapport à la même période en 2015 (24,5 % pour les Pays de la Loire et 14,2 % pour la France métropole et les DOM).

En Loire-Atlantique, l'État, avec les collectivités territoriales, les organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) et les financeurs, a participé, en 2016 au financement d'un niveau record de 4017 logements sociaux. C'est ainsi 8,5 M€ de subventions directes que l'État a apportés en 2016 pour le développement de ce parc. L'État a poursuivi son accompagnement des collectivités pour les aider à respecter l'objectif légal de 20 à 25 % de logements sociaux selon les territoires. C'est ainsi 2 614 logements sociaux qui ont été financés sur Nantes Métropole, 353 logements sociaux sur la CARENE et 1049 logements sociaux sur les autres EPCI du département.

Enfin, le plan départemental de l'habitat 2014-2019, approuvé en 2014, renforce la cohérence entre les politiques de l'habitat de l'État, du Département et des intercommunalités.



### L'entretien du parc immobilier de l'État

En 2016, 1,5 M€ engagés pour entretenir le parc immobilier de l'État en Loire-Atlantique sur le programme budgétaire régional dédié aux services déconcentrés :

- 400 k€ pour l'entretien préventif (contrats de maintenance),
- 100 k€ pour les contrôles réglementaires (sécurité...).

Parmi les opérations de travaux significatives, il est à souligner le raccordement au réseau de chaleur urbain de l'agglomération nantaise de 6 sites de l'État (l'hôtel de Police de Waldeck Rousseau, la cité Cambronne, la caserne Richemont, le site du ministère des Finances boulevard Gaston Doumergue, le rectorat sur le site de Margueritte et Houssinière), la poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et des rénovations lourdes (toiture-terrasse, mises aux normes électriques...)

L'amélioration de la connaissance du patrimoine immobilier de l'État se poursuit avec l'alimentation du référentiel technique grâce aux échanges entre le réseau de référents techniques et les gestionnaires des bâtiments. Cet outil constitue le socle de la stratégie immobilière de l'État à venir. La création de la direction de l'immobilier de l'État a fait évoluer les méthodes de travail et a conduit, à compter du 1er janvier 2017, à regrouper

les programmes de financement des travaux d'entretien immobilier et d'investissements immobiliers sur un seul programme, le BOP724.

Plus de 9 M€ de crédits de l'ANAH et de l'État attribués aux ménages en 2016.

### L'amélioration de l'habitat

Sur l'ensemble des axes d'intervention de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) que sont la lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et très dégradé, pour le traitement des copropriétés en difficulté et pour l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées. Un soutien financier a été apporté à la rénovation de 1 307 logements anciens privés en 2016.

Lancé en 2013, le programme pluriannuel de rénovation énergétique « Habiter mieux » connaît un infléchissement en 2016 : seules 699 rénovations énergétiques ont été financées contre 1 039 rénovations en 2015. Ce phénomène est dû à l'insuffisance de dépôts de dossiers par les propriétaires occupants, l'ensemble des enveloppes financières de l'ANAH mises à disposition des territoires n'ayant pas pu être consommé. Des plans de relance du programme « Habiter mieux » dans chaque territoire de gestion devraient porter leurs fruits en 2017.



## L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale

### **La planification**

#### Le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) :

Le PLALHPD 2016-2020 a été adopté le 26 mars 2016 par le comité de pilotage présidé par le préfet et le président du conseil départemental.

Le plan prend appui sur une large concertation avec les partenaires acteurs du logement et de l'hébergement et sur le diagnostic territorial à 360°. Il vise, « du sans abris au mal logement », à renforcer l'articulation entre « logement, hébergement et accompagnement » pour mieux satisfaire le parcours résidentiel des publics ciblés. L'enjeu du PLALHPD est de rendre effective une politique ambitieuse du logement et de l'hébergement des personnes en situation de précarité, en décroissant et en territorialisant davantage les différentes politiques publiques pour prendre en compte les personnes en difficulté, sans abri ou mal logées, quels que soient les dispositifs et les financeurs.

Il comporte trois axes :

- développer et territorialiser l'offre pour faciliter l'accès au logement de droit commun
- optimiser l'orientation et l'accompagnement vers le logement
- garantir le maintien dans un logement décent et adapté.

Ces axes sont déclinés en sept orientations avec un référent responsable de chacune d'elles et 18 actions animées par les partenaires concernés.

#### Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGSID) et la conférence intercommunale du logement (CIL)

L'article 97 de la loi ALUR dispose que les EPCI dotés d'un programme local de l'habitat (PLH)

approuvé doivent élaborer un PPGSID. En Loire-Atlantique, 12 EPCI sont concernés et ont lancé la procédure d'élaboration. L'État a accompagné les EPCI dans l'élaboration de leurs plans dont 3 ont été adoptés (Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CEEG), Sud Estuaire, Pays de Blain) et 2 sont en cours de validation par l'État (Nantes-Métropole, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)) au 31 décembre 2016. Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes entre tous les partenaires du territoire et vise à satisfaire au besoin d'information du demandeur.

Les EPCI qui ont sur leur territoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville doivent créer une conférence inter-communale du logement. En Loire-Atlantique, 3 EPCI sont concernés : Nantes-Métropole, la CARENE et la Communauté de communes du Castelbriantais. Il s'agit d'adopter, entre autres, des orientations sur les modalités d'attribution des logements sociaux, les mutations des ménages déjà locataires, les modalités de coopération entre les EPCI, les organismes HLM et les réservataires. Les CIL de Nantes-Métropole et de la CARENE ont été créées et se sont réunies à plusieurs reprises sous la co-présidence du préfet et du ou de la président(e) de l'EPCI. Elles ont chacune adopté leur document d'orientations stratégiques et ont initié leur déclinaison dans les documents d'application.

### **L'accès au logement**

- Parc social en Loire-Atlantique au 1er janvier 2016 : 79 201 logements,
- Nombre de demandeurs de logements sociaux en Loire-Atlantique au 1er janvier 2017 : 41 560 (dont 27 750 ménages primo-demandeurs),
- 7 127 ménages inscrits au 1er janvier 2017 au contingent préfectoral dont 3515 ont à ce titre bénéficié d'un logement en 2016.

### Le contingent préfectoral

Dans le cadre de la convention-cadre 2014-2016 liant l'État et les bailleurs sociaux pour la gestion du contingent préfectoral, un objectif est fixé de 30 % des logements des organismes HLM réservés aux personnes prioritaires désignées par l'État. Au 1er janvier 2017, on constate que 27 % des logements sont réservés au contingent préfectoral.

Bilan des 7 années de mise en œuvre de ces dispositions : plus de 16 000 ménages prioritaires ont été logés.

### Le droit au logement opposable (DALO)

En Loire-Atlantique, la DDDJSCS a reçu 1120 recours (logement et hébergement), soit une moyenne de 93 recours par mois.

Après une augmentation constante du nombre de recours depuis 2012, on assiste à une légère diminution (-5 % entre 2015 et 2016). Ce phénomène est conforme à la tendance nationale déjà remarquée en 2015. Alors que les recours «hébergement» avaient augmenté de 12 % l'an dernier et que le nombre de recours «logement» restait stable, la baisse constatée en 2016 est de 10 % pour les recours hébergement, revenant au chiffre de l'année 2014, et de 4,4 % pour les recours logement.

La commission de médiation DALO, réunie mensuellement, a rendu 1152 décisions, dont 3 décisions favorables en vue d'une offre de logement, 117 en vue d'une offre d'hébergement, 629 décisions défavorables, 143 sans objet (ménages relogés avant que la décision soit rendue par la commission de médiation).

Afin d'accompagner les ménages dans l'accès au logement, la commission de médiation peut décider de procéder à un diagnostic pour préciser si une mesure d'accompagnement ou de bail glissant est nécessaire. Ainsi, en 2016, 30 diagnostics ont été réalisés, 44 ménages ont été accompagnés en accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et 28 ménages ont bénéficié d'un bail glissant.

Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique, toutes les personnes ayant eu une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des 6 mois.

Entre 2008 et fin 2016, 1903 ménages ont été relogés dont 21,9 % en zone urbaine sensible

243 ménages logés grâce au DALO dont 31% issus des quartiers prioritaires politique de la ville et 60 ont bénéficié d'une solution d'hébergement.

(ZUS) ou QPV. Ce taux maîtrisé résulte d'un bon partenariat entre l'État et les bailleurs sociaux.

### ***Le maintien dans le logement des ménages en difficulté***

Face à la montée de la précarité dans l'emploi, de nombreuses familles éprouvent beaucoup de difficultés à se maintenir dans leur logement.

Le nombre des expulsions locatives effectives réalisées en 2016 est en augmentation (206) contre 142 en 2015, 162 en 2014, 129 en 2013.

Ce chiffre est à mettre en rapport avec celui des assignations prononcées : 1735 en 2016, 1445 en 2015, 1683 en 2014, 1486 en 2013. 11,8 % des assignations se sont terminées en 2016 par une expulsion, (9,8 % en 2015), malgré le travail important mis en œuvre avec les partenaires dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

La charte départementale de prévention des expulsions locatives est le document de référence des partenaires. Son renouvellement est l'une des actions du PLALHPD 2016-2020. En application de la loi ALUR, le décret du 31 mars 2016, relatif à la charte de prévention de l'expulsion, en précise le contenu et les objectifs. La démarche d'évaluation de la charte précédente, signée le 6 mars 2013, a été engagée.

La mise en œuvre des dispositifs suivants a permis de prévenir des expulsions :

- Les protocoles d'accord institués par la loi du 18 janvier 2005 qui permettent de mettre en place des mesures d'apurement de la dette des ménages et qui sont signés entre un bailleur social et le locataire : 410 protocoles sont en vigueur au 31 décembre 2016 (contre 383 en 2015)
- le Fonds de solidarité logement (FSL) géré par le conseil départemental,
- le contingent préfectoral et le DALO,
- la mobilisation du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),
- la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dont le rôle a été renforcé par la loi ALUR. Destinée à mieux coordonner l'action des différents partenaires concourant à la prévention des expulsions locatives, la CCAPEX s'est réunie 8 fois en 2016 pour examiner 37 dossiers. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement, un relogement ou une entrée en structure d'hébergement.



## L'offre d'hébergement

### **Un renforcement des capacités d'accueil**

Le renforcement de 315 places répond à l'augmentation des besoins et s'inscrit dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières déployé par le ministère du logement. Sur les 5 mois concernés en 2016 (janvier, février, mars, novembre, décembre), la Loire-Atlantique a connu 15 jours de veille renforcée (proche du temps froid) pendant lesquels des dispositions ont été prises (notamment l'ouverture d'un centre de mise à l'abri de 18 places à Nantes et le temps de maraude augmenté).

Fin 2016, la Loire-Atlantique dispose de :

- 2080 places d'hébergement et de logement adapté, principalement à Nantes et Saint-Nazaire, dont 221 pour l'accueil d'urgence au 115 (s'y ajoutent des nuitées d'hôtel pour familles) et 1200 places de logements temporaires réparties sur l'ensemble du département, cofinancées par l'État et le conseil départemental,
- 165 places d'hébergement pour des familles issues de la demande d'asile ont été créées dans le plan de réduction du recours aux nuitées hôtelières.

### Suivi du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Le SIAO 44 a été créé au 1er janvier 2015 sous la forme d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). La gouvernance de cet opérateur majeur de L'État en matière de veille sociale, d'hébergement et de fluidité dans les parcours sur les différents segments du parc AHI (accueil hébergement insertion) s'est réunie en 2016. Fin 2016, le comité de pilotage a validé le nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2016 – 2018 du SIAO, préparé par la DDDJSCS. Le CPOM a été signé le 27 décembre par le préfet à l'occasion d'une visite des locaux du SIAO.

Concomitamment, le réseau stratégique des partenaires est piloté par la DDDJSCS dans le cadre de la commission départementale de la veille sociale (CDVS), qui met en synergie les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs en charge de l'urgence, de l'insertion, du logement et de la santé. En 2016, la CDVS a été particulièrement mobilisée sur 2 sujets :

- l'observation sociale par le SIAO des logements bénéficiant de l'allocation logement temporaire, pour une mise en œuvre effective en 2017
- les travaux du schéma départemental de la domiciliation.

1420 nouvelles demandes reçues au SIAO en 2016 (chiffre identique à 2015) : 822 demandes orientées en structure d'hébergement ou de logement adapté, ce qui a généré 356 entrées effectives.

60 000 appels au 115 comptabilisés en 2016 (légère diminution par rapport à 2015).

En moyenne 35 % de réponses négative aux demandes d'hébergement (soit 5 points de moins qu'en 2015).

### Faciliter les sorties des dispositifs d'hébergement vers le logement

L'accès au logement (social, adapté, privé) en sortie de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) valide l'accompagnement social qui y est réalisé et permet le turn-over des dispositifs. En 2016, 51 % des personnes hébergées en CHRS sont sorties vers une solution logement, ce qui représente 159 ménages. Les sorties vers le logement social ont concerné 139 ménages, alors qu'ils étaient 111 en 2015.

22 M€ de crédits de l'État consacrés en 2016 aux politiques de l'hébergement et de l'accès au logement.

### Mesurer et gérer l'impact des publics issus de la demande d'asile sur le dispositif d'hébergement de droit commun

Le dispositif d'hébergement de droit commun est en Loire-Atlantique soumis à un fort impact des publics migrants, qu'ils soient issus de la demande d'asile ou en recherche de régularisation hors demande d'asile.

Cette situation amène les services de l'État concernés à articuler les dispositifs d'hébergement de droit commun et ceux spécifiques aux demandeurs d'asile, en rapprochant les informations sur les situations des ménages et les places d'hébergement mobilisables.

Dans le cadre du plan triennal de diminution du recours aux nuitées hôtelières 165 places en hébergement ont été créées.

#### **Le traitement des situations particulières :**

##### L'accompagnement des évacuations de campements illicites :

Fin 2016, le département compte entre 1500 et 1800 Roms répartis sur 35 à 40 bidonvilles, essentiellement sur le territoire de l'agglomération nantaise. Le département se situe au 2ème rang au plan national pour le nombre de migrants de l'Est non sédentarisés (11,2% de la population recensée sur l'ensemble du territoire national selon une enquête de la DIHAL réalisée en novembre 2016).

La plate-forme de soutien à l'insertion des occupants des campements illicites (SIOCI)

L'activité de la plate-forme pilotée par la DDDJSCS s'est poursuivie en 2016 sous ses deux volets :

**1. La réalisation d'un diagnostic global et individuel par ménage :** Au titre de l'année 2016, l'association Saint Benoît Labre a été missionnée pour réaliser 6 diagnostics préalables à des évacuations, sur des terrains situés à Nantes et à Saint Herblain.

Sur ces 6 terrains diagnostiqués pour lesquels le juge avait prononcé une expulsion, on recense un total de 158 ménages dont :

- 133 ont exprimé leur accord en vue des opérations (plus de 95%) et ont donc fait l'objet d'un diagnostic global et individualisé, soit un total de 412 personnes (227 majeurs et 185 mineurs)

- 19 vivaient de manière habituelle sur les sites mais n'ont pas pu être rencontrés parce qu'ils étaient provisoirement absents du département

- 6 ont refusé de participer aux opérations de diagnostic, soit moins de 5 %.

#### **2. L'accompagnement global et individuel :**

Sur l'ensemble des 24 ménages accompagnés par l'association Une Famille Un Toit dans le cadre de la plate-forme, la moitié est sortie du dispositif (12 ménages, 26 majeurs et 24 mineurs) aux motifs suivants :

- 3 ménages ont accédé directement au parc privé et 1 ménage au parc social en sous-location

- 1 ménage est entré en CHRS

- 2 ménages sont entrés en terrain d'insertion

- 5 ménages ont été exclus, soit par refus de proposition de logement (4 ménages), soit pour non respect des engagements d'accompagnement (1 ménage).

La durée moyenne d'accompagnement a été de 19 mois.

En parallèle, des actions portées par des associations pour accompagner des ménages migrants de l'Est non sédentarisés installés dans des villages d'insertion, ont été financées par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) avec l'appui des collectivités concernées : à Treillières, Vigneux de Bretagne et La Chapelle sur Erdre pour Treillières Solidaire et au Cellier pour Une Famille Un Toit.

Pour information, environ 25 % des ménages diagnostiqués avaient déjà fait l'objet d'un précédent diagnostic, remontant la plupart du temps à une antériorité de plus de 18 mois.

Le nombre de terrains diagnostiqués en 2016 est inférieur à celui de 2015 (17 terrains). Il a concerné des terrains de taille beaucoup plus importante, si bien que le nombre de ménages diagnostiqués est à peu près comparable : 133 ménages en 2016 contre 142 en 2015.





#### Le projet de mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à l'échelle métropolitaine

Les services de l'État, des collectivités, les associations se mobilisent depuis 2007 pour les résorptions des bidonvilles.

Le préfet, les maires des 24 communes de Nantes Métropole et le conseil départemental se sont réunis le 23 septembre 2016 afin d'élaborer une stratégie territoriale commune, dans le respect des compétences de chacun.

Une feuille de route partagée a été rédigée, alliant respect du droit, sécurité des personnes et accompagnement des familles qui s'inscrivent dans une logique d'insertion.

À la suite à cette rencontre, sous le pilotage du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville, l'emploi et la cohésion sociale, les services de la DDDJSCS avec la Mission Égalité de Nantes-Métropole ont animé les réunions du comité de projet. L'objectif était d'élaborer, avec les directeurs généraux des services des 24 communes de la métropole, un état des lieux partagé des campements et des dispositifs existants ainsi qu'un cahier des charges en vue de mettre en place dès 2017 une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, dispositif opérationnel d'accompagnement en ingénierie sociale et financière.

#### L'accompagnement de l'évacuation du squat de Doulon

L'opération s'est effectuée le 22 novembre 2016 avec l'évacuation de 54 migrants présents sur site. Accompagnées par le collectif de soutien, 22 autres migrants alors absents du squat ont bénéficié également d'une orientation.

Le SIAO, accompagné d'un interprète arabe/anglais, a accueilli les personnes expulsées au sein du gymnase Doulon pour assurer leur identification, vérifier en lien avec le service de l'immigration et de l'intégration (SII) leur situation

administrative et les orienter vers les solutions identifiées en amont : dispositifs d'hébergement adapté gérés par des partenaires associatifs (Saint Benoît Labre, ADOMA) ou en gestion directe par le SIAO sur des places urgence, ou gérés par l'Evêché et le réseau Welcome.

L'ensemble des 76 personnes a fait l'objet d'une mise à l'abri selon le principe de continuité (pas de remise à la rue) avec recherche de solutions pérennes (dispositif de logement ou d'hébergement avec ou sans accompagnement en fonction des situations) au sortir de ces mises à l'abri. Aucune remise à la rue n'a été effectuée et quelques départs de personnes à leur propre initiative avec ou sans information du SIAO ont été constatés.

#### L'accueil des gens du voyage

Avec un dispositif d'accueil insuffisant en Loire-Atlantique en dépit des relances de l'État, les stationnements illicites ont été nombreux ; 44 concours de la force publique ont été demandés dans le cadre de procédures judiciaires d'expulsion.

La Loire-Atlantique fait partie des 3 départements les plus demandés au niveau national pour les grands déplacements estivaux. 28 groupes évangéliques y ont séjourné, soit environ 2880 caravanes (près de 15 000 personnes) accueillies entre fin mai et fin août sur les terrains prévus à cet effet par les collectivités.

En parallèle, a été engagée la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Les réunions organisées territorialement pour la restitution du diagnostic réalisé en vue de définir le nouveau dispositif d'accueil ont été l'occasion d'échanger avec les collectivités et les gens du voyage. Ce travail est destiné à établir un constat partagé et à définir les bases du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage. L'adoption du schéma est prévue courant 2017 et mobilisera l'ensemble des services de l'État.

## 2.5 L'accompagnement du handicap

### **Le Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)**

Cette instance, co-présidée par L'État et le département, assure le pilotage de la politique en faveur des personnes handicapées.

Le comité s'est réuni le 14 janvier 2016. Les thèmes suivants ont été présentés : bilan de la rentrée scolaire 2015/2016 de l'éducation nationale et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), rapport d'activité de la MDPH, point d'étape du groupe de travail sur l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les structures de loisirs en Loire-Atlantique, point sur l'accessibilité, présentation de l'appel à candidature CNSA « Une réponse accompagnée pour tous ».

En 2016, la DDDJSCS a poursuivi sa mission de suivi de l'Allocation adulte handicapé (AAH) et veille à ce titre à ce que le processus conduisant à l'attribution de cette allocation ou à son renouvellement s'appuie sur l'outil méthodologique national (destiné à réduire les disparités constatées d'un département à l'autre). Pour ce faire, la DDDJSCS participe aux CDAPH spécialisées et plénières.

Le soutien à la MDPH est maintenu. La DDDJSCS participe régulièrement à ses instances dirigeantes (Commission Exécutive (COMEX) et son bureau et contribue à son fonctionnement par la mise à disposition de personnel et de financement. En 2016, la MDPH a bénéficié d'une subvention de l'État de 1 037 360 € pour son fonctionnement, en plus de la mise à disposition de 4 agents de la DDDJSCS à la MDPH.

### **La délivrance des cartes européennes de stationnement**

La direction départementale assure la délivrance des cartes de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) établies par la MDPH, ainsi que les refus de délivrance de cette carte et les mémoires en défense lors des contentieux qui en résultent.

En 2016, la DDDJSCS a signé 5216 accords, 3452 refus, et assuré la défense du préfet dans 45 contentieux. De plus, elle instruit et délivre elle-même les mêmes cartes pour les structures assurant le transport de personnes à mobilité réduite. Pour 2016, plus de 199 cartes ont été délivrées.

### **Les vacances, les loisirs, le sport, le volontariat pour les personnes en situation de handicap**

Le bilan de la première période d'expérimentation de la grille d'évaluation de la situation de l'enfant en situation de handicap, dénommée « Grille d'aide à l'entretien d'évaluation », élaborée en

partenariat avec les institutions concernées par la problématique du handicap (réflexion pilotée par la DDDJSCS dans le cadre du CDCPH) a donné lieu à une modification du document. Cet outil vise à favoriser l'intégration dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) en identifiant clairement les moyens humains et organisationnels nécessaires pour chaque enfant ou adolescent concerné. Il a fait l'objet d'une deuxième période d'expérimentation élargie à d'autres organismes courant 2016. La rencontre des institutions fin 2016 a marqué la confirmation de l'utilisation de la grille auprès des organisateurs d'ACM.

En outre, la DDDJSCS a continué d'être sollicitée par des familles pour l'accueil de leurs enfants en ACM. Des solutions locales ont pu être trouvées qui passent souvent par le recrutement d'animateurs disposant de compétences dans le champ du handicap.

Dans le domaine du sport, la DDDJSCS soutient, sur les crédits du CNDS, les associations sportives faisant un effort particulier d'ouverture en direction du public handicapé.

- En 2016, 70 400 € ont été attribués à 107 projets associatifs relatifs au développement du sport pour les personnes en situation de handicap
- Dans le cadre de la commission « sport et handicap » du CDOS de Loire-Atlantique, à laquelle participe la DDDJSCS, la version 2 du guide départemental à l'attention des clubs sur « l'accueil des personnes en situation de handicap » a été produite et mise en ligne. Il est à souligner que ce guide a été repris au niveau régional pour être adapté à chaque département de la région.

Une jeune femme a été accueillie par la DDDJSCS dans le cadre d'un service civique en novembre 2016. Sa mission est de favoriser le rapprochement entre les clubs sportifs et les structures spécialisées dans l'accueil des personnes atteintes d'un handicap pour permettre l'accès de ce public à la pratique sportive.

Enfin, avec T'Cap et Handisup et en lien avec les services régionaux de la DRDJSCS, la réflexion a été poursuivie sur l'accueil des jeunes en situation de handicap dans les dispositifs de volontariat (service civique, BAFA – BAFD).



## 2.6 Les quartiers prioritaires

### L'engagement de l'État en faveur des quartiers prioritaires

La réforme de la politique de la ville, issue de la loi du 21 février 2014, a redéfini la géographie prioritaire pour concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. 19 QPV ont été identifiés dans le département, soit 64 000 habitants. 15 sont situés dans l'agglomération nantaise sur les communes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault. Saint-Nazaire compte trois quartiers prioritaires et Châteaubriant un avec le quartier de la Ville aux Roses.

3 contrats de ville portant sur la période 2015-2020 ont été signés au niveau des agglomérations nantaise, nazairienne et castelbriantaise. Cette démarche contractuelle est un travail collaboratif entre l'État et ses opérateurs, les intercommunalités, les collectivités territoriales, ainsi que les principaux partenaires de la politique de la ville, caisse des dépôts, Pôle emploi, bailleurs sociaux et associations.

La politique de la ville s'organise autour de quatre piliers : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain puis le renforcement de la participation citoyenne.

Comme les années précédentes, la DDDJSCS a été associée aux instances de gouvernance de la politique de la ville et a été mise à contribution dans le cadre des appels à projets des contrats de ville.

Au total 19,2 % de l'enveloppe départementale du CNDS a bénéficié aux habitants des QPV et 35,66 % du montant de l'appel à projets « jeunesse » de la DDDJSCS ont été orientés sur des projets en QPV. (dans droit commun)

### **La mobilisation renforcée du droit commun de l'État**

La politique de la ville doit mobiliser les moyens de droit commun de tous les partenaires signataires des contrats de ville. L'enjeu est simple : s'assurer que les pouvoirs publics interviennent dans une logique d'équité sur l'ensemble du territoire national et que les crédits spécifiques sont mobilisés en appui et non en substitution des moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.

En Loire-Atlantique, le recensement du droit commun, conjugué à des crédits spécifiques en hausse, montre l'engagement renforcé de l'État au service des quartiers les plus en difficulté, en lien étroit avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville. Ainsi, les crédits spécifiques mobilisés par l'État

dans le cadre des contrats de ville servent de levier aux moyens de droit commun mobilisés dans les quartiers (contrats aidés, volontaires du service civique, intervention du centre national pour le développement du sport...), estimés à au moins 3 M€ sans prendre en compte les programmes de renouvellement urbain et les dispositifs fiscaux.

Dans le champ de la jeunesse et des sports, le travail d'instruction des projets et d'accompagnement des acteurs locaux, en lien avec les délégués du préfet, a mobilisé trois conseillers « sport » et trois conseillers « jeunesse » de la DDDJSCS (qui ont œuvré en binôme sur chaque territoire) pour 15 à 20 % de leur temps de travail. En matière de résultats, 19,2 % de l'enveloppe départementale du CNDS a bénéficié aux habitants des QPV et 35,7 % du montant de l'appel à projets « jeunesse » de la DDDJSCS ont été orientés sur des projets en QPV.

### **Des crédits spécifiques en augmentation**

2,8 millions € c'est le montant des crédits spécifiques alloués en 2016 soit une augmentation de plus de 11 % par rapport à 2015.

Ce budget intègre les crédits délégués à la suite du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril 2016, ciblés sur quatre priorités : l'emploi, l'éducation, l'apprentissage de la langue française et la citoyenneté.

Pour soutenir dans la durée les associations structurantes des quartiers, la dynamique de conventionnements pluriannuels d'objectifs a été amplifiée :

- 22 nouvelles conventions conclues en 2016, soit un total de 50 conventions et la mobilisation de 342 200 €,
- 42 % d'augmentation par rapport à l'année précédente (195 000 € mobilisés en 2015).





## Le volet social

### **La cohésion sociale**

La médiation est un outil particulièrement précieux avec le dispositif des adultes-relais qui fait l'objet d'un soutien de plus de 18 000€ par poste et par an. Les 44 adultes-relais en Loire-Atlantique mènent des actions pour favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Afin de leur donner des outils pour redonner des repères et un cadre à une partie de la jeunesse en situation de décrochage, 32 adultes-relais ont bénéficié du plan de formation sur les valeurs de la République et de la laïcité en 2016. Les nouvelles sessions organisées par les délégués du préfet formateurs début 2017 permettront d'assurer la promotion de l'ensemble des adultes-relais et des conseillers citoyens volontaires.

### **La réussite éducative et l'éducation prioritaire**

Les programmes de réussite éducative sont des programmes d'accompagnement pluridisciplinaire ayant pour but l'égalité des chances. Ils s'adressent aux enfants des quartiers prioritaires âgés de 2 à 16 ans, en difficulté, et à leurs familles :

- En 2016, 1073 enfants ont bénéficié de ce dispositif,
- 1/3 des crédits « politique de la ville » sont consacrés à ce programme à Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Saint-Nazaire, avec le soutien des villes et de la caisse d'allocations familiales.

Au sein du pilier « cohésion sociale », une attention particulière est accordée à la réussite éducative en lien étroit avec l'éducation nationale. En outre, la direction des services académiques met en place la politique d'éducation prioritaire.

Elle vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires.

L'éducation prioritaire en Loire-Atlantique se traduit en 2016 par :

- dans le premier degré : 10 989 élèves sur 98 536 écoliers au total dans l'enseignement public, soit 11,15% du nombre total d'écoliers, 71 écoles sur 554
- dans le second degré : 4104 élèves sur 41 535 collégiens au total dans l'enseignement public, soit 9,88% du nombre total de collégiens. 11 collèges sur 82
- Pour le département de la Loire-Atlantique : 5 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) et 6 REP.

### **Les moyens humains**

Dans le 1er degré, le taux d'encadrement des élèves dans les écoles de l'éducation prioritaire est renforcé par 71 enseignants supplémentaires (ETP) et un nombre moyen d'élèves par classe de 21,76 (contre 24,98 hors éducation prioritaire). Dans le 2nd degré, des moyens supplémentaires sont accordés à hauteur de 40,6 ETP et, dans les collèges REP+, 11,15 ETP supplémentaires ont été accordés.

### **Les moyens financiers**

L'année 2016 a vu la revalorisation du régime indemnitaire des enseignants qui exercent dans les réseaux éducation prioritaire. Le montant de l'indemnité annuelle est porté à 1734 € pour les personnels qui exercent en REP et à 2312 € pour ceux qui exercent en REP+. Une indemnité spécifique de 500 € est également versée aux IEN copilotes d'un réseau REP ou REP+.

### **La formation et l'accompagnement**

Pour l'année 2016-2017, les actions spécifiquement programmées à l'intention des enseignants de l'éducation prioritaire ont été réalisées. En particulier, 790 journées stagiaires ont été programmées à l'intention des enseignants de REP+ (266 enseignants concernés).

### **Les dispositifs spécifiques**

Les parcours d'excellence : Ce dispositif vise à créer un continuum de la troisième à la terminale, en amont des cordées de la réussite. À la rentrée 2016, ces parcours sont mis en place pour les collégiens des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) volontaires. Il s'agit d'accompagner des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite. Il a pour objectif de conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie.

Les cordées de la réussite : Dispositif de tutorat mené en partenariat avec la politique de la ville visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Deux dispositifs sont labellisés en Loire-Atlantique avec le partenariat de l'Université de Nantes et de quatre grandes écoles nantaises (AUDENCIA Business School, l'École centrale de Nantes, l'École nationale supérieure des Mines de Nantes, l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique-ONIRIS). En 2016, l'action a par ailleurs été déployée sur les territoires de Saint-Nazaire et de Châteaubriant. Ces dispositifs impliquent 18 lycées publics du département et 9 collèges. 282 lycéens ont été accompagnés.

Les médiateurs en milieu scolaire : En 2016, l'accent a été mis sur le déploiement de 4 nouveaux médiateurs à l'école, intervenant pour la prévention et la gestion des conflits dans 5 collèges du département. Les missions confiées aux médiateurs sont centrées sur les aspects de prévention et de lutte contre la violence en général et le harcèlement en particulier et, plus largement, sur le bien-être à l'école et la réussite scolaire. Au titre de la politique de la ville, ils sont financés à hauteur de 18 900 € par an par L'État et reçoivent des compétences de fin de la part de l'Éducation nationale, des villes et du conseil départemental.

Ouvrir l'école aux parents : Ce dispositif vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Les formations proposées dans ce cadre ont pour objectif de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société, la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. En Loire-Atlantique, ce dispositif est installé dans les collèges de l'éducation prioritaire suivants; La ville aux roses à Châteaubriant, La Durantière, Rosa Parks, Debussy et Sophie Germain à Nantes.

### **Le volet emploi et développement économique**

La politique de la ville est aussi une politique d'accès à l'emploi. En Loire-Atlantique, au 31 décembre 2016, 6777 demandeurs d'emploi étaient recensés (catégorie A) dans les 19 quartiers prioritaires soit une diminution de 12,6 % sur un an (baisse de 5,3 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A pour la Loire-Atlantique). Cette baisse est plus marquée pour les jeunes de moins de 26 ans résidant dans les quartiers avec une diminution de 18,6 % sur la même période.

La mobilisation des services de l'État, avec les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, collectivités territoriales, clubs d'entreprises, etc.) et les entreprises se poursuit en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires, notamment par les actions suivantes :

- la mobilisation de manière renforcée des contrats aidés : augmentation du taux de prise en charge par l'État pour les résidents des quartiers prioritaires de 60 % à 80 % pour les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand ;
- la montée en puissance de la garantie jeunes : 20 % des 1148 jeunes entrés dans le dispositif en 2016 sont résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;





- le renforcement des liens avec les entreprises : en juillet dernier, 27 nouveaux partenaires ont signé la charte Entreprises & quartiers portant le nombre de signataires à 57 en Loire-Atlantique. Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser, pour les habitants des quartiers prioritaires, l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises ;
- la poursuite par Pôle Emploi de la mise en œuvre du plan d'action pour les jeunes diplômés (bac+2 et plus) issus des QPV : sur les 480 jeunes de la cohorte 2016, plus de la moitié ont trouvé un emploi, une formation ou créé leur entreprise. En excluant les sorties pour raisons personnelles (déménagement, reprise d'études, maternité, etc.), ce taux s'élève à 63 %. Les autres continuent à bénéficier d'un accompagnement intensif.

#### Le volet cadre de vie et renouvellement urbain

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU), 5 quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et nécessitant une action soutenue ont été identifiés par l'ANRU en Loire-Atlantique :

- 3 projets d'intérêt national : le quartier de Bellevue (Nantes/Saint-Herblain), les quartiers Nord (Nantes) et celui de Bottière / Pin-Sec (Nantes)
- 2 projets d'intérêt régional : les quartiers Nord et Ouest de Saint-Nazaire et le quartier des Dervallières à Nantes.

Leur inscription dans le NPNRU confirme l'engagement de l'État dans une démarche

de rééquilibrage territorial et de réduction des inégalités. Les protocoles de préfiguration ANRU, première étape de contractualisation permettant de définir et financer les études du projet urbain, ont été signés le 23 mars 2016 pour la CARENE et le 25 mars 2016 pour Nantes Métropole. Les premières conventions de renouvellement urbain, élaborées par les collectivités avec l'appui de l'État territorial, devraient être signées en 2017.

#### Le volet participation citoyenne

Les conseils citoyens, constitués d'habitants volontaires ou tirés au sort et d'acteurs locaux, favorisent l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels dans l'exécution des contrats de ville.

Après la constitution d'un premier conseil en 2015 à Rezé, 5 conseils citoyens ont été reconnus par le préfet en 2016 dans le département sur les quartiers de Malakoff (Nantes), Nantes Nord, Sillon (Saint-Herblain), la ville aux Roses (Chateaubriant), Saint-Nazaire Ouest. Deux nouveaux conseils citoyens ont été constitués en début d'année 2017 (Saint-Nazaire Nord et Orvault-Plaisance). Les 8 conseils citoyens constitués couvrent 11 quartiers prioritaires.

Sur l'agglomération nantaise, une charte de participation des habitants, des conseils citoyens et des associations a, en outre, été concertée avec Nantes Métropole et tous les partenaires de la politique de la ville pour préciser les principes de participation des conseils citoyens et des associations au pilotage du contrat de ville, à l'échelle de la métropole et des quartiers et de co-construction des projets.

## 2.7 L'immigration

### L'activité des services en charge des étrangers

En 2016, 53 030 étrangers reçus aux guichets de la préfecture, notamment au titre de l'asile contre 48 200 en 2015 soit une hausse globale de 10 %.

L'augmentation du nombre de titres de séjour délivrés en 2016 par rapport à 2014 (11 680), et à 2015 (12 493) se poursuit avec 13 350 titres délivrés soit une hausse de 14 % en deux ans dont une part plus importante de titres de séjour réfugiés que les années précédentes.

L'adaptation de l'organisation de l'accueil des étrangers en préfecture s'effectue avec le souci de limiter le nombre de passages des usagers par la mise en place d'un système de renouvellement par courrier.

S'agissant des naturalisations, il faut noter la montée en puissance de la plate-forme naturalisation, mise en place au 1er novembre 2015, compétente pour l'instruction de l'ensemble des demandes de naturalisation par décret et par déclaration des 5 départements de la région ; Depuis cette date, 6800 dossiers ont été reçus, soit une moyenne de 570 dossiers par mois dont 50% pour le seul département de la Loire-Atlantique.

Il faut aussi noter une légère diminution sur les dix premiers mois de 2016 des décisions favorables pour les naturalisations par décret par rapport à 2015, 67% au lieu de 74 %, due essentiellement au fait que tous les dossiers complets sont acceptés et enregistrés, y compris les demandes irrecevables. 100 % des propositions transmises par la plateforme sont suivies par les préfets de département.

S'agissant de l'asile, on constate la poursuite d'une forte augmentation des flux. Le département compte 1819 demandeurs d'asile, ce qui le place au 13ème rang national. Entre 2015 et 2016, l'augmentation est de 30% pour le département. Pour 2016, 2706 primo-demandes d'asile ont été enregistrées (1874 en 2015).

Le fonctionnement en année pleine du guichet unique de Nantes, compétent pour les départements de Loire-Atlantique, de Mayenne et de Vendée, et celui d'Angers, compétent pour le Maine-et-Loire et la Sarthe, associant les services de la préfecture et de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est mis en place au 1er novembre 2015. Le délai de rendez-vous entre le passage de la structure de premier accueil et le guichet unique de Nantes a été fortement impacté par l'accueil

des demandeurs d'asile issus de dispositifs particuliers du plan migrant.

L'année 2016 est marquée par un nombre toujours élevé de contentieux mais en diminution par rapport à 2015, -24 % soit 698 en 2016 contre 921 en 2015. Il convient de préciser que ce chiffre ne comprend pas les contentieux « éloignements » et réadmission.

215 mesures d'éloignements des étrangers en situation irrégulière ont été prononcées en 2016 : un chiffre en baisse de 16% par rapport à 2015 (257 éloignements).

### Le Plan migrants

#### **L'accueil des primo-arrivants et l'intégration par le logement de ceux qui obtiennent un droit au séjour**

La mise en œuvre du plan migrants depuis l'automne 2015 se traduit par une mobilisation soutenue des collectivités territoriales, des associations spécialisées ou caritatives, et des services de l'État (le directeur départemental délégué de la DDDJSCS est le coordonnateur départemental du plan migrants).

À ce titre, un travail a été réalisé sur l'organisation de l'accueil, l'ouverture de places dédiées, la gestion des appels à projets, les financements et conventions, le suivi des usagers en lien avec l'OFII et le SII, et l'insertion par le logement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen de relocalisation de demandeurs d'asile en provenance de Grèce ou d'Italie 334 personnes (220 adultes et 114 enfants d'origine érythréenne, syrienne et irakienne) ont été accueillies depuis novembre 2015. 24 personnes ayant déjà le statut de réfugiés en provenance de Turquie et de Jordanie ont été accueillies à l'été 2016.



### **Les centres d'accueil et d'orientation (CAO)**

- 8 CAO ouverts dans cinq communes : Saint-Brévin, Saint-Herblain, Nantes, les Sorinières et Vertou,
- Capacité d'accueil totale : 237 places en Loire-Atlantique,
- Gestion des CAO par 4 associations : Saint Benoît Labre, Trajet, ADOMA, France Horizon.

Après une phase de prospection, l'ouverture de chaque centre a fait l'objet de discussions avec les élus locaux, l'exploitant de la structure (pour les deux centres les plus importants, ouverts le 24 octobre à Saint-Herblain et à Saint-Brévin) et l'association gestionnaire, conventionnée et financée par l'État.

Les opérations d'arrivée des migrants sur les sites ont été pilotées avec la plus grande attention. En lien avec l'OFII, plusieurs dizaines d'entre eux ont obtenu en quelques semaines un statut de bénéficiaire de la protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire) leur permettant de poursuivre leur parcours d'intégration hors CAO.

Le guichet unique a été mobilisé pour recevoir la mise à l'abri des migrants évacués de Calais qui souhaitent demander l'asile ou qui avaient déjà engagé cette démarche, soit 261 personnes sur les 372 orientées en Loire-Atlantique, en Mayenne et en Vendée.

Le desserrement des squats de Paris : l'arrivée en Loire-Atlantique d'adultes évacués du campement Stalingrad s'est faite le 7 novembre 2016 sur 55 places réservées (à cette occasion, deux CAO ont été créés à Nantes pour 35 et 20 places).

### **Les centres d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI)**

Le dispositif exceptionnel d'accueil des mineurs non accompagnés de Calais, organisé nationalement, a permis à 67 mineurs d'être accueillis en Loire-Atlantique, à partir du 2 novembre 2016.

Deux opérateurs avaient fait une offre de service pour accueillir, encadrer et héberger ces mineurs non accompagnés sur deux sites d'accueil collectif de mineurs pour une durée de quatre mois au maximum, à Préfailles et à Bats-sur-Mer. Sur les deux sites, l'accompagnement social global a été confié à l'association Saint Benoît Labre, en raison en particulier du mandat identique confié par le conseil départemental pour les mineurs non accompagnés relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Dès novembre, 28 des jeunes accueillis ont rejoint le Royaume-Uni dans le cadre d'une procédure conduite par des agents du Home Office britannique. Un comité départemental de coordination des CAOMI s'est réuni deux fois fin 2016 afin de créer les conditions d'un partenariat efficace pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif assigné aux CAOMI : permettre aux jeunes migrants concernés d'intégrer au plus tôt les dispositifs de droit commun dont ils relèvent, à savoir une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance s'ils sont évalués mineurs, ou au titre de la demande d'asile en cas de majorité reconnue. Présidé par le secrétaire général de la préfecture, il associait la procureure de la République de Saint-Nazaire territorialement compétente, les services du conseil départemental, les services de l'État, la sous-préfecture de Saint-Nazaire (DDDJSCS, direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DT PJJ), DT ARS, DSDEN) et les gestionnaires des CAOMI.



Cette coordination a permis un traitement exemplaire de réactivité entre tous les acteurs associatifs et institutionnels, de l'évaluation de minorité par l'association Saint Benoît Labre sous l'égide du conseil départemental à son traitement judiciaire (ordonnances de placement provisoire prononcées par la procureure et confirmées par les juges aux affaires familiales) jusqu'à la prise en charge effective par l'aide sociale à l'enfance des Conseils départementaux désignés. Les jeunes reconnus majeurs se sont vus quant à eux proposer une orientation en CAO. Au 31 décembre 2016, 13 jeunes étaient présents à Préfailles et 20 à Batz-sur-mer.

### **Le programme européen de relocalisation**

Les collectivités territoriales ont proposé des logements aux migrants dits « relocalisés », issus principalement des zones de guerre au Moyen-Orient. Les services de l'État ont assuré la coordination entre les institutions nationales (OFII, DIHAL, plate-forme de logement des réfugiés), locales (communes, OFII, DT ARS, CAF, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), conseil départemental, union sociale pour l'habitat (USH)) et les associations en charge de l'accompagnement social.

21 communes ont proposé 41 logements pour accueillir des personnes relocalisées dont 31 logements occupés au 31 décembre 2016.

Il convient de distinguer parmi ces personnes, plusieurs statuts :

- les relocalisés en provenance d'Allemagne avec un statut de réfugié), pour lesquels 7 logements sont mobilisés pour accueillir 20 personnes, majoritairement des isolés.
- les « réinstallés » : prises en charge par le Haut Commissariat aux Réfugiés, vivant hors de leur pays d'origine, dans des camps au Liban, en Jordanie ou en Turquie, ces personnes bénéficient d'une protection internationale et ont accès à l'ensemble des droits sociaux. En 2016, 5 familles (soit 32 personnes) sont accueillies dans le département sur des logements mis à disposition par les communes et accompagnées par des associations professionnelles et bénévoles. Mais, dans le cadre du marché national passé par la DIHAL pour la période 2016-2018, 6 opérateurs (Coallia, Aurore, ADOMA, France Terre d'Asile, Groupe SOS Solidarité, France Horizon) sont positionnés sur le département et plus précisément sur l'agglomération nantaise pour capter des logements du parc social, à une hauteur qu'il importe de réguler (concertation en cours à la demande des bailleurs sociaux).
- les relocalisés issus des hot spots de Grèce et d'Italie. Ils n'ont pas encore le statut de réfugié à leur arrivée à Nantes (un des six pôles d'accueil en France), et l'obtiennent en 4 mois, après une instruction en procédure prioritaire de leur demande d'asile par le SII et l'OFII (guichet unique).



Après un premier groupe de 19 Erythréens à Vertou (association St Benoit Labre), 160 personnes isolées ou en famille (Syriens, Irakiens, Erythréens) sont arrivées début 2016 à Saint-Nazaire, Savenay, Saint Sébastien sur Loire et Vallet sur des places accueil temporaire service de l'asile (AT-SA) et commission d'accès aux documents administratifs (CADA) gérées par les associations APUIS, les Eaux Vives, France Horizon et Saint Benoît Labre.

Une fois le statut obtenu, et en fonction du projet de vie travaillé avec l'association spécialisée gestionnaire du CADA/AT-SA, le réfugié peut saisir la plate-forme nationale de logement des réfugiés afin de bénéficier rapidement d'un logement hors ou en Loire-Atlantique.

Dans ce cadre, les échanges avec la plate-forme nationale de logement des réfugiés ont permis également de mettre à disposition des logements municipaux du département pour des personnes relocalisées arrivées dans un autre département et titulaires du statut de réfugié.

Les dispositifs décrits ci-dessus s'ajoutent au flux habituel des primo-arrivants, lequel est en augmentation importante (+ 45 % en 2016 par rapport à 2015 après une augmentation l'année précédente de 20 %) avec 1 819 personnes ayant déposé une demande d'asile en Loire-Atlantique en 2016.

### **L'insertion des réfugiés**

L'insertion des personnes réfugiées dans le contexte du doublement des capacités d'hébergement lié à l'asile en Loire-Atlantique (potentiellement plus de 500 ménages au titre du plan migrants) doit faire l'objet de plusieurs axes de travail.

- l'accès au logement : un groupe de travail associant les CADA, l'USH et la DDDJSCS a été constitué en 2016 pour finaliser la procédure (codes spécifiques pour les réfugiés dans la base de données logement social, accompagnement social lié au logement à la sortie, sélectivité sur les zones tendues, commission inter-bailleurs pour les situations difficiles d'accès au logement) ;
- l'accès à la santé : poursuite de la relation avec l'ARS et les hôpitaux de proximité, accès aux soins en lien avec la CPAM ;
- l'accès à l'emploi : la Loire-Atlantique est depuis fin 2016 territoire pilote pour l'insertion des jeunes réfugiés (expérimentation DIHAL).

L'accès à la langue en complément des formations du contrat d'intégration républicaine (CIR) par l'OFII est à approfondir en lien avec le Conseil régional.

Comme pour l'accueil des réfugiés, la

mobilisation des collectivités est essentielle pour favoriser, sans concurrence entre les publics précaires, l'intégration de proximité de ces nouveaux arrivants (école, logement, loisirs, sport...).

### **Le renforcement des capacités d'accueil et l'insertion**

Les publics migrants ont bénéficié, en 2016 d'une augmentation des capacités d'accueil, tant des centres d'accueils pour demandeurs d'asile (CADA : capacité totale : 780 places) que des dispositifs en facilitant la sortie en tant que réfugiés :

Pour les demandeurs d'asile, l'effet cumulé des divers appels à projets lancés sur les deux exercices se traduit par la création de 288 places supplémentaires de CADA et de 281 places d'accueil temporaire service asile (AT-SA) réparties sur Saint Nazaire, le vignoble et l'agglomération nantaise.

Pour les réfugiés, 2 dispositifs permettent fin 2016 une prise en charge de 225 personnes par an.

- 75 au centre provisoire d'hébergement, le Centre Nantais d'Hébergement (CPH) des Réfugiés géré par la Ville de Nantes ;
- 150 au service temporaire d'accompagnement pour le relogement et l'insertion professionnelle des réfugiés (STARIP).
- 39 ménages réfugiés sortant de CADA, d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile et du STARIP sont dans des logements du contingent préfectoral.

Enfin, dans le cadre du plan de réduction des nuitées hôtelières, la DDDJSCS a mobilisé des capacités d'intermédiation locative dans le parc de logement privé, sous le format de la sous-location, pour 15 ménages réfugiés (45 places) ont été mobilisées.

### **Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile**

Conformément aux dispositions de la loi portant réforme de l'asile, un schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile (SRADA) a été élaboré et arrêté en juin 2016.

Pris en application des objectifs fixés par le schéma national d'accueil, il a pour objet de présenter le dispositif régional prévu pour l'enregistrement des demandeurs d'asile ainsi que le suivi et l'accompagnement de ceux-ci, de déterminer les perspectives d'évolution du parc d'hébergement, d'assurer l'effectivité du dispositif d'orientation des demandeurs d'asile et de définir les modalités d'amélioration de la fluidité du parc d'hébergement.

## 2.8 L'organisation des élections et le respect de la légalité

### Le bon fonctionnement de la vie civique et sociale

La Loire-Atlantique a participé à 27 déplacements ministériels en 2016, dont le Premier ministre lui-même le 27 septembre à l'occasion de l'ouverture du congrès de l'Union sociale de l'habitat.

La majorité de ces déplacements concerne des sujets liés au travail, à l'économie et à l'emploi.

Élections politiques : suite à la seconde nomination au Gouvernement de M. Jean-Marc Ayrault et en raison de la vacance de son siège de député, des élections législatives partielles ont été organisées dans la 3ème circonscription de la Loire-Atlantique les 17 et 24 avril 2016 qui comprend 8 communes et près de 90 000 électeurs. 11 candidats se sont présentés au 1er tour de ce scrutin.

La préfecture de la Loire-Atlantique a organisé le 26 juin 2016 la consultation des électeurs des communes de la Loire-Atlantique sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes, première mise en œuvre des consultations locales prévues désormais par la réglementation sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Élections professionnelles : au cours du second semestre, plusieurs élections professionnelles se sont déroulées :

- élections des membres de la chambre des métiers et de l'artisanat régional (CMAR) des Pays de la Loire. Pour ce scrutin de liste régional, la préfecture chef-lieu de région a organisé le processus électoral pour plus de 66 000 électeurs, répartis dans les 5 départements des Pays de la Loire.

- élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nantes – Saint-Nazaire et des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Nantes et Saint-Nazaire. Ce scrutin qui concernait près de 55 000 électeurs présentait la particularité de proposer aux électeurs de voter, soit par correspondance, soit par internet.

- élection annuelle des juges des tribunaux de commerce de Nantes et Saint-Nazaire les 6 et 7 octobre 2016.

### Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques

L'État s'assure des conditions de gestion et de conservation des archives publiques par le biais d'un contrôle exercé par les archives départementales. Elles ont ainsi délivré des visas d'élimination d'archives dénuées d'intérêt historique et parvenues au terme de leur délai d'utilité administrative pour plus de 11 kilomètres de documents, dont 43 % provenant de services de l'État et 26 % des collectivités régionales, départementales et communales, et 17,5 % des établissements publics de santé. Le contrôle de la bonne tenue des archives courantes et intermédiaires a par ailleurs occasionné près de 150 inspections ou visites d'informations.

### Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

La stratégie de contrôle intègre les priorités nationales définies en 2012 (urbanisme, commande publique et fonction publique territoriale) et s'attache également aux enjeux de bon fonctionnement démocratique des institutions locales, d'égalité d'accès au service public, de sécurité des personnes et des biens, de préservation des libertés publiques et individuelles, de développement durable ou encore de bonne utilisation des deniers publics.



En 2016, 23 % des actes transmis par les collectivités territoriales ont été contrôlés, soit 29 786 actes sur 131 631 actes (non budgétaires) reçus.

S'agissant des actes budgétaires des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur les 3 774 actes reçus, 2 265 ont été contrôlés (soit 60%) occasionnant aucune saisine de la Chambre régionale des comptes.

Le taux d'actes contrôlés s'élève à 23,6 % en y intégrant les actes budgétaires (32 051 actes contrôlés au total sur les 135 405 actes budgétaires et non budgétaires reçus), plaçant ainsi la préfecture de la Loire-Atlantique parmi les préfectures les plus efficaces en la matière.

Dans le cadre du dialogue continue avec les collectivités, cette stratégie de contrôle a conduit à adresser 362 lettres d'observations et à introduire 2 déférés en matière de police administrative devant le tribunal administratif.

Sur le contrôle budgétaire, la stratégie de contrôle budgétaire engagée depuis 2010 sur la base d'une charte de partenariat avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP) et revisitée en 2014 pour intégrer les orientations ministérielles a été poursuivie en 2016. Elle définit des priorités sur les actes et les collectivités à contrôler au regard des enjeux et des risques. Les outils créés en 2010 sont adaptés chaque année pour gagner en efficacité et en traçabilité des observations effectuées. Une attention particulière est portée à la gestion de la dette des collectivités, aux emprunts complexes et aux flux financiers entre budgets. L'enjeu porte sur la détection le plus en amont possible de la fragilité des collectivités et l'incitation à la dématérialisation de l'envoi des actes qui participe à la sécurisation des écritures comptables.

S'agissant de la mission de tutelle sur les 217 associations syndicales autorisées (ASA), l'année 2016 a été marquée par la poursuite du mouvement de rationalisation qui a occasionné 25 arrêtés préfectoraux.

Au titre de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles, la DDPP, compétente essentiellement dans le domaine de la commande publique, apporte son concours au contrôle de légalité pour ce volet de la concurrence dans la commande publique, en phase avec la stratégie mise en place par le préfet. En 2016, un indice de pratiques anti-concurrentielles dans le domaine de la commande publique a fait l'objet d'un signalement aux services compétents.

#### La délivrance des titres et documents d'identité

Le ministère de l'intérieur a poursuivi en 2016 la démarche engagée en matière de modernisation de la délivrance des titres, notamment la dématérialisation du permis de conduire et du certificat de situation des véhicules.

#### L'activité des titres en 2016 :

- Près de 150 000 cartes grises délivrées
- 52 400 (en 2015, 48 000) permis de conduire délivrés ou renouvelés
- 6 068 permis internationaux délivrés.
- 82 928 CNI délivrées. (61 417 pour la préfecture 21 511 pour la sous-préfecture de Saint-Nazaire, soit +6,52 % par rapport à 2015)
- 1120 passeports délivrés à des personnes reçues en préfecture (les missions de proximité liées à la délivrance des titres restent très importantes et nécessitent une compétence métier)
- 13 350 titres de séjour étrangers délivrés

Les usagers peuvent désormais effectuer un nombre grandissant de demandes en ligne, évitant ainsi des déplacements à la préfecture.

L'une des prochaines étapes consiste à proposer aux auto-écoles un outil internet autorisant le dépôt des demandes d'enregistrement d'examen du permis de conduire, supprimant également les déplacements à la préfecture pour le dépôt des dossiers.

Au titre de ses missions, la DDPP a notamment traité et/ou délivré en 2016 :

- 560 habilitations pour l'accès en zone d'accès restreint concernant la sécurité portuaire et pour les activités d'inspection et filtrage des personnes et des biens concernant la sécurité aéroportuaire.
- 113 autorisations à des entreprises privées de sécurité pour l'exercice de missions de surveillance sur la voie publique ; ce type de demandes connaît une forte augmentation cette année encore.
- 498 dossiers concernant la sécurité liée aux manifestations sportives instruits pour l'arrondissement de Nantes et les manifestations inter-arrondissements ou inter-départementales.
- 3304 dossiers dans le secteur des armes.
- 717 dossiers concernant le secteur aérien (drones) et 275 dossiers de lâchers de ballons et lâchers de lanternes.



- Les domaines liés à la sécurité privée et aux armes ont connu une hausse importante du nombre de dossiers traités, en lien avec le renforcement de la législation sur l'acquisition et la détention de certaines catégories d'armes ainsi qu'en lien avec les échéances de renouvellement des autorisations initiales des dossiers de sûreté portuaire et aéroportuaire.
- Le nombre de dossiers traités pour le secteur aérien a significativement augmenté avec la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les aéronefs télé-pilotés qui circulent sans personne à bord (drones) qui relèvent désormais d'un régime de déclaration de survol à la mission.

#### **La clarification des droits et obligations de l'artisan taxi en Loire-Atlantique**

Au plan national, une feuille de route pour l'avenir du transport public particulier de personnes a été élaborée afin de protéger l'équité entre les différents acteurs, d'améliorer la lisibilité et la connaissance du secteur.

Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche s'est vu confier la compétence dans le domaine du transport particulier de personnes (décret n° 2014-1106 du 1er octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, modifié par le décret n° 2016-245 du 3 mars 2016).

Dans le prolongement des travaux menés par les services du ministère de l'intérieur (délégation à la sécurité et à la circulation routière), et après concertation avec l'ensemble des acteurs locaux la préfecture a pris l'arrêté du 8 novembre 2016 relatif aux règles d'exploitation et à la conduite des taxis après avis favorable de la commission ad hoc. Il vise à harmoniser les obligations au niveau départemental et n'a pas vocation à rappeler les prescriptions nationales figurant dans le code des transports, ni à se substituer aux réglementations locales des communes, ou aux EPCI. En complément, un arrêté départemental portant règlement local sur les caractéristiques des véhicules taxis dans le département de la Loire-Atlantique a été pris.

#### **Lutte contre les fraudes**

La lutte contre la fraude documentaire et identitaire est au cœur des trois enjeux majeurs que sont la protection de l'identité, l'égalité entre les citoyens et la préservation des finances publiques.

**Lutte contre la fraude, une équipe fortement mobilisée. : 90 fraudes détectées en matière de délivrance des titres.**

En 2016, les axes de travail ont été les suivants : le renforcement de la dématérialisation et de la mise à disposition de nombreux outils visant à renforcer la sécurisation des données d'état-civil, du justificatif de domicile et amélioration de la traçabilité des titres délivrés. Celle-ci nécessite de poursuivre le travail de collaboration engagé avec l'ensemble des services de l'État, que ce soit par l'intermédiaire des signalements et des échanges d'information opérés auprès des membres partenaires du CODAF, que par la poursuite des liens engagés avec le Parquet et l'attention donnée à la formation des agents de préfecture et des agents des collectivités territoriales. À ce titre, deux chantiers ont été conduits cette année : la fiche de liaison Préfecture/Parquet qui est jointe à tout dossier de signalement et une action de formation à la détection des faux documents pour les agents des mairies en charge de l'état-civil de l'arrondissement de Chateaubriant, action de formation reconduite au 1er trimestre 2017 et proposée aux fonctionnaires territoriaux de l'arrondissement de Nantes, en collaboration avec les services de la direction départementale de la police aux frontières de Loire-Atlantique.

2017 sera l'année de mise en place progressive des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) avec leur cellule fraude dédiée. Le renforcement de la lutte contre la fraude documentaire se fera dans un contexte de généralisation des télé-procédures par une amélioration du niveau de sécurité et de fiabilité des applications informatiques, par le développement des fonctions de contrôle et par la consolidation des compétences techniques des agents.





## 2.9 L'égalité, la citoyenneté et la mémoire

### La promotion de la citoyenneté et la lutte contre la discrimination

La mobilisation en faveur de la citoyenneté s'est illustrée par le suivi du plan d'action de la commission départementale de la citoyenneté, regroupant une quarantaine de partenaires qui œuvrent à la construction commune et à la valorisation d'actions dans le domaine de la lutte contre les discriminations, de l'éducation à la citoyenneté et de l'engagement civique.

Ce plan qui comporte 10 fiches-actions permet de mettre en valeur l'action des pouvoirs publics, comme les rallyes-citoyens organisés par la gendarmerie nationale avec les communes et qui a permis en 5 ans de sensibiliser près de 8000 collégiens à l'exercice de leurs droits et de leurs devoirs. Mais également d'initier de nouvelles actions, comme le déploiement avec le soutien de L'État du jeu « Place de la République les 100 voies (voix) de la laïcité », élaboré par la commune de la Chapelle-sur-Erdre, dans les quartiers prioritaires de Saint-Nazaire. La commission s'est réunie deux fois en séance plénière.

Mise en place du CORA : le Comité Opérationnel contre le Racisme et l'Antisémitisme a été installé le 22 janvier 2016, en présence de M. Gilles CLAVREUL, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Composé des services de l'État et des collectivités, il vise à lutter contre le racisme par des actions ciblées dans l'éducation, le sport, les quartiers populaires ou lors de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

De manière générale, la politique d'égalité et de citoyenneté a été suivie par l'ensemble des services de l'État, sur la base des mesures du CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté). Ainsi, la DDDJSCS a consacré à cette politique 14 de ses journées ressources en direction des animateurs enfance-jeunesse et l'a inscrite au cœur de son appel à projets en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle a aussi continué à décliner le plan « Citoyens du sport » dans le département (qui a, par exemple, permis de soutenir la création de 5 emplois d'animateurs sportifs dédiés au développement de la pratique sportive dans les QPV, 4 projets au titre de l'opération « J'apprends à nager », et une action du district de football dans le cadre de l'Euro 2016).

Par ailleurs, le plan régional de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a commencé à être déployé en Loire-Atlantique, notamment auprès des professionnels intervenant dans les QPV par les délégués de la préfète et la DDDJSCS.

L'État a mis à l'honneur 10 actions menées en 2016 marquantes en faveur de la citoyenneté dans le n°3 de la lettre Égalité et citoyenneté en Loire-Atlantique (ECLA) disponible sur le site de la Préfecture.

## L'Égalité femmes / hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel, inscrit dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui vise à réduire les inégalités dans tous les domaines de la vie : privée, professionnelle et publique.

Les inégalités observables demeurent nombreuses. Si les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons et étudient plus longtemps qu'eux (la part des Ligériennes scolarisées à 17 ans est la plus élevée de France), elles occupent le plus souvent un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à leur niveau de diplôme et perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 26 % à celui des hommes.

78,3 %, c'est le taux d'activité des femmes en Loire-Atlantique : l'un des plus élevés de France. Beaucoup sont à temps partiel. Les femmes demeurent concentrées dans un nombre restreint de familles professionnelles.

Des actions ont été développées en 2016 par l'État en direction des entreprises, des jeunes et des femmes demandeuses d'emploi afin d'élargir leurs choix d'orientation professionnelle et de faciliter leur insertion à l'emploi. Ainsi :

- Un salon de l'orientation de la formation et des métiers Orienthèque a été mis en place à Pontchâteau du 21 au 23 janvier en partenariat avec la Communauté de communes de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois.
- À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2016, la déléguée départementale aux droits des femmes, l'UD DIRECCTE, FACE Loire-Atlantique et l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ont organisé conjointement une manifestation destinée à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en présence du préfet. Ouverte aux chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines, partenaires sociaux, l'action avait trois objectifs :
- promouvoir l'égalité professionnelle en offrant un socle commun de connaissance aux acteurs économiques locaux ;
- démontrer la plus-value qu'offrent plus d'égalité et de mixité en termes de compétitivité pour l'entreprise et d'emploi ;
- les accompagner et les outiller dans la recherche des leviers à mobiliser au sein de leur propre structure.
- Un forum Mix et Métiers, a été organisé en direction des demandeuses d'emploi, par les Entreprises pour la cité, avec le soutien de l'État, afin d'élargir les choix professionnels des femmes, à Nantes le 28 octobre 2016.

Un constat : les femmes ne représentant que 30 % des créateurs d'entreprises.

Des actions sont développées pour promouvoir la création d'entreprise par les femmes dans la région des Pays de la Loire. Des opérations de coaching de femmes cheffes d'entreprises et des concours ont été mis en place dont 2 se sont tenus à Nantes en présence du préfet de la Loire-Atlantique :

- 19 octobre - « Women equity » - visant à valoriser des femmes cheffes d'entreprises à forte croissance,
- 16 septembre - « Femmes du digital ouest » - visant à promouvoir les femmes entrepreneures dans les métiers du numérique.

## Le soutien à la vie associative

Le département de la Loire-Atlantique se caractérise par un tissu associatif très dense puisqu'il compte environ 60 000 associations. Au cours de l'année 2016, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré :

- 1519 créations d'associations dont 46 % par télédéclaration, (soit 12 % de télédéclarations en plus par rapport à 2015)
- 5 412 modifications d'associations dont 17 % par télédéclaration, (soit 5 % de télédéclarations en plus par rapport à 2015)
- 389 dissolutions d'associations dont 15 % par télédéclaration. (les dissolutions sont constantes)

La Loire-Atlantique compte 26 000 associations « vivantes », animées par 260 000 à 270 000 bénévoles.

## L'animation d'un réseau d'accompagnement de la vie associative

La DDDJSCS anime la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA), qui réunit les correspondants vie associative des services de l'État et d'organismes ayant une mission de service public, les deux centres de ressources et d'information des bénévoles (le CRIB « sport » du CDOS et le CRIB généraliste de la FAL 44) les quatre points d'appui à la vie associative (PAVA), les services vie associative de collectivités, la maison des associations de Saint-Nazaire, et deux fédérations associatives. Elle soutient financièrement les CRIB et les deux fédérations associatives, avec deux postes FONJEP, un emploi CNDS et 4000 € pour la Ligue-FAL 44. Les conventions de labellisation de trois des PAVA ont été évaluées et renouvelées en 2016.

Les partenaires de la MAIA ont été réunis le 28 juin et le 29 novembre 2016 pour partager les actualités sur la vie associative et se coordonner dans leurs actions.

### **Le soutien à la formation des bénévoles**

La DDDJSCS participe à l'animation et la promotion du Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) : relais d'information sur l'appel à projets annuel, accompagnement des porteurs de projets, instruction des demandes de subvention et suivi des actions et de leurs bilans.

43 structures associatives de jeunesse ou d'éducation populaire financées pour un montant global de 83 644 € grâce auxquels 117 actions de formation ont été menées. Priorités en la matière : la formation à destination des bénévoles dirigeants associatifs, la culture numérique et la promotion des valeurs de citoyenneté et de laïcité.

La formation des dirigeants sportifs bénévoles est un axe fortement soutenu par l'État au travers des aides apportées aux têtes de réseaux (comités) du département. Un programme d'actions de formation étoffé est proposé par le CDOS aux dirigeants sportifs, administrateurs des clubs et des comités départementaux, et des actions de formations de techniciens sportifs (juges, arbitres, entraîneurs...) sont organisées par les comités départementaux en direction de leurs clubs affiliés. La formation a été soutenue à hauteur de 117 450 € sur les crédits du CNDS. L'ensemble des actions a concerné au total 26 000 bénévoles.

### **Le sport associatif, facteur de cohésion sociale**

337 associations sportives de Loire-Atlantique ont bénéficié en 2016 des crédits du CNDS pour le soutien financier de 837 actions et un montant total de 1 654 993 € de subventions.

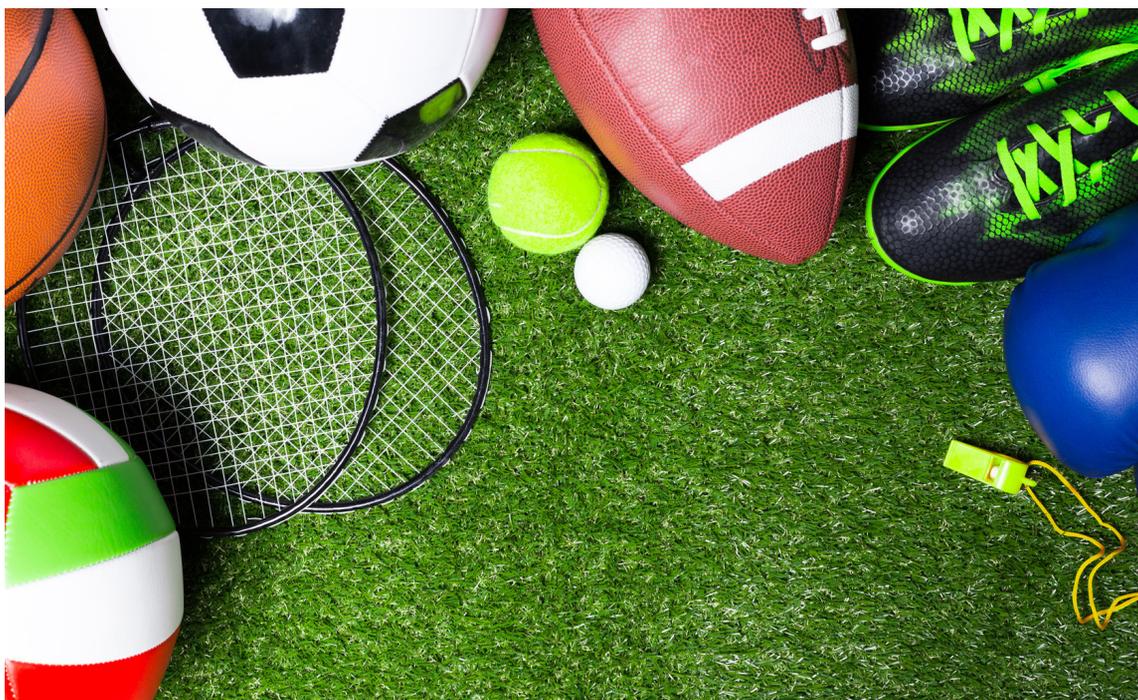
La répartition de l'enveloppe départementale de ces aides financières en fonction des objectifs poursuivis

- développer l'emploi sportif : 48,3 %
- réduire des inégalités territoriales d'accès à la pratique sportive en QPV : 19,20 %
- adapter la pratique sportive aux personnes en situation de handicap : 4,2 %
- promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être et de santé publique la pratique sportive : 6,2 %
- actions diverses pour le soutien à la vie associative : 22,1 %

Promotion de la santé par le sport : 103 200 € ont été attribués à 111 projets associatifs sur les crédits du CNDS.

La DDDJSCS est partenaire d'une grande manifestation annuelle organisée par le CDOS à Nantes autour du « sport santé bien être », qui, en 2016, a accueilli environ 7000 participants sur une soixantaine d'ateliers portés par des associations du secteur sportif et du secteur para médical.

106 clubs sportifs du département ont reçu en 2016 le label « sport santé » et sont en capacité d'accueillir des personnes dont la pratique sportive a été prescrite ou conseillée par le corps médical. Ces associations sportives sont répertoriées sur un logiciel de cartographie, bientôt accessible en ligne au corps médical, lui permettant ainsi, s'il le souhaite, d'orienter ses patients vers des structures sportives en capacité de leur proposer un pratique sportive adaptée à leurs besoins.



## La mémoire

L'État a organisé ou participé à 27 commémorations nationales et locales en Loire-Atlantique.

Ces commémorations sont des symboles de nos valeurs républicaines et constituent des temps forts de l'action mémorielle. Organisées en partenariat avec les collectivités, l'éducation nationale, la délégation militaire départementale et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) de Loire-Atlantique, elles connaissent à la demande du préfet une participation croissante de la jeunesse.

La vocation de la mission centenaire de la première guerre mondiale est de préparer et de mettre en œuvre depuis 2013 le programme commémoratif du Centenaire de la Grande guerre. La ville de Saint-Nazaire sera particulièrement mise à l'honneur à cette occasion et apparaîtra, au plan national, comme le point focal des commémorations de l'année des troupes américaines de 1917. La préparation de cet événement historique a donné lieu, en 2016, à 5 réunions sous la présidence du sous-préfet de l'arrondissement. La programmation 2017 repose à la fois sur des manifestations commémoratives et festives et sur des cycles de conférences; le point d'orgue de l'événement étant la manifestation « The Bridge » qui s'est déroulée à Saint-Nazaire du 24 au 26 juin 2017. Cette dernière manifestation consiste à opposer dans une course de vitesse jusqu'à New-York le Queen Mary II, bateau emblématique des chantiers navals de Saint-Nazaire, et des catamarans ultimes.

50 personnalités, issues notamment du monde associatif, salarial et de milieux modestes, ont obtenu une décoration dans l'un des ordres nationaux : légion d'honneur ou ordre national de mérite.

Par ailleurs, 7404 personnes, issues de tous les domaines d'activité, ont été récompensées dans les différents ordres ministériels, dont notamment 4906 médailles du travail, 1 656 médailles d'honneur régionale, départementale et communale, 207 médailles agricoles, 132 palmes académiques, 83 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

## 2.10 La culture

### Le Patrimoine

L'État a consacré 3, 650 M€ à la conservation, restauration, valorisation, sensibilisation et recherche dans le domaine du patrimoine qui recouvre l'archéologie, les monuments historiques, l'architecture ou les musées.

## Archéologie

Concernant l'activité archéologique préventive en 2016, 326 dossiers ont été instruits pour 53 opérations préventives prescrites (43 diagnostics archéologiques et 10 fouilles). Le niveau de réalisation des opérations est assez équivalent au niveau des prescriptions de l'année avec 33 diagnostics et 15 fouilles préventives menés par les opérateurs agréés. Ainsi la quasi-totalité des diagnostics est réalisée par l'institut national de recherche archéologique préventive (INRAP).

La fouille préventive la plus marquante est celle du site de la ZAC des Six Croix à Donges, réalisée par l'INRAP. Elle a concerné les vestiges d'une enceinte néolithique abritant un très grand bâtiment. Des dizaines de foyers



alignés ne manquent pas d'interroger la question fonctionnelle des espaces externes bordant l'enceinte. La présence d'un menhir et d'un blockhaus ont conduit la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'aménageur à concevoir la conservation de ces éléments architecturaux et leur intégration au domaine public dans le programme d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Les études programmées ont apporté leur lot de découvertes et de connaissances. Quatre opérations ont été autorisées pour un budget global de subvention de 44 400 €. La fouille programmée du port antique de Rezé s'est achevée en 2016 pour s'engager en 2017 dans la préparation d'une publication. Cette fouille a été menée entre 2005 et 2016 pour sa phase récente et reste emblématique de la recherche programmée régionale par son organisation pluridisciplinaire et la collaboration de plusieurs partenaires professionnels (ville de Rezé puis métropole, université de Nantes, INRAP pour la direction des opérations). Les résultats et cette dynamique ont rendu évident l'intérêt d'une mise en valeur et de la création du centre d'interprétation, le Chronographe, inauguré au cœur du site en janvier 2017.

L'attention portée aux vestiges du littoral atlantique a conduit la DRAC à intervenir sur l'île Dumet au large de Piriac-sur-Mer, en collaboration avec le conseil départemental et l'INRAP, pour étudier des vestiges témoignant de multiples occupations sur cette île entre l'âge du Fer et la période moderne. Il convient de signaler que, sur la commune de Soudan, à la suite d'un pillage en 2015 d'un dépôt monétaire gaulois, la DRAC a mené des investigations complémentaires pour caractériser le site et un second dépôt monétaire a pu être récupéré.

### **Monuments historiques**

357 monuments dont 253 inscrits sont protégés en Loire-Atlantique. On note la plus faible proportion d'édifices classés dans ce département par rapport à la région des Pays de la Loire. La Loire-Atlantique a bénéficié en 2016 d'un enveloppe de subvention pour les travaux de restauration des monuments protégés de 1 233 922 € pour un montant total de travaux de 3 986 1912 €.

Les principaux chantiers sont : la Chapelle de l'Oratoire à Nantes (subvention de 651 429 €); l'église Saint Gwenolé à Batz sur Mer (subvention de 93 200 €); le château de Clisson (subvention de 86 700 €); le château de la Motte-Glain à La Chapelle-Glain (subvention de 83 600 €) et plusieurs opérations de ravalement d'édifices protégés à Nantes.

La Chapelle de Prigny dans la commune des Moutiers-en-Retz et la piscine de Saint-Mars-la-Jaille (intéressant édifice du XXe siècle) ont été protégées.

Le montant des crédits alloués en entretien pour la cathédrale Saint-Pierre et Saint Paul s'élève à 98 135,07 €. S'agissant de l'investissement, les travaux sur les terrasses sud et nord sont achevés et l'engagement de travaux sur les vitraux du chœur est prévu de 2016 à 2020.

Près de 1520 objets sont protégés au titre des monuments historiques en Loire-Atlantique. Dix objets ont été restaurés pour un montant de travaux de 49 856 €.

Le montant des subventions accordées au titre du patrimoine industriel scientifique et technique (PIST) s'élève à 52 475,96 €. Elles ont bénéficié aux bateaux protégés le BELEM, le LECHALAS, au bus Chausson et à l'avion Superconstellation.

### **Architecture et espace protégé**

En 2016, l'action de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Loire-Atlantique s'est concentrée sur :

- l'instruction des demandes d'autorisation en sites inscrits et classés, en abords de monuments historiques, ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés et pour travaux sur monuments inscrits : 5130 dossiers d'urbanisme ont été instruits sur l'ensemble du département, soit une augmentation de près de 4 % par rapport à 2015.
- les travaux sur monuments appartenant à l'État (cathédrale de Nantes et Tour d'Oudon)
- la révision des secteurs sauvegardés de Nantes et de Guérande :

Pour Nantes, l'élaboration du dossier de révision s'est achevée début de l'année 2016. La Commission nationale des secteurs sauvegardés (CNSS) a rendu un avis favorable le 30 juin 2016.

A Guérande, l'année 2016 a été mise à profit pour mettre en œuvre la deuxième phase de l'étude après recrutement de la maîtrise d'œuvre. La seconde et dernière phase de révision du secteur sauvegardé a débuté en mai 2016.

### **Valorisation du patrimoine**

Trois territoires conventionnés « villes et pays d'art et d'histoire » sont soutenus par L'État pour une grande majorité de leurs actions, qu'il s'agisse de la réalisation d'outils pédagogiques, de documents de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine dans le cadre de la charte graphique nationale, de la mise en place d'activités à l'attention du jeune public ou d'actions plus ponctuelles spécifiques à l'actualité du territoire. Par exemple, le développement d'une application mobile à Guérande, le lancement d'un projet wikipatrimoine à Nantes.





### Musée

En 2016, le soutien de L'État aux activités des musées s'est traduit par les actions suivantes :

- 13 expositions ont bénéficié d'une aide d'un montant de 63 000€ (par exemple l'exposition « Icônes » au château des Ducs et « Mille milliards de fourmis » au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes).
- les activités des musées en faveur des publics, activités culturelles et éducatives, et aide au recrutement de responsables qualifiés dans ce domaine, ont été soutenues à hauteur de 63 000€.
- les acquisitions et restaurations des collections sont soutenues financièrement dans le cadre du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR). Dans le cadre de ces dispositifs, 8 musées ont été aidés pour 22 acquisitions. Le musée d'Arts de Nantes a fait l'objet d'un soutien particulier du FRAR, dans le cadre d'une convention entre l'État, la Région et la Ville pour les années 2014 à 2016, pour la campagne de restauration des œuvres liée à la rénovation du musée et sa réouverture en 2017. À ce titre, un soutien exceptionnel du FRAR a été accordé (66%), prévoyant un montant minimum de 50 000€ de subvention annuelle par l'État et la Région.
- différents chantiers de rénovation et d'extension de musées sont soutenus par l'État ; notamment le chantier de rénovation et d'extension du musée des Beaux-Arts de Nantes (72M€ dont 15 % de l'État. La réouverture est prévue en juin 2017) et le redémarrage du projet de rénovation du musée Dobrée à Nantes. L'État sera sollicité pour 2017 à hauteur de 3M€ hors contrat de plan État-région (CPER) pour le futur chantier (début des travaux juin 2018, ouverture programmée en 2020-2021).

### Archives

Conformément à la convention de l'UNESCO (convention de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel), la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine intègre au code du patrimoine le patrimoine culturel immatériel.

Le patrimoine culturel immatériel, la commémoration de la guerre 1914-1918 et la restauration d'archives communales constituent les trois axes structurant de l'intervention de l'État dans ce domaine.

Deux organismes (Dastum 44, Ethnodoc/ Arexcpo en Vendée) ont été aidés pour leur programme de sauvegarde du patrimoine immatériel.

Le programme de restauration d'archives communales a bénéficié à deux communes en Loire-Atlantique (Rezé, Couëron) pour un montant global de 2000€.

**Le développement de l'accès à la culture pour tous les publics et dans les territoires**

4,9M €, c'est le montant consacré à l'accès pour tous à la culture, priorité donnée par le ministère de la culture et de la communication, en lien étroit avec les collectivités territoriales. Plusieurs domaines :

- éducation artistique et culturelle (EAC)
- politique de la ville
- dispositifs en direction de publics spécifiques (culture-justice, culture santé ou culture et handicap)

## **L'éducation artistique et culturelle**

En 2016, la DRAC a poursuivi le développement de l'EAC, priorité ministérielle depuis 2012 et inscrite dans le cadre plus global de la politique gouvernementale en faveur de la jeunesse à travers 3 objectifs :

- développer l'implication des acteurs culturels dans la mise en œuvre de politiques des publics, notamment des publics jeunes
- accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place de politiques locales d'EAC
- développer la formation des acteurs qui interviennent dans ces champs.

Généraliser l'EAC invite les DRAC à renforcer la cohérence de leurs politiques menées sur l'ensemble des temps et espaces de vie des enfants et des jeunes par de très nombreux acteurs, publics et privés, et aux cultures professionnels diverses. Il implique également d'accorder une attention particulière aux « zones blanches », territoires dont la population reste éloignée de l'offre culturelle et artistique, pour des raisons sociologiques et/ou géographiques. Dans ce cadre, l'État a :

- poursuivi son accompagnement des collectivités territoriales en signant des projets culturels de territoire (avec le CD) de Derval, Nozay, la Carene, renouvelant un Contrat local d'éducation artistique et culturelle à Saint-Saint-Herblain. Deux autres contrats locaux d'éducation artistique et culturelle sont en préfiguration à Saint-Nazaire et Nantes ;
- amplifié une politique d'éducation aux médias à travers l'expérimentation d'une résidence de journaliste sur la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux projets EAC menés sur la Communauté de communes de Châteaubriant dans le cadre de la politique de la ville.

## **Le soutien à l'enseignement supérieur dans le champs de la culture**

La DRAC assure la tutelle pédagogique de deux établissements d'enseignement supérieur présents sur le département : le Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant (PES-SV) Bretagne-Pays de la Loire et l'école supérieure d'art de Nantes-Métropole dont l'inauguration est prévue en septembre 2017.

Les Pays de la Loire disposent d'un réseau particulièrement dense d'établissements d'enseignement spécialisé (2 conservatoires à rayonnement régional, 5 conservatoires à rayonnement départemental, 10 conservatoires à rayonnement communal).

## **Le soutien à la construction et à la rénovation d'équipements**

4 M€ sont financés par l'État pour construire le nouvel établissement de l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole, au titre du CPER 2015-2020.

## **Livre et lecture**

Concernant l'économie du livre, les principaux soutiens ont concerné :

- 15 dossiers d'investissement des communes en faveur des bibliothèques publiques ; 2 bibliothèques ont ouvert leurs portes en 2016 : Pontchâteau et Saffré ;
- 8 structures culturelles mettent en place des résidences d'écrivains ou des projets
- 10 librairies labellisées « librairie indépendante de référence », label ouvrant droit à des aides du centre national du livre et à une exonération de cotisation économique territoriale par les collectivités ;
- 2 librairies labellisées « librairie de référence », valorisent le travail de qualité effectué par des librairies souvent plus petites et ne pouvant répondre à certains critères du label « librairie indépendante de référence » ;
- 4 projets de librairies et 3 projets de maisons d'édition. Parmi ces aides, on peut noter principalement les déménagements des librairies Le Vers Libre à Clisson, La Géothèque et Siloë à Nantes. La librairie Vent d'Ouest au Lieu Unique à Nantes a été accompagnée dans son informatisation.
- 1 soutien aux langues régionales (association Chubri pour son action de promotion du gallo en Loire-Atlantique, 1 500 €).
- En 2016 a été mis en place, à titre expérimental, un nouveau régime d'aide aux collectivités / EPCI élargissant les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. La Communauté de Communes du secteur de Derval a été la première à bénéficier de ce nouveau dispositif.





L'État accompagne des territoires dans le domaine du développement culturel par deux formes d'intervention :

- le conventionnement avec un territoire et des objectifs permettant le développement d'une politique culturelle, notamment à destination d'un public éloigné de l'offre culturelle (signature d'un projet culturel de territoire avec la CARENE en partenariat avec le conseil départemental au printemps 2016).
- la résidence territoriale d'action culturelle permettant de soutenir une présence artistique sur un territoire peu alimenté en la matière.

#### Le soutien à la création et aux industries culturelles

L'État soutient les institutions, les lieux de création et de diffusion et les équipes artistiques en Loire-Atlantique : 8,5 M€ consacrés à la création (spectacle vivant et arts plastiques) et 340 000 € aux industries culturelles.

#### Spectacle vivant

Au titre de la politique de soutien aux équipes artistiques, 50 compagnies et ensembles ont bénéficié d'une aide financière. Au-delà de ce soutien financier, l'État accompagne les lieux labellisés. C'est le cas notamment d'Angers Nantes Opéra, de l'Orchestre national des Pays de la Loire, des scènes nationales du Lieu Unique à Nantes et du Théâtre de Saint-Nazaire, des scènes conventionnées Onyx, le Grand T à Nantes et la Soufflerie à Rezé ou Stéréolux et le Pannonica à Nantes.

Il faut signaler que 500 000 € supplémentaires ont été dégagés pour soutenir la création et le spectacle vivant, soit 3,6 % d'augmentation du budget de l'État, visant à renforcer les dispositifs de soutien existants : aux ensembles et compagnies indépendants, aux résidences d'artistes et aux lieux intermédiaires et indépendants, véritables laboratoires de recherche pour la création. Ces mesures nouvelles concernent la compagnie Non Nova, la compagnie MUA, l'École d'art de Saint-Nazaire, le Nouveau Pavillon à Bouguenais, Honolulu, Stéréolux, le VIP – les Escales à Saint-Nazaire et le Centre Chorégraphique National de Nantes.

#### Arts plastiques

Dans le domaine des arts plastiques : l'État a soutenu la création et la diffusion à hauteur de 820 000 €.

L'État contribue à la diffusion des productions artistiques par des dispositifs de soutien : l'aide individuelle à la création, l'allocation à l'installation d'atelier, l'achat de matériel... Ces aides ont concerné 16 artistes pour un montant de 56 000 €.

Le ministère de la Culture et de la Communication a lancé le 4 janvier 2016 un appel à projets national destiné à repérer des projets de « street art » ou « art urbain » et à contribuer au soutien de certains d'entre eux. 2 projets street art ont été retenus en Loire-Atlantique : Parades, ballades et distorsions à Rezé et Bouguenais (artiste ADOR & SEMOR) et collectif Plus de Couleurs à Rezé.

## Cinéma

Le soutien de la DRAC au cinéma s'élève à 148 050 € en Loire-Atlantique. Il concerne des dispositifs tels que l'éducation à l'image, la sensibilisation à l'image de salles d'art et d'essai comme le cinématographe à Nantes mais aussi les actions en faveur de la création et de la diffusion du multimédia, des nouvelles technologies et de la numérisation de structures culturelles comme Ping ou Apo 33 à Nantes. Concernant l'exploitation, en 2016, 35 établissements cinématographique ont été classés art et essai.

Création du prix de la salle innovante par le centre national du cinéma (CNC) : le cinéma « Le Gén'éric » à Héric a été récompensé au titre de l'innovation en matière de relations au public.

## Médias

En 2016 : 10 médias locaux ont bénéficié du fonds de soutien aux médias de proximité pour un montant de 131 720 €.

En avril 2016, un dispositif de soutien pérenne, le fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, a été lancé par le ministère de la Culture et de la Communication. Ce fonds a pour but de soutenir des médias d'information sociale de proximité dont les objectifs sont de libérer la parole des habitants en ouvrant le débat démocratique, contribuer à dynamiser et valoriser le territoire ou familiariser à la pratique journalistique dans

un objectif d'éducation aux médias. En 2016, 10 médias locaux ont été soutenus au titre du fonds de soutien aux médias de proximité pour un montant de 131 720 €.

## L'élargissement de l'accès des publics à la culture

Des initiatives ont été menées dans le cadre de la politique de la ville (40 projets, principalement sur les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, du partenariat culture / justice (20 projets en détention et 8 projets auprès des jeunes sous protection judiciaire) et du partenariat culture / santé intéressant 37 établissements hospitaliers en région (pour 64 projets soutenus).

Par ailleurs, l'État est intervenu auprès des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder à l'art et à la culture à travers notamment le soutien à l'audiodescription, la traduction en langue des signes de spectacles et d'actions culturelles auprès des scènes conventionnées de la Soufflerie à Rezé. Enfin, un deuxième séminaire organisé en partenariat avec le château de Nantes et l'École de Design de Nantes s'est déroulé en mai sur la thématique de l'accessibilité.

La DRAC a activement participé à la réflexion entreprise sur la place de l'art et de la culture dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération nantaise. Elle contribue à la coordination et aux groupes de travail initiés dans le cadre de l'Atelier Culture mis en place par Nantes Métropole et la préfecture de Loire-Atlantique.

## Les moyens budgétaires de la DRAC en Loire-Atlantique

Patrimoines	
Patrimoine monumental	1 936 505,00 €
Architecture	366 146,00 €
Patrimoine des musées de France	1 162 545,00 €
Patrimoine archivistique et célébrations nationales	23 992,00 €
Patrimoine linguistique	1 500,00 €
Acquisitions et enrichissement des collections publiques	26 360,00 €
Patrimoine archéologique	114 456,00 €
<b>Total 2016</b>	<b>3 631 504,00 €</b>

Création	
Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	7 713 340,00 €
Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	766 500,00 €
<b>Total 2016</b>	<b>8 479 840,00 €</b>

Démocratisation culturelle et transmission des savoirs	
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	3 595 967,00 €
Soutien à l'éducation artistique et culturelle	1 272 008,00 €
<b>Total 2016</b>	<b>4 867 975,00 €</b>

Livre et industries culturelles	
Livre et lecture	179 807,00 €
Industries culturelles	27 000,00 €
Soutien aux médias de proximité	131 720,00 €
<b>Total 2016</b>	<b>338 527,00 €</b>

<b>Total 2016 : 3 632 340,00 €</b>
------------------------------------

# Le développement des territoires



*Le développement des territoires implique la réalisation de grands projets routiers, ferroviaires et portuaires en prenant en compte les exigences relevant du développement durable dans la protection des espaces naturels, du soutien à l'activité agricole, de la pêche, et du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Gérer durablement les ressources du territoire suppose de tenir compte de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la qualité environnementale en vue d'offrir aux générations futures un territoire équilibré et durable.*

## 3.1 Les projets de développement de la Loire-Atlantique

### Le projet d'aéroport du Grand Ouest

Depuis la DUP prononcée le 9 février 2008 et la désignation le 30 décembre 2010 de la société concessionnaire Aéroport du grand ouest (AGO), le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes est en phase de réalisation. À plusieurs reprises cependant, les opérations ont été suspendues afin de permettre des temps de dialogue et le temps à la justice de se prononcer sur les recours formés contre les décisions liées au projet.

L'année 2016 a vu la légitimité du projet confortée dans le cadre de la consultation des électeurs de Loire-Atlantique du 26 juin 2016 et sa légalité confirmée par les arrêts du 14 novembre de la Cour administrative d'appel de Nantes.

L'action des services de l'État en 2016 a été adaptée pour :

- Permettre la tenue sereine de la consultation des électeurs de Loire-Atlantique sur le projet de transfert en mettant en œuvre pour la première fois les dispositions introduites par l'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Sur la base d'un document d'information clair et objectif produit par la Commission Nationale du Débat Public et à l'issue d'une campagne fortement relayée par les médias qui a permis aux partisans et aux opposants de faire valoir leurs arguments,

55 % des votants se sont prononcés en faveur du projet de transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes, avec une participation de 51 %.

- Continuer à assurer la sécurité juridique des actes relatifs au projet et organiser la défense de l'État sur les recours contentieux contre ces actes. Le 14 novembre 2016, la Cour administrative d'appel de Nantes a rejeté les 10 appels formés contre les décisions du 17 juillet 2015 du tribunal administratif de Nantes qui avait confirmé la légalité des arrêtés préfectoraux d'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau et de dérogation espèces protégées. Les opposants au projet ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. Depuis la DUP du 9 février 2008, les 178 requêtes déposées ont toutes été jugées en faveur du projet ;
- Poursuivre la conduite des procédures conditionnant le démarrage des travaux le moment venu. Il s'agit par exemple de la réalisation de suivis environnementaux, de l'alimentation de l'observatoire environnemental en lien avec le comité scientifique chargé d'expertiser ces travaux ou encore la mise en œuvre des procédures pour libérer le foncier avec l'obtention par le concessionnaire le 25 janvier 2016 de 13 ordonnances d'expulsion concernant les derniers occupants historiques.

Par ailleurs, les démarches relatives à la reconstitution des exploitations agricoles impactées et au maintien d'une valorisation agricole des emprises du projet dans l'attente du démarrage des travaux ont été poursuivies ;

- Assurer la sécurité des biens, des personnes, des entreprises. Les délits commis sur ou en dehors de la zone à défendre (ZAD) par les opposants radicaux et portés à la connaissance des forces de l'ordre ont fortement augmenté en 2016. Ils ont fait l'objet d'une procédure judiciaire systématique. Les illégalités relevées ont concerné des destructions-dégradations de biens (29), des vols (11), des violences sur personne (4), des détentions de stupéfiants (5), des rébellions, des outrages, etc. La réalisation des suivis environnementaux prévus dans les arrêtés préfectoraux a nécessité une protection des entreprises et des cabinets d'études qui ont travaillé sous la menace constante des occupants illégaux de la zone.

Desserte de l'aéroport : le financement pour la création des 11 kilomètres de 2x2 voies en tracé neuf est inscrit au CPER pour un montant global de 75,700 M€ avec la participation de l'État à hauteur de 37, 850 M€.

### Le projet du transfert du CHU sur l'île de Nantes

Le projet d'aménagement de la ZAC « île de Nantes Sud-Ouest » consiste à achever l'aménagement urbain de l'île par la reconversion d'un site industriel pour l'essentiel délaissé ou en voie de l'être. Sur 80 ha, la ZAC devrait accueillir de 8000 à 11 000 habitants, des activités, des bureaux et des commerces ainsi qu'un parc urbain de plus de 14 ha et un centre hospitalier universitaire (CHU). Ce projet s'inscrit dans un planning global concernant des procédures environnementales liées à l'aménagement de l'île de Nantes :

Le projet de transfert du CHU sur la ZAC Sud-ouest, qui vise à regrouper les sites de l'Hotel Dieu et Nord-Laënnec, doit s'échelonner sur 10 ans, l'ouverture du nouvel hôpital étant prévue en 2026. Il sera situé sur un terrain de 10 ha, en bords de Loire, près d'une nouvelle ligne de tramway.

Transfert du CHU : le coût global prévisionnel est de 976 M€ et la participation de l'État s'élève à 225 M€.

Les services de l'État accompagnent la Métropole et SNCF Réseau dans la procédure liée à l'implantation du CHU sur l'île de Nantes, compatible avec le plan de prévention des risques inondations (PPRI) de la Loire aval dans l'agglomération nantaise.

À terme, autour du futur CHU, il est prévu de créer un quartier hospitalo-universitaire poursuivant un objectif d'attractivité de l'enseignement supérieur de la médecine à Nantes. Les écoles paramédicales seront regroupées et l'institut de cancérologie de l'Ouest actuellement situé à Saint-Herblain devrait s'installer sur le site à l'horizon 2027.

### Les projets routiers

#### Le périphérique nantais

En 2016, une large concertation publique pour la définition du parti d'aménagement du périphérique de Nantes a été conduite. La variante retenue qui permet de répondre aux besoins de mobilité à court, moyen et long terme du périphérique, intègre des actions de requalification environnementale, d'amélioration du fonctionnement de l'infrastructure à l'aide de moyens de gestion dynamique du trafic et des aménagements physiques. Il s'agit de la variante la plus ambitieuse et la plus complète pour un coût de 213 M€. Le parti d'aménagement a été validé par décision ministérielle en octobre 2016. Cette décision acte également l'engagement à partir de 2017 des études de l'aménagement de l'échangeur de Bellevue, opération identifiée comme prioritaire pour répondre à la problématique des franchissements de la Loire.

Après une phase d'enquête d'utilité publique début 2016, les travaux préparatoires à l'aménagement du périphérique nord entre les portes d'Orvault et de Rennes ont commencé dès le mois d'octobre.

Les études relatives à l'aménagement de la section nord du périphérique et d'une voie d'entrecroisement entre les portes d'Orvault et de Rennes s'achèvent. Leur financement est inscrit au CPER à hauteur de 16,930 M€.

- Montant déjà engagé au 31 décembre 2016 : 1,932 M€ (études+aménagement), dont 1,854 M€ en 2016.
- Montant global de participation prévu de 8,465 M€.





Mi-2016, le gouvernement a décidé d'engager la réalisation d'un nouveau plan de relance autoroutier. L'aménagement de la porte de Gesvres située sur la section du périphérique de Nantes concédée à COFIROUTE est concernée. Un décret en Conseil d'État concrétisera l'inscription de cet aménagement dans la concession autoroutière.

Participation globale de l'État pour le périphérique au titre du CPER (études, aménagement portes Orvault-Rennes et bifurcation RN 165-RN 444) : 12,565 M€ pour un coût total de 21,030 M€.

#### **RN71 : suppression des points noirs bruits de Trignac et Montoir de Bretagne**

Les travaux de protection acoustique sur la commune de Trignac, intégrés au plan de relance pour l'économie, ont démarré à l'automne 2016 (participation État au titre du CPER 7,6 M€ dont 4,055 M€ engagés en 2016). Il s'agit de construire dans un premier temps 8 murs anti-bruit sur près de 2,5 km. En complément, des isolations de façade seront réalisées sur certaines habitations. Une campagne de diagnostic des habitations concernées a été engagée à l'été 2016.

Protections acoustiques à Trignac : la participation de l'État au titre du CPER est de 7,6 M€ dont 4,055 M€ engagés en 2016.

#### **RN171 : déviation de Bouvron**

Après une phase d'enquête publique au titre de la loi sur l'eau en 2015, l'arrêté d'autorisation a été signé en mai 2016.

Déviation de Bouvron : les travaux débutent en 2017 avec une participation financière de l'État au titre du CPER de 15 M€.

Les projets ferroviaires et de transports collectifs

#### **La ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux**

La convention relative à la phase d'avant-projet a été signée fin 2016 et les études se poursuivront jusqu'en 2018.

80 M€, c'est le coût global de la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux inscrite au CPER dont :

- 24 M€ de participation de l'État,
- 20 M€ de participation de la Région,
- 20 M€ de participation du Conseil Départemental,
- 16 M€ de participation par les opérateurs de l'État.

#### **Le pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes**

Avec ses deux bâtiments nord et sud reliés par deux passages souterrains, la gare de Nantes n'est plus adaptée au trafic des voyageurs en forte croissance depuis plusieurs années. Le projet d'extension de la gare vise à améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et des usagers dont le flux annuel devrait atteindre 25 millions en 2030 contre 12 millions actuellement.

- Le projet vise à créer une gare-mezzanine au-dessus des voies ferrées existantes, à réhabiliter les bâtiments voyageurs nord et sud et à aménager les parvis et espaces publics associés. Les services de l'État ont assuré en partenariat avec la région et le conseil départemental la coordination des trois maîtres d'ouvrage : SNCF Réseau pour la partie ferroviaire, Gares et Connexions pour la gare et Nantes Métropole pour le pôle d'échanges multimodal. Un avenant à l'accord cadre financier a été signé entre les partenaires le 27 décembre 2016.
- Les travaux de modernisation du Centre de réparation des engins moteurs et centre-voie (CREM) et le déplacement du Centre télécom se sont achevés fin 2016. La livraison et le déménagement dans les nouveaux locaux situés sur le site de Moutonnerie interviendront courant 2017. Les études de projet pour le déplacement du Centre télécom ont été lancées en 2016. Les conventions de financement des travaux et d'acquisition du bâtiment où sera installé cet équipement ferroviaire seront signées ultérieurement pour une liaison de la nouvelle gare en 2019.

Extension de la gare de Nantes : le montant global du projet est de 126,3 M€. Une partie des opérations est inscrite et valorisée au sein du CPER 2015-2020 à hauteur de 30,725 M€ pour la mise en accessibilité PMR des quais, la modernisation du CREM et le déplacement du Centre télécom.

L'État mobilise 3,88 M€ et la région 9,165 M€ pour la mise en accessibilité des PMR des quais de la gare de Nantes ainsi que pour le projet de la modernisation du CREM et le déplacement du centre télécom. À ces montants contractualisés entre l'État et la région, s'ajoutent des financements de Nantes Métropole (15,37 M€), de SNCF Réseau (1,01 M€) et du Fonds européen de développement régional (FEDER).

#### **Le contournement de la raffinerie de Donges**

Les installations de la raffinerie TOTAL RF, le site emplisseur de GPL d'ANTARGAZ et le stockage de carburants de la SFDM sur la commune de Donges, sont situées de part et d'autre de la ligne ferroviaire Nantes – Saint-Nazaire. Cette voie supporte un trafic composé de TGV allant jusqu'à Saint-Nazaire/La Baule/ Le Croisic, de TER et du fret ferroviaire lié notamment à l'activité du grand port maritime (GPM) de Nantes/Saint-Nazaire. Pour réduire l'exposition aux risques industriels et permettre une évolution du site industriel, l'État, les collectivités locales, SNCF Réseau et le GPM ont souhaité étudier un tracé alternatif de la voie ferroviaire passant au nord de la raffinerie. Après la réalisation d'études techniques, un dossier environnemental unique a été instruit par les services de l'État en 2016. Une enquête

publique se déroulera en juin et juillet 2017. La mise en service est prévue en 2021.

La réalisation du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges a été inscrite au CPER suite à l'avenant signé le 23 janvier 2017.

Coût total de l'opération : 150 M€ dont 50 M€ financés par l'État et 39,5 M€ par la Région. Le conseil départemental de la Loire-Atlantique s'engage à hauteur de 8 M€, la CARENE à hauteur de 2,5 M€ et TOTAL à hauteur de 50 M€.

#### **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)**

Des études complémentaires nécessaires à la réalisation de liaisons nouvelles sur l'Ouest de la Bretagne et des Pays de la Loire ont été menées et une large concertation à travers des ateliers citoyens, d'associations, d'acteurs économiques et d'élus a été organisée en 2016 sur la région Bretagne et la Loire-Atlantique. La décision ministérielle devrait intervenir courant 2017.

Les études préalables à la DUP sont financées dans le cadre du CPER à hauteur de 14 M€ dont :

- 4,2 M€ de l'État,
- 3,5 M€ de la Région,
- 2,8 M€ SNCF Réseau,
- 1,75 M€ du Conseil Départemental 44,
- 1,75 M€ de Nantes Métropole.

L'État a engagé 150 000 € en 2016.

#### **L'accessibilité dans le transport**

L'État porte la politique de sécurisation des passages à niveau et celle relative à l'accessibilité dans le transport. La mise en accessibilité, notamment de la gare de Montaigu, a fait l'objet d'une convention. La convention CPER relative aux travaux en gare de Saint-Nazaire a été signée le 17 octobre 2016.

En 2016, l'État a engagé la totalité de sa participation au programme global d'aménagement inscrit au CPER pour 15,16 M€. Les travaux de mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la gare de Saint-Nazaire sont financés par :

- la Région à hauteur de 4,62 M€,
- la CARENE à hauteur de 2,75 M€,
- l'État à hauteur de 2,15 M€,
- le Conseil Départemental à hauteur de 1,70 M€,
- SNCF réseau à hauteur de 1,408 M€,
- la ville de Saint-Nazaire à hauteur de 1,276 M€,
- Gares et Connexions à hauteur de 0,48 M€.

### **Les lauréats de l'appel à projet Transports Collectifs et mobilité durable**

L'État accompagne les cinq dossiers lauréats de l'appel à projet Transports Collectif et mobilité durable en Loire-Atlantique.

Quatre projets portés par Nantes-Métropole :

- L'augmentation de la capacité de la station tramway commerce : la convention de financement a été signée en 2016 entre l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et Nantes Métropole (participation de l'État 0,45 M€ sur un coût global de 8,5 M€). L'opération a consisté à allonger les quais de la station Commerce pour accueillir deux rames de tramway simultanément dans chaque sens;
- L'aménagement du pôle d'échange multimodal gare Nord et Sud;
- Le développement des chronobus (C9+C10+C20);
- La mise en œuvre de LIBERTAN phase 2.

et un projet porté par le conseil départemental :

- L'amélioration de la ligne de car à haut niveau de service CHNS (Lila 1er) sur son entrée nord de l'agglomération nantaise.

En complément, les conventions relatives aux réseaux de Chronobus de la métropole nantaise ont été instruites en 2016.

### **Le projet de transfert des installations de SNCF Réseau de Nantes-État au Grand Blottereau**

Le projet s'inscrit dans un planning global concernant les procédures environnementales liées à l'aménagement de l'île de Nantes. Le sud-ouest de l'île de Nantes est partiellement

occupé par de vastes emprises ferroviaires qui combinent une activité fret et une activité de maintenance. SNCF Réseau devra transférer ces activités de la gare « Nantes-État » située sur l'île de Nantes vers le site du Grand Blottereau. L'autorisation ICPE pourrait intervenir en mars 2018. SNCF Réseau prévoit de libérer les emprises de Nantes État fin 2021. Le site libéré de Nantes-État devrait à terme devenir un parc urbain.

### **Le développement portuaire**

Avec un trafic extérieur de 25,5 mt pour l'année 2016, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN), qui demeure le premier port de la façade atlantique et le 4ème port français, occupe une place prédominante dans la vie économique du département. Le GPM a organisé en 2016 quatre conseils de surveillance, auxquels le représentant de l'État a participé avec la DREAL ainsi que quatre conseils de développement, auxquels le DDTM a représenté l'État.

- En 2015, les travaux préparatoires du hub logistique ont été financés avec 2,9 M€ engagés par l'État.
- En 2016, seul le projet de développement de la performance de l'outil industriel a fait l'objet d'un financement CPER pour un coût global de 6,6 M€ (État : 2,4 M€ engagés sur 2,9 M€, Région : 2 M€, Conseil Départemental : 400 000 €).





Bien que des actions aient été mises en place pour assurer le développement portuaire, le GPM doit conforter la pérennité des installations existantes et trouver de nouveaux débouchés en tenant compte des enjeux environnementaux de l'estuaire et des enjeux réglementaires (PPRT).

#### **Développement du fret fluvial**

Des réflexions sont engagées avec les services de l'État sur le développement du fret fluvial sur l'estuaire de la Loire entre Montoir et Cheviré. Un groupement de commandes a été constitué en 2016 entre le Port, la CARENE et Nantes Métropole en vue de mettre en place un service de transport fluvial, qui s'appuiera principalement sur la filière aéronautique. Ce projet devrait se concrétiser d'ici 2018.

#### **Développement de la filière éolienne**

Le projet d'aménagement du site du Carnet nécessaire à l'installation d'un parc écotكنولوجique orienté vers les énergies marines renouvelables a été l'occasion d'un travail avec les services de l'État et les associations environnementales. Le projet de l'usine Alstom a reçu les différents avis réglementaires dans le cadre de son instruction. Le dossier d'enquête publique préalable à l'autorisation d'aménagement a été finalisé en 2016. La valorisation du site du Carnet permettra l'aménagement d'un parc d'écotechnologie en lien avec les filières EMR sous réserve de la délivrance de l'autorisation à la fin du premier semestre 2017.

Aménagement du site du Carnet : opération inscrite pour 5 M€ (1,5 M€ financés par l'État, 1,9 M€ par la Région, 1,5 M€ par le département de la Loire-Atlantique, 0,1 M€ par le GPM).

Coût global du hub logistique au large de Saint-Nazaire : 10 M€ (2,9 M€ de participation État- CPER, 2,9 M€ par la Région, 2,9 M€ par le Conseil Départemental 44, 0,9 M€ par la CARENE, 0,4 M€ par GPM).

Le hub logistique, dédié à la construction des parcs éoliens offshore au large de Saint-Nazaire, permettra la mise à disposition des consortiums de la filière des énergies marines renouvelables. La démolition des bunkers et de la station de déballastage s'est achevée en 2016.

#### **Rationaliser l'espace portuaire**

Dans une démarche qui vise à rationaliser l'espace portuaire, une mise en perspective des activités du site de la zone industrielle et portuaire de Saint-Nazaire a été réalisée. Ce projet intègre le dévoiement du boulevard des Apprentis et les activités liées au hub logistique.

Dans le cadre du CPER, l'État accompagne financièrement le projet de restructuration de la zone industrialo-portuaire de St-Nazaire pour un coût global 10 M€ :

- 3,4 M€ de l'État
- 3,4 M€ de la Région,
- 1,9 M€ du Conseil Départemental 44
- 0,8 M€ de la CARENE
- 0,5 M€ du GPM

La restructuration du site industriel de Saint-Nazaire est également soutenue par le fonds de soutien à l'investissement local à hauteur de 2 M€ pour le déplacement du boulevard des Apprentis et le développement de STX.

### Travaux de modernisation et de rénovation des installations portuaires

- Afin de développer le trafic de fret ferroviaire, le port souhaite augmenter les capacités d'accueil des trains sur le faisceau électrifié de Montoir en accompagnant le développement du terminal à conteneurs. Les études d'un chantier de transport combiné, permettant de traiter des marchandises portuaires et des produits en provenance du bassin industriel nazairien, sont inscrites au CPER à hauteur de 1,1 M€ (dont part État 200 000 €, région 400 000 €, CD 200 000 €, CARENE 200 000 € et GPM 100 000€).
- Dans le cadre de l'activité de réparation navale exercée par le port sur le site des Coteaux au Pellerin, trois ouvrages d'accostage des bateaux et d'outillages (dock, engins de servitude) ont été remplacés en 2016 par des pontons grâce au cofinancement du CPER. Le coût de l'opération est de 2,5 M€ (part État 1,1 M€, région 0,9 M€, département de Loire-Atlantique 0,4 M€ et GPMNSN 0,1 M€).
- De même, les travaux du dock mère du Pellerin, permettant la mise au sec de navires nécessaire à l'activité de réparation navale, ont été réalisés entre janvier et juillet 2016. Les travaux financés par le CPER correspondent à des opérations de mise en conformité et de rénovation (part État 0,3M€, Région 0,2 M€ et GPMNSN 0,1 M€).



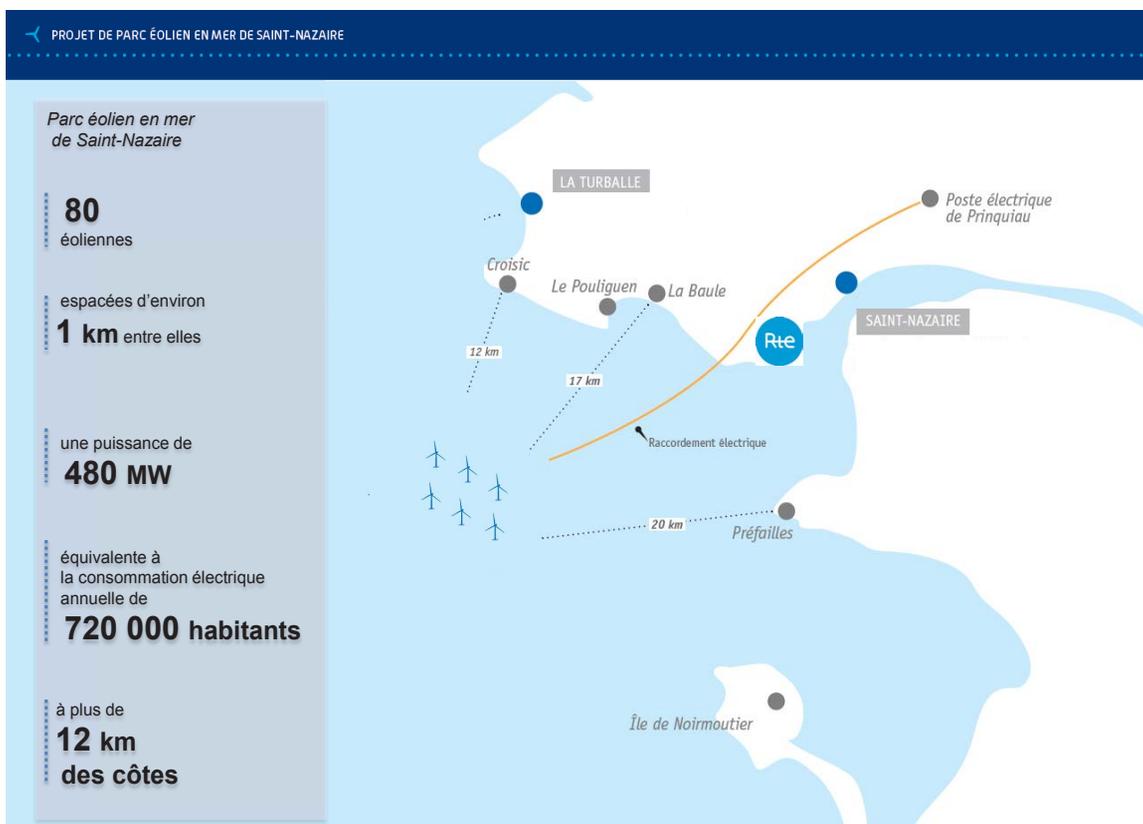
### Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire

Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire a été autorisé par arrêté préfectoral 17 mars 2016 au titre de la loi sur l'eau. La signature des conventions de concessions sur le domaine public maritime, intervenue en avril 2017, autorise désormais le démarrage des travaux.

Composé de 80 éoliennes, d'une puissance de 480 MW, le projet de parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire devrait permettre à terme d'alimenter 720 000 foyers en électricité chaque année. Ce projet participe, au plan national, à l'objectif stratégique que s'est fixé le Gouvernement en matière de transition énergétique. L'instance de concertation et de suivi s'est réunie le 21 mars 2017 afin de faire un point sur les suivis environnementaux, sur les appels d'offres techniques et sur les tests réalisés pour l'installation des fondations. Le travail de concertation mené sur ce projet majeur pour le territoire se poursuivra en

2017. La date de mise en service est envisagée pour 2021.

La production envisagée couvrirait la consommation électrique annuelle moyenne de 720 000 habitants, ce qui équivaut à 54 % des habitants du département.





### Les besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique

Une réflexion a été menée afin de déterminer les besoins du département. L'État s'est porté maître d'ouvrage d'une étude pour proposer des solutions adaptées aux acteurs du développement des territoires littoraux. Cette enquête a permis d'élaborer un guide méthodologique décrivant les principales orientations les plus adaptées à la gestion de la plaisance. Ce guide contient des recommandations pour l'élaboration des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territorial (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU).

## 3.2 La protection des espaces naturels

### L'approche globale de l'estuaire de la Loire

L'estuaire de la Loire constitue un site d'intérêt majeur, au plan environnemental, industriel, portuaire, urbain, agricole ou encore touristique.

Le principal enjeu réside dans la conciliation entre usages et préservation de cet espace naturel.

Le projet de réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire est le seul projet de la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) inscrit dans les Pays de la

Loire. Le dossier de préfiguration a été remis à la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, début octobre 2016 à la suite d'une concertation mais cette procédure reste longue.

Un arrêté préfectoral protégeant les grèves de la Loire, d'Anetz au Mesnil-en-Vallée, concernant la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire a été signé en 2016. Un volet géologie de la SCAP est aussi en cours de mise en œuvre, avec la publication du décret du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique, et la circulaire d'application du 1er décembre 2016.

### La protection de la biodiversité

#### **Réserve naturelle nationale du lac de Grand Lieu**

La gestion de la réserve s'est poursuivie en 2016 conformément au plan de gestion prolongé. Les actions de limitation des espèces exotiques envahissantes représentent notamment une charge importante.

Le suivi scientifique de certains paramètres physico-chimiques a pu reprendre en 2016. Une étude spécifique sur les habitats naturels de la réserve a été menée en 2016 par la société nationale de la protection de la nature (SNPN). Le règlement d'eau expérimental du vannage régissant le niveau du lac est en vigueur depuis le 11 mars 2015.

L'année 2016 a été marquée au niveau hydrologique par un printemps irrégulier (succession de fortes pluies et de périodes sèches) et surtout par un épisode de crue printanière très intense et tardif (début juin) occasionnant le mécontentement des éleveurs et ravivant la tension entre les différents acteurs du lac. A leur demande, l'Etat a réactivé un comité de suivi du règlement d'eau distinct du comité consultatif de la réserve naturelle nationale, dont le rôle et le fonctionnement sont précisés par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016.

L'été et l'automne 2016 ont été extrêmement secs et le niveau hivernal du lac est exceptionnellement bas (1,60 m cote Buzay fin décembre 2016, niveau non atteint depuis l'hiver 1954). Ce niveau d'eau très bas et les périodes de gel en début d'hiver pourraient avoir mis à mal partiellement la jussie et pourraient retarder leur progression.

### ***Accompagner les activités agricoles dans les territoires Natura 2000***

Les sites Natura 2000 recouvrent des territoires à fort enjeu pour les habitats et les espèces (oiseaux) dits d'intérêt communautaire : Lac de Grand-Lieu, baie de Bourgneuf, marais du Mès, etc. Pour concilier développement économique et préservation de la biodiversité, des contrats Natura 2000 incitent les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques.

La DDTM assure le suivi budgétaire de la part « État » dans le fonctionnement des sites Natura 2000. En 2016, plus de 500 000 € ont été versés au titre des conventions de gestion.

### ***La lutte contre les espèces exotiques envahissantes : La jussie en Brière***

La Loire-Atlantique fait face à une progression inquiétante de la jussie à Grande Fleur (*Ludwigia grandiflora*), espèce exotique envahissante. Il s'agit d'une plante aquatique enracinée immergée ou émergée formant des herbiers denses quasiment impénétrables. Initialement présente dans les canaux et les douves des marais (Brière, Grand Lieu, Mazerolles), elle gagne maintenant les prairies humides et s'étend à l'ensemble des marais du département. Les impacts sur la biodiversité ainsi que sur les élevages extensifs caractéristiques de ces territoires sont majeurs : disparition de la flore endémique, perte de valeur fourragère, etc.

La Brière représente un des sites du département les plus envahis par la jussie sous forme terrestre. Dans le cadre de la poursuite du partenariat entre la DDTM, la DREAL et le Parc Naturel Régional (PNR) de Brière, le projet stratégique de gestion de la jussie accompagné d'un programme d'actions sur trois ans a été mis en œuvre en 2016. Le bilan de l'année ainsi que la stratégie pour les années suivantes ont été adoptés lors du comité stratégique du 8 décembre 2016 présidé par la sous-préfète de Saint Nazaire.

Il repose sur une analyse des risques de colonisation des parcelles agricoles et prévoit des axes d'intervention à la fois curatifs (accentuation ciblée des programmes d'arrachage en particulier), préventifs (démarches en partenariat avec les exploitants agricoles en matière de pratiques adaptées) et la mise en routine progressive de méthodes testées en 2015 et 2016 comme les envois d'eau salée (sur les bassins du Priory et de la Taillée).



L'usage du sel en tant que phytocide sur les prairies n'est pas autorisé par la réglementation. Son utilisation est néanmoins possible en mode expérimental sur les parcelles « fronts de colonisation ». Pour 2017, une demande d'autorisation de salinisation de fronts de colonisation plus étendue doit être présentée par le PNR de Brière auprès du ministère de l'agriculture et de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). En parallèle, l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) rédige un dossier en vue d'une demande d'homologation du sel auprès de la Commission européenne, afin de pouvoir l'utiliser comme phytocide dans le cadre de la lutte contre la jussie. Cette procédure peut prendre 18 mois à compter du dépôt du dossier à la Commission européenne.

La DREAL s'est également investie en 2015 et 2016 sur ce territoire, via son laboratoire d'hydrobiologie, en réalisant une expertise de l'impact des envois d'eau salée sur les macro-invertébrés et les diatomées.

Avec l'accompagnement de l'État, les acteurs locaux ont lancé en 2016 un « Pacte contre la Jussie en Brière » pour la période 2016/2018 piloté par le PNR de Brière. Le programme d'actions prévoit notamment la recherche de méthodes alternatives de lutte. Dans ce cadre, des méthodes de lutte originales à base de sel ont été testées, cette plante y étant sensible. Il s'agit de l'envoi d'eau saumâtre dans les canaux et l'application de saumure (pousses submergées). Les efforts se poursuivent et s'inscrivent dans une démarche de long terme.

#### **L'agence française pour la biodiversité (AFB)**

La loi du 8 août 2016 crée l'AFB, établissement public sous tutelle du ministère de l'environnement, regroupant l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'agence des aires marines protégées, l'atelier technique des espaces naturels et les parcs nationaux de France. L'agence a pour mission d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

#### **La planification dans le domaine de l'eau**

##### **Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT)**

La Loire-Atlantique est très éloignée de l'objectif de bon état des masses d'eau résultant de la directive cadre sur l'eau (DCE). Seuls 2 % des cours d'eau sont en bon état écologique, très loin des objectifs initialement fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de 2009-2015 (61 %) et réévalué récemment à 39 % à horizon 2021 par le SDAGE 2016-2021.

Retrouver un bon état des eaux suppose de détecter les dégradations, d'en identifier l'origine pour trouver des actions correctives.

Le PAOT est un outil du préfet de département élaboré par la mission inter-services de l'eau et de la biodiversité (MISEB). Il déclina localement le programme de mesures du SDAGE rentré en vigueur le 1er janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

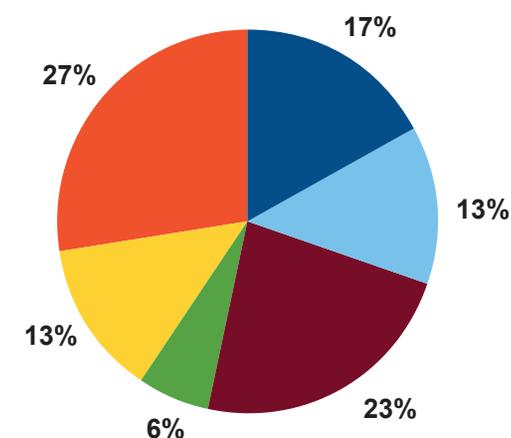
La stratégie du PAOT a été élaborée au cours de l'année 2016 au travers de 6 grands domaines d'action : gouvernance, milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, ressource quantitative.

700 actions nécessaires identifiées par le PAOT pour retrouver un bon état des eaux sur le cycle du SDAGE 2016-2021.

Les informations contenues dans le PAOT comportent les éléments utiles à la mise en œuvre des actions et à leur suivi : identification du maître d'ouvrage de l'action, membre de la MISEB référent, identification des masses d'eau concernées, échéances de mise en œuvre, éléments de financement et volet régalié le cas échéant.

Par ailleurs, le PAOT identifie 6 masses d'eau « vitrine » proches du bon état et présentant peu de facteurs déclassant. Sur ces masses d'eau, la convergence des efforts devrait permettre plus facilement d'atteindre les objectifs de la DCE.

## **RÉPARTITION DES ACTIONS**



## La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

### **La conformité des agglomérations à la directive « eaux résiduaires urbaines » de 1991**

Les services de l'État, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le conseil départemental, établissent chaque année une évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement aux dispositions de la directive européenne. L'année 2016 a permis d'exploiter les données de l'année 2015. Les résultats sont satisfaisants pour la Loire-Atlantique : plus de 98 % des flux sont traités de façon conforme au regard de la réglementation de l'Union Européenne. Ces résultats permettent de développer un accompagnement plus ciblé des collectivités territoriales.

### **La cartographie des cours d'eau**

Le code de l'environnement a défini les critères permettant de caractériser un élément du réseau hydraulique comme étant un cours d'eau. Publiée en juin 2016 et couvrant actuellement 82% de la Loire-Atlantique, plusieurs expertises « terrain » en collaboration avec les acteurs locaux ont permis d'intégrer les nouveaux secteurs. La carte de ces cours d'eau est le référentiel des porteurs de projet et des services de l'État. Elle est réalisée par la DDTM en partenariat avec les acteurs du territoire. Publiée en ligne, cela permet la consultation et le téléchargement des données sur le site de la préfecture.

### **La protection du milieu marin**

L'animation du document d'objectifs (DOCOB) du plateau du Four s'est poursuivie par le comité régional des pêches sous convention avec l'Agence des aires marines protégées. Le préfet maritime a installé le 30 septembre 2016 le comité de pilotage (COPIL) des sites situés dans le secteur de l'estuaire de la Loire et de la baie de Bourgneuf (1 zone de protection spéciale (ZPS) et 2 zones spéciales de conservation (ZSC)). L'Agence des aires marines protégées (AAMP) qui est opérateur a démarré l'élaboration des DOCOB.

Le premier cycle de mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin a été finalisé par l'adoption en 2016 du programme de mesures. La conduite des actions inscrites à ce programme sera engagée à compter de 2017, avec un travail préalable mené en 2016, visant à identifier les services (DIRM, DREAL, DDTM) en charge de la mise en œuvre des différentes mesures et actions.

### **Les captages prioritaires**

La protection des captages est une préoccupation ancienne. Elle a été réaffirmée dans le cadre des programmes de lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates et les produits phytosanitaires instaurés suite au Grenelle de l'Environnement. Elle prend la forme de plans d'actions territorialisés initiés par les acteurs locaux.

Les services de l'État peuvent apporter leur concours à la construction de ces plans d'actions. Ces approches globales, multi-partenariales et territoriales, sont complexes et nécessitent un dialogue important. En Loire-Atlantique, deux captages, Vritz et Machecoul, bénéficient de périmètres de délimitation des aires d'alimentation et de plans d'action approuvés. Deux autres, Saffré et Nort-sur-Erdre, sont en cours d'élaboration. Deux nouveaux captages ont été identifiés dans le SDAGE 2016 – 2021 : Gros Caillou et Gâtineaux (syndicat du Val Saint Martin) pour lesquels la démarche doit être initiée en 2017.

### **Les contrats territoriaux « Milieux Aquatiques »**

Les contrats territoriaux milieux aquatiques sont des contrats passés entre un maître d'ouvrage et l'agence de l'eau. Leur objectif est la restauration du bon état écologique des cours d'eau par des interventions, à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants, sur la morphologie des cours d'eau.

Les travaux, prévus sur une période de 5 ans, portent sur de grands linéaires et sur de nombreux ouvrages. Ils sont soumis à une procédure « loi sur l'eau » et peuvent faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Le département compte 15 contrats, tous stades d'avancement confondus (en projet, en cours, en renouvellement). Cinq ont fait l'objet d'un examen particulier en 2016.





### **Préserver et restaurer les zones humides : une problématique majeure**

La Loire-Atlantique est caractérisée par l'importance de ses zones humides. Elles assurent des fonctions écologiques importantes à la fois pour la qualité de l'eau (filtres naturels des minéraux et des nutriments, éponges naturelles qui stockent l'eau) et pour la biodiversité (espèces spécifiques de flore et de faune). Leur préservation est donc primordiale pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en particulier en Loire-Atlantique. L'instruction des projets au titre de la loi sur l'eau (permis d'aménager, ZAC, lotissement, routes...) permet de s'assurer que les zones humides sont préservées ou à défaut que leur destruction soit compensée par la création ou l'amélioration d'autres zones humides.

350 dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau en 2016 dont 12 qui visaient la rubrique relative aux zones humides.

### **Restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments**

Les ouvrages édifés sur les cours d'eau font obstacle à la circulation des espèces piscicoles ainsi que des sédiments : les rivières sont ainsi moins vivantes et à terme se dégradent, la biodiversité s'appauvrit. Les propriétaires des ouvrages doivent faire évoluer leurs ouvrages pour restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau. L'État les accompagne au plan technique, réglementaire et financier pour atteindre cet objectif.

Près de 600 ouvrages ont été recensés sur les cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement et à la migration.

### **La transition énergétique**

#### **Les territoires à énergie positive pour la croissance verte**

Au cours de l'année 2016, deux nouveaux territoires ont été déclarés lauréats de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en Loire-Atlantique. La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et le syndicat mixte du Vignoble nantais.

En 2016, les nouveaux engagements représentent 4,5 M€ (3,5 M€ en 2015).

La majorité des actions prévues dans les conventions des territoires de Loire-Atlantique relèvent de la rénovation énergétique des bâtiments publics, du développement de la mobilité électrique et de la mobilité douce (pistes cyclables).

Le succès de l'appel à projet national TEPCV enregistré en 2015 ne s'est pas démenti en 2016 à l'occasion de sa relance. En Loire-Atlantique, de nouveaux lauréats ont été désignés : communes de Saint-Nazaire (avec l'appui de la CARENE), de Rezé et de Sucé-sur-Erdre, communauté de communes d'Erdre et Gesvres, syndicat mixte du pays du vignoble nantais. Des avenants signés avec trois des lauréats 2015 ont porté l'appui du fonds national pour la transition énergétique de 500 000 € à 1 M€ pour chacun d'entre eux.

Au final, 8 M€ de fonds de l'État ont été conventionnés, ils permettent la réalisation de près de 20 M€ d'investissements.

Les services de l'État ont activement travaillé auprès des collectivités pour les aider à proposer des programmes d'actions qui les engagent dans un nouveau modèle de développement plus sobre et économe. Ils sont mobilisés aussi pour l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de ces conventions.

## La planification dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie

Actuellement, 6 collectivités de Loire-Atlantique ont adopté un plan climat-énergie territorial (PCET) : la communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande-Atlantique, la CARENE, la Communauté de communes Erdre et Gesvres, la ville de Nantes, la communauté urbaine de Nantes et le département de la Loire-Atlantique.

La loi de transition énergétique d'août 2015 a créé les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) : ils deviennent la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires. Un PCAET doit se fonder sur un projet de territoire dont il est le volet « air-énergie-climat ». Il s'inscrit dorénavant comme un outil de planification territoriale, à articuler avec les autres outils (SCOT, ...).

Les décrets d'application pour leur mise en œuvre ont été promulgués en juin et août 2016. Quinze EPCI de plus de 20 000 habitants sont nouvellement concernés ou vont l'être après les fusions d'EPCI qui sont effectives depuis le 1er janvier 2017. Ils ont été informés de ces dispositions et de l'appui des services de l'État pour leur mise en œuvre.

Intercommunalités de plus de 50 000 habitants, la communauté de communes du pays d'Ancenis qui n'était pas couverte par un PCET a été accompagnée pour transformer son document en cours d'approbation en PCAET.

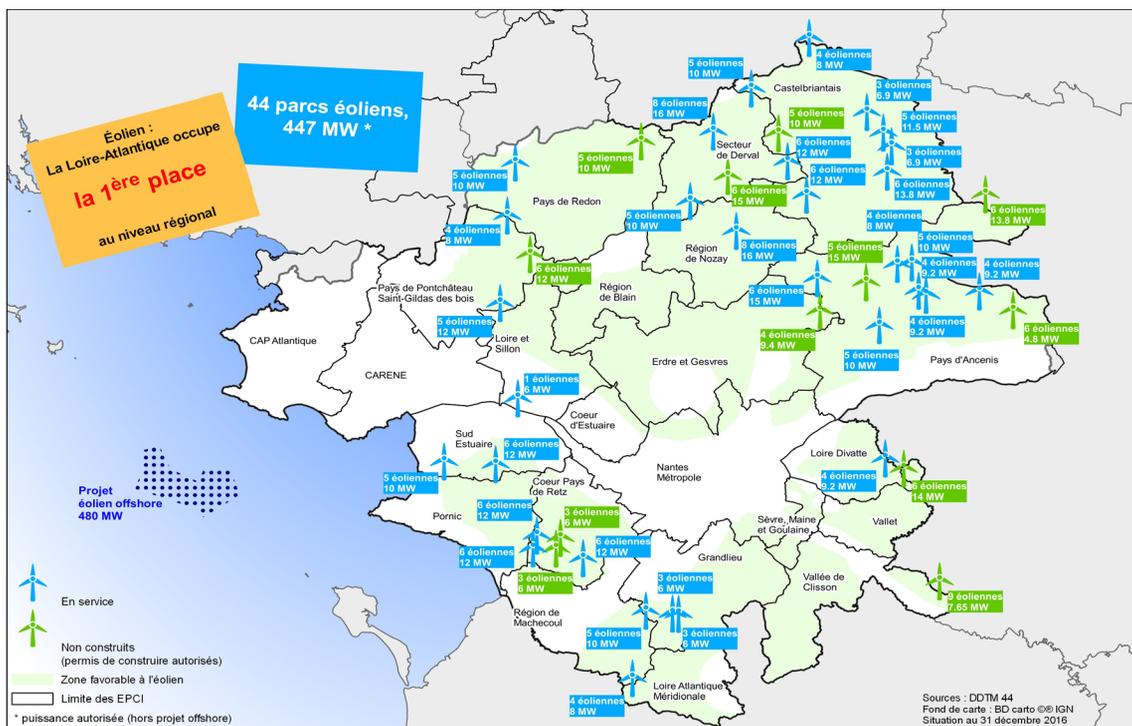
## Le développement des énergies renouvelables électriques

L'éolienne expérimentale du Carnet à Frossay a également fait l'objet d'une prolongation de son permis précaire, pour une nouvelle durée de 5 ans.



## L'éolien terrestre en Loire-Atlantique en 2016 :

- 44 parcs autorisés, représentant 218 éoliennes pour 447 mW.
- 31 parcs sont exploités et produisent 316 mW.
- 578 GWh de production, soit environ 6,5 % de la consommation finale d'électricité du département.
- 9 projets déposés instruits dans le cadre de la nouvelle procédure d'autorisation unique ICPE et en cours d'instruction : 32 éoliennes pour 87 mW
- 2 projets autorisés : 11 éoliennes pour 24 mW.
- 5 nouveaux parcs installés et raccordés au réseau, augmentant de plus de 50 MW la puissance installée en Loire-Atlantique.



### **Le solaire photovoltaïque et thermique :**

La production photovoltaïque a augmenté dans une moindre mesure.

Au 31 décembre 2016, 97,1 MW étaient raccordés au réseau. La production annuelle photovoltaïque a été de 105 GWh, soit 1,2 % de la consommation finale d'électricité du département.

Deux projets importants ont été autorisés en 2016.

La reconversion d'un ancien site de stockage de déchets accueillant une centrale photovoltaïque de 7,2 MWc représentant une surface de plus de 46 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

La première centrale thermique du département de la Loire-Atlantique : 2400 m<sup>2</sup> de capteurs solaires alimentant un échangeur à plaque d'une puissance d'1,5 MW et convertissant 900 MWh par an de calories solaires. Cette centrale est raccordée au réseau de chaleur de la ville.

### **Utilisation de la biomasse / méthanisation :**

Sept unités de méthanisation sont exploitées en Loire-Atlantique, 3 sont au stade projet.

En 2016, la première unité de production à injection directe sur le réseau de distribution de gaz naturel a été autorisée. Cette unité prévoit de produire plus de 1,8 millions de m<sup>3</sup> de biogaz.

### **L'aménagement du territoire et du cadre de vie pour l'accueil des nouvelles populations**

Avec 16 000 nouveaux habitants par an, la Loire-Atlantique connaît une forte croissance démographique. L'État accompagne les collectivités dans leur démarche d'aménagement durable de territoires créateurs d'emplois et économes en espaces agricole et naturel. Les documents de planification territoriale, SCOT, PLU intercommunal et PLU, sont les outils de traduction des stratégies de développement des territoires concernés.

En 2016, cet accompagnement a concerné le SCOT métropolitain de Nantes Saint-Nazaire approuvé le 19 décembre, le SCOT de CAP Atlantique dont le porter à connaissance de l'État a été transmis le 23 mai, les PLU

intercommunaux de la CARENE, de Cœur d'Estuaire, d'Erdre et Gesvres et de Nantes Métropole, tous en phase d'études et l'approbation de 10 PLU communaux.

Cette croissance démographique est également synonyme de pression foncière, accentuée aussi par l'attractivité du littoral. L'enjeu de la consommation foncière est au cœur de la question de l'aménagement du territoire. Ainsi, l'État pilote la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui examine tous les projets de document d'urbanisme arrêtés et se prononce au regard de cette préservation. En 2016, la CDPENAF s'est réunie à 7 reprises pour examiner 18 PLU et 2 SCOT.

### **3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche**

#### **L'appui à l'activité agricole**

Les agriculteurs perçoivent des aides allouées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), mais également des aides supplémentaires versées par l'État. En 2016, le montant de ces soutiens accordés à l'agriculture de Loire-Atlantique s'élève à :

- 90 M€ pour les aides découplées (droit à paiement de base – DPB) ;
- 18,3 M€ pour les aides couplées aux productions animales et végétales ;
- 4,3 M€ pour les aides versées au titre des mesures agro-environnementales ;
- 5,5 M€ mobilisés sous forme d'aide conjoncturelle.

Les services de l'État ont continué à accompagner les agriculteurs pour leurs démarches administratives dématérialisées, amenant ainsi 100 % des agriculteurs à solliciter les aides PAC via la télédéclaration sur TelePAC.

Quelques chiffres :

- 4500 dossiers PAC instruits en 2016 ;
- 132 projets d'installation aidée agréés ;
- 203 exploitations soutenues pour leurs investissements ;
- 1400 demandes d'aides relevant du plan de soutien à l'élevage réceptionnées



## LES PRINCIPALES ZONES DE PRODUCTION MARAÎCHÈRE EN LOIRE-ATLANTIQUE



### **Maraîchage : Circuits courts**

La Loire-Atlantique occupe la première place au plan national dans le domaine du maraîchage (mâche et muguet) qui se situe dans une région au deuxième rang des régions françaises dans le domaine de l'agroalimentaire. Cette position donne tout son sens à la construction du marché d'intérêt national (MIN) et la création du pôle agroalimentaire sur la ZAC de la Brosse à Rezé en octobre 2018.

Cette importante opération bénéficie du soutien de l'État dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation pour un montant de 9,5M€ en 2017.

Le maraîchage est un secteur majeur de l'agriculture départementale : avec moins de 2 % de la surface agricole, il contribue à près de 20 % du chiffre d'affaires agricole du département et à plus du 1/4 des emplois du secteur. La production maraîchère départementale, historiquement implantée en ceinture immédiate de l'agglomération nantaise, s'est progressivement déplacée sur 5 zones privilégiées.

### **L'agriculture biologique :**

Par ailleurs, la Loire-Atlantique s'inscrit parmi les départements leaders en surface agricole labellisée agriculture biologique. En effet, le département compte près de 40% des surfaces biologiques de la région Pays de la Loire, qui se place au 6ème rang national. Le département compte environ 700 exploitants bio (certifiés bio ou en conversion) et détient 46 466 ha. La Loire-Atlantique s'inscrit ainsi au premier rang en cultures fourragères biologiques avec 81% des surfaces liées à l'importance de l'élevage bovin

### **La préservation du foncier agricole**

Pour préserver la croissance démographique, le dynamisme économique et agricole, le cadre de vie et les espaces naturels de qualité dont bénéficie la Loire-Atlantique, l'État, le conseil départemental et les chambres consulaires interviennent conjointement en faveur d'un aménagement économe en espace et d'une gestion équilibrée du foncier.

Les documents d'urbanisme approuvés en 2016 intègrent une réduction des taux de consommation d'espace et davantage de densification. La commission départementale de préservation des espaces naturels et agricoles et forestiers (CDPENAF) placée sous la responsabilité du préfet, a examiné 2 SCOT et 18 PLU sur l'année.

### **poinds économique de l'activité maraîchère en Loire-Atlantique :**

- 200 exploitations maraîchères professionnelles, soit 4,3 % des exploitations départementales, et dont plus des 3/4 (160) adhèrent à la Fédération des maraîchers nantais (FMN),
- 5000 ha de légumes (1500 ha de légumes à destination industrielle et 3500 ha pour consommation en frais), soit 1,3 % des 400.000 ha de surfaces agricoles du département,
- 200 M€ de chiffre d'affaires, soit 20% du CA agricole du département,
- 3500 emplois à l'année dont 2 500 permanents et 1 000 saisonniers.

### Les mesures pour la pêche

En 2016, la pêche maritime, organisée autour des ports de La Turballe et du Croisic, a connu une hausse de 3 % des tonnages. Pour autant, les criées des 2 ports, mutualisés depuis 5 ans, ont augmenté leur chiffre d'affaires de près de 10 % grâce à une bonne progression des prix de vente.

En application des directives européennes visant la protection des ressources halieutiques, des contrôles des pêches sont effectués en coordination avec les services de la gendarmerie. Le plan de contrôle 2016 a été réalisé à plus de 90 %, avec notamment près de 130 contrôles réalisés au débarquement, principalement sur La Turballe et le Croisic, et 5 missions de lutte contre le braconnage de la civelle. Au final, 100 procès-verbaux ont été dressés.

### 3.4 L'accompagnement des projets des collectivités territoriales

#### L'engagement de l'État en faveur des territoires ruraux

Le gouvernement accompagne les territoires ruraux par de multiples dispositifs impulsés par les comités interministériels aux ruralités (CIR) (septembre 2015, mars et mai 2016). Pour permettre à chaque citoyen un égal accès aux services, 104 mesures ont été déployées.

Afin de réaliser une gouvernance efficace, le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis a été chargé de la mise en œuvre des politiques en faveur des territoires ruraux.

#### Services de proximité

##### Maisons de santé : L'égalité d'accès à la santé est une problématique régionale

Pour lutter contre les déserts médicaux, l'ARS des Pays de la Loire œuvre à l'installation de jeunes médecins au travers de la signature de contrats d'engagement de service public (CESP) et de création d'un statut de praticien territorial de médecine générale (PTMG) s'adressant aux jeunes médecins non installés ou installés depuis moins d'un an. L'objectif de ce dispositif est de favoriser et de sécuriser l'installation de jeunes médecins, particulièrement dans des territoires fragiles en termes d'offre de soin. En Loire-Atlantique, ces mesures sont encore peu développées, puisque l'accès à la santé est une problématique moins prégnante que dans les autres départements de la région. Toutefois, deux zones sont considérées comme fragiles: Guémené-Penfao et Nozay. Pour accroître la proximité des services de santé, un réseau de 13 maisons de santé a été développé et 4 projets sont en cours, permettant ainsi de déployer des professionnels de la santé sur un site particulier ou à travers un réseau.

#### Maisons des services au public (MSAP) :

La Loire-Atlantique compte 4 MSAP dont 3 postales (Riaillé, Guenrouët, Saint Lyphard et Villeneuve en Retz) établies dans les territoires les plus ruraux du département. Ces 3 MSAP postales ont été ouvertes en 2016 et permettent de couvrir le territoire de façon optimale en complémentarité avec les chefs-lieux d'arrondissement (Nantes, Saint-Nazaire, Châteaubriant-Ancenis). Des opérateurs publics et privés (Pôle Emploi, CARSAT, CAF) sont rassemblés dans ces structures en vue de renforcer l'offre aux habitants et d'accroître l'accès aux services.

#### **L'école en milieu rural**

Les comités interministériels aux ruralités prévoient des mesures en faveur des écoles en milieu rural en travaillant sur le raccordement à l'internet haut débit, au regroupement et à la mise en réseau des écoles et en accompagnant les communes rurales dans leurs PEDT. Les territoires sont couverts à 98,6 %.

#### **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**

Le SDAASAP, qui devrait être adopté en juillet 2017, a pour vocation de renforcer l'offre de services dans les espaces présentant un déficit d'accessibilité. Co-élaboré avec le conseil départemental et en concertation avec les collectivités territoriales, il prévoit un programme d'actions intégrant certaines mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR).

Ce schéma est divisé en 3 parties : diagnostic, programme d'actions et recueil cartographique. Il est le fruit d'une large consultation territoriale avec les établissements de coopération intercommunale (EPCI) et opérateurs. Le 6 décembre 2016, le projet de SDAASAP a été présenté aux élus avant consultation. Le schéma sera soumis à l'avis du conseil départemental. Un arrêté préfectoral sera pris à l'issue.

#### **Les contrats de ruralité**

À la suite du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, les collectivités du département se sont largement engagées dans l'élaboration des contrats de ruralité.

Ces contrats sont une modalité de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées. Ils permettent d'accompagner l'émergence et la réalisation de projets de territoire partagés entre l'État et les collectivités autour de 6 volets prioritaires.

#### **2 contrats de ruralité signés sur le département en 2016 :**

- la communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
- la communauté de communes de la Région de Blain.

La quasi-totalité des EPCI se sont engagées dans la démarche et ont réalisé un contrat de ruralité. Adossé à ces contrats de ruralité, une enveloppe de 4,1 M€ du fonds de soutien à l'investissement local est dédiée pour les projets d'investissement inscrits dans les contrats de ruralité signés tout au long de la démarche et viendra appuyer les autres financements de droit commun.

L'État accompagne la transition numérique des territoires, avec notamment le plan France très haut débit (PFTHD) qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. En parallèle, il s'efforce de renforcer la couverture en téléphonie mobile en organisant des campagnes de mesures téléphoniques pour lutter contre les zones blanches et garantir le principe d'égalité d'accès aux services de télécommunications.

Seules 3 agglomérations (Nantes métropole, CARENE et Cap Atlantique) sont aujourd'hui ciblées par les intentions d'investissement des opérateurs privés, bien qu'aucun engagement n'ait été pris avant 2015 sur une grande majorité des communes visées. Aucune garantie locale ou nationale ne vient donner du crédit à ces annonces et à leur intensité. Le taux de population couverte par l'initiative privée serait de l'ordre de 65 % du département, représentant moins de 35 % des investissements à consentir pour atteindre l'objectif du très haut débit pour tous.

Pour les entreprises, le développement de la fibre optique à destination du tissu économique connaît trois freins essentiels :

la disponibilité géographique réduite. À la différence des réseaux téléphoniques en cuivre qui sont présents sur tout le territoire départemental, le réseau de fibres optiques n'existe quasiment pas ;

les tarifs proposés dépendent fortement de l'intensité concurrentielle sur les territoires ;

l'inadéquation des offres de service au vivier de PME des territoires.

Ainsi, sur les 212 communes de la Loire-Atlantique, 94 sont éligibles aux offres de gros CE2O (collecte ethernet optique opérateur) de France Télécom, proposées aux professionnels publics et privés.

#### Le soutien à l'investissement dans les territoires ruraux

L'État dispose en Loire-Atlantique d'un réseau de proximité (sous-préfectures, directions départementales interministérielles...) qui permet d'accompagner au mieux les collectivités et les porteurs de projet sur les territoires. L'État implique ses services dans les dispositifs pour des réalisations transversales et complémentaires, en vue de faciliter les démarches, d'anticiper et d'accompagner les projets. Il accompagne les collectivités pour mener à bien leurs projets en mobilisant les fonds d'aides à l'investissement tels que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). L'investissement local représente une part importante de l'investissement public.

#### La dotation d'équipement des territoires ruraux

La DETR permet de financer des équipements publics dans les territoires ruraux.

Soutien de l'activité économique du territoire : 142 projets subventionnés par la DETR en 2016 pour un montant de 8,4 M€, correspondant à un investissement de 28,1 M€.

La DETR a soutenu principalement des projets liés à la construction et à la rénovation d'équipements scolaires (49% de l'enveloppe) et à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (13 % de l'enveloppe).

À titre d'exemple, la DETR finance la construction d'une école publique sur Saint-Hilaire-de-Clisson (87 500 €), l'accessibilité et la mise en sécurité de bâtiments et espaces communaux à Savenay (60 000 €), la requalification de la déchetterie de Lusanger portée par la Communauté de communes de Derval (105 000 €).

Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)	2015	2016
<b>Dossiers déposés</b>		
Nombre	205	193
Montant des investissements	100 070 469 €	74 826 060 €
<b>Opérations subventionnées</b>		
Nombre	145	142
% demandes retenues	70,73%	73,58%
Montant des investissements retenues	28 199 330 €	29 565 443 €
<b>Subvention engagée</b>	<b>8 519 017 €</b>	<b>8 494 329 €</b>

### Le fonds de soutien à l'investissement local

Cette dotation destinée à soutenir l'investissement public local a été créée par la loi de finances 2016 avec un montant national d'1 Md€. Le FSIL vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi. Cette dotation se décline en deux enveloppes de crédits :

- 9,6 M€ sont consacrés aux grandes priorités d'investissement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, pour la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ainsi que pour la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- 6,6 M€ sont dédiés au soutien de la revitalisation et au développement des bourgs-centres et permettent d'accompagner les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à une unité urbaine de moins de 50 000 habitants et assurent le rôle structurant de « bourg-centre », ou l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été attribuée.

### Investissement local en Loire-Atlantique :

89 projets aidés pour un montant total de plus de 16 M€ en 2 enveloppes de 9,6 M€ et 6,5 M€.

En Loire-Atlantique, 89 projets ont été aidés pour un montant total de plus de 16 M€. (Première enveloppe : 9,6 M€ – deuxième enveloppe 6,5 M€)

À titre d'exemple, le FSIL a permis de cofinancer des projets structurants pour le territoire, avec des effets induits sur le développement économique et l'accès aux services publics tels que la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Vieillevigne, la construction de logements au sein de la caserne de gendarmerie de Machecoul, la construction du futur marché d'intérêt national (MIN) de Nantes ou encore le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Nantes.

En complément des fonds d'aides à l'investissement, la réserve parlementaire s'est élevée pour 2016 à un montant de 1 M€. Les services de la préfecture et des sous-préfectures apportent à l'occasion de l'instruction des demandes, conseils et expertises.

Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL)	Première enveloppe	Seconde enveloppe	Total des deux enveloppes
<b>Dossiers déposés</b>			
Nombre	247	106	353
Montant des investissements	209 627 500 €	206 725 200 €	416 352 100 €
<b>Opérations subventionnées</b>			
Nombre	48	41	89
% demandes retenues	19,4	38,6	25,2
Montant des investissements retenues	54 528 600 €	34 610 700 €	89 139 300 €
<b>Subvention engagée</b>	<b>9 600 000 €</b>	<b>6 601 800 €</b>	<b>16 201 800 €</b>





### 3.5 Un département tourné vers l'avenir

#### L'enseignement supérieur

Plusieurs projets financés à hauteur de près de 225 M€, dont 69 M€ de la part de l'État, dans le cadre du contrat CPER 2015-2020 qui finance de grands projets prioritaires pour l'avenir.

Pour les établissements d'enseignement supérieur de Loire-Atlantique, au premier rang desquels l'université de Nantes, l'École des Mines et l'École Centrale portant un investissement de 46,5 M€ de projets (dont 18,3M€ de subvention de l'État). Plusieurs de ces projets ont été lancés dès 2016 :

- pour maintenir et développer l'attractivité des campus (réhabilitation de bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche et restructuration des bibliothèques universitaires)
- pour améliorer les conditions de vie des étudiants (réhabilitation de la cafétéria lettres et du restaurant universitaire « Le Rubis »)
- pour se doter d'infrastructures et de services numériques au service d'une offre de formation ouverte et innovante, notamment un ensemble d'équipements pour l'enseignement à distance dans le cadre de la communauté d'universités et établissements (COMUE) Université Bretagne Loire

#### La recherche, l'innovation et le numérique

L'État et la Région ont retenu comme objectif de soutenir l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives, et d'accompagner les investissements structurants. En Loire-Atlantique, ce soutien porte sur la biologie-santé, les sciences humaines et sociales, les sciences des matériaux, sciences et technologies de l'information et de la communication, mathématiques, mer-environnement, villes et territoires. Ces actions sont en adéquation avec la stratégie régionale d'innovation pour des spécialisations intelligentes (SRI-SI) du programme européen Horizon 2020.

Les financements contractualisés pour le département sont à hauteur de 62,842 M€ avec une part État de 14,703 M€, complétées par la Région, Nantes Métropole, la CARENE et le FEDER. Les financements concernent en particulier des projets nantais et nazairien comme le centre d'imagerie multimodale appliquée pour la recherche préclinique, le développement d'une plateforme « humanités numériques », un centre interdisciplinaire de microscopie électronique, la création d'un institut sur le génie des procédés appliqué aux bio-ressources et aux écotechnologies. Au cours de l'année écoulée, les premiers équipements ont été acquis.

## La « French Tech »

Lancé fin 2013, le mouvement « French Tech » agit en faveur de la croissance des start-ups pour susciter une dynamique collective, via la reconnaissance d'une labellisation nationale des écosystèmes remarquables de la région. En 2016, « Nantes Tech », portée par Nantes Métropole et appuyé par l'État, a vu son label renouvelé officiellement pour 3 ans.

Suite à l'appel à projets lancé début 2016 pour étendre le mouvement « French Tech » à des « réseaux thématiques » nationaux devant fédérer et animer une communauté d'entreprises positionnées sur un même secteur d'activité, 8 réseaux thématiques ont émergé dans les Pays de la Loire. En Loire-Atlantique, Nantes se positionne sur l'e-commerce, les clean tech ainsi que sur les thématiques qui ont prévalu à sa labellisation « métropole FT » : manufacturing, industries culturelles et créatives, e-santé.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire et notamment en matière d'accueil de talents et d'investisseurs étrangers, la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France est venue réformer le dispositif des titres de séjour délivrés pour motif économique. Ainsi, les talents étrangers souhaitant investir ou créer une entreprise disposent maintenant d'une procédure d'obtention de visas dédiée. Ces nouveaux passeports concernent également les entreprises du numérique labellisées « French tech » avec un accompagnement « VIP » des territoires et de l'État devant leur permettre de recruter et d'accueillir plus facilement de haut profils, avec leurs familles, et/ou des personnes formées sur des métiers en tension pour lesquels ces entreprises ne trouvent pas de ressources au plan local ou national.

## Les aides à la recherche

Trois dispositifs à destination des entreprises peuvent être évoqués:

### **Le crédit impôt recherche (CIR)**

Soutien fiscal à l'effort de recherche-développement des entreprises, le CIR accroît leur compétitivité en diminuant le coût de leurs opérations de recherche et développement (D&R).

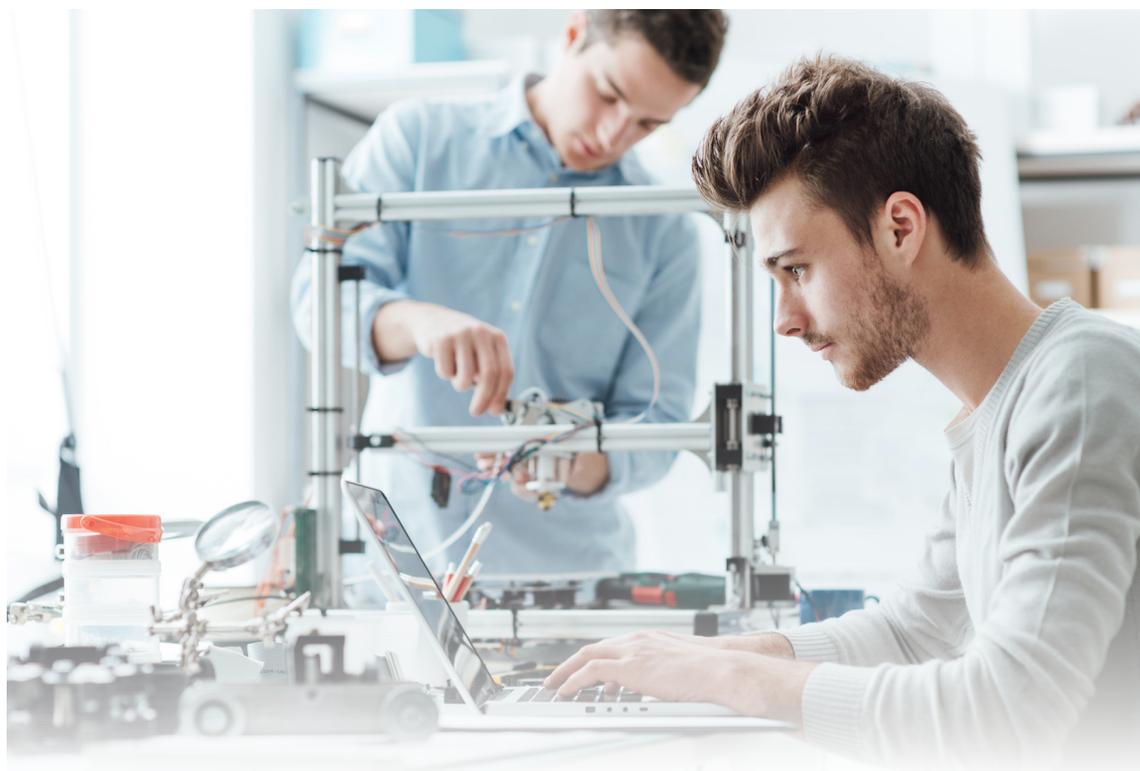
433 CIR millésimés 2015 déposés au cours de l'année de gestion 2016 en Loire-Atlantique.

### **Jeunes entreprises innovantes (JEI)**

Créé en 2004, ce statut octroie des exonérations sociales et des allègements fiscaux aux entreprises indépendantes de moins de huit ans, actives en R&D. En 2016, 10 dossiers ont été expertisés favorablement pour la Loire-Atlantique, sur 13 demandes.

### **Conventions industrielles de formation à la recherche (CIFRE)**

Depuis 1981, ce sont plus de 450 entreprises de la région des Pays de la Loire qui ont bénéficié de ce dispositif. En 2016, 26 entreprises ont sollicité l'accueil d'un doctorant dans le cadre d'une convention CIFRE. Les principaux secteurs bénéficiaires des CIFRE sont l'informatique, la santé/biotechs, la mécanique/matériaux et l'économie/management. Bien qu'encore embryonnaire dans les Pays de la Loire, un nombre croissant de thèses CIFRE émerge dans les domaines des sciences humaines et sociales et du droit.



# La modernisation de l'action publique



*La modernisation de l'action publique est au cœur de la réforme de l'État. Elle a pour but de construire des services publics plus proches des citoyens, plus justes et plus efficaces. Il s'agit de repenser le rôle des services de l'État et d'accompagner les collectivités territoriales afin de rendre l'action publique dans son ensemble plus simple, plus lisible pour le citoyen et l'utilisateur.*

## 4.1 La modernisation de l'action de l'État

La création de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis et d'une maison de l'État à Ancenis

Depuis plusieurs années, l'État a engagé un mouvement de modernisation de l'action publique avec pour la simplification administrative, l'accélération de la transition numérique, la réduction des dépenses publiques.

Pierres angulaires de cette transformation de l'administration territoriale de l'État, la directive nationale d'orientation (DNO) des préfetures et sous-préfetures 2016-2018, la DNO sur l'ingénierie d'État dans les territoires 2016-2018, et le plan préfecture nouvelle génération (PPNG) ont fixé les objectifs de la modernisation pour l'échelon territorial des préfetures et des sous-préfetures.

La création de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis a été créée à compter du 1er janvier 2017 par décret du 29 décembre 2016. Il est formé des anciens arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis. Le chef-lieu est fixé à Châteaubriant.

Ce rapprochement des deux arrondissements, engagé depuis 2010, permet de mettre à disposition de ce territoire des services de l'État mieux articulés, avec une capacité d'expertise renforcée afin de concourir à la détection et à l'accompagnement des projets facteurs de développement local, publics ou privés, en termes d'économie, d'emploi, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement

et de cohésion sociale. La démarche préalable à la création a associée étroitement les élus.

La sous-préfecture se place comme un lieu d'expertise et d'appui tourné vers le développement local et allégé de la majeure partie de ses fonctions de production (délivrance des titres). La création de cet arrondissement est également l'occasion d'ajuster le périmètre de ce nouvel arrondissement avec celui de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, en y rattachant les communes de Sucé-sur-Erdre, Treillières, Grandchamp-des-Fontaines et Vigneux-de-Bretagne.

Dans le même temps, conformément aux attentes des élus et pour répondre aux enjeux d'attractivité des territoires, l'État maintient sa présence à Ancenis par la création d'une maison de l'État dans les locaux de l'ancienne sous-préfecture. Le caractère interministériel de la maison de l'État est affirmé par la présence d'agents de la Sous-Préfecture, d'une antenne de la direction départementale des territoires et de la mer, ainsi que d'un service de l'inspection de l'éducation nationale. Le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis y assure une permanence hebdomadaire significative.

« **Châteaubriant-Ancenis** » : Un nouvel arrondissement constitué de 81 communes et 217 283 habitants pour une superficie de 3104 km<sup>2</sup> soit 16% de la population du département de la Loire-Atlantique et 45% de sa superficie totale.



### L'accompagnement des porteurs de projet

L'objectif est de développer dans la pratique administrative l'application du concept d'«administration facilitatrice» dans une logique de simplification pour les usagers. Les sous-préfets sont les interlocuteurs des premiers niveaux des porteurs de projets.

L'année 2016 a été marquée par l'instruction des 1ers dossiers de demande d'autorisation pour les projets éoliens et de méthanisation en format « autorisation unique » . Le principe est de regrouper dans un seul dossier et de mener une seule instruction pour des procédures qui jusqu'à présent étaient disjointes avec plusieurs services instructeurs.

Les premiers dossiers « autorisation unique » en sont au stade de l'enquête publique, il est par conséquent prématuré de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre de ce chantier de simplification administrative. Par ailleurs, l'annonce de la mise en place de l'autorisation environnementale à compter du 1er mars 2017 a nécessité un important travail préparatoire de formation/sensibilisation des acteurs concernés et de coordination inter-services.

### Les démarches de qualité et de simplification administrative

La préfecture est certifiée Qualipref 2.0 depuis 2015. Outre les engagements classiques d'une démarche qualité comme notamment la

systématisation des réponses dans des délais maîtrisés, la clarté des informations, l'attention portée aux aménagements des locaux, le référentiel Qualipref 2.0 introduit dans la relation quotidienne avec les usagers des services dématérialisés comme le téléchargement des formulaires sur des sites internet normés et à jour, la prise de rendez-vous en ligne, l'information par SMS de la disponibilité d'un titre, l'utilisation des réseaux sociaux par les préfectures.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de labellisation Qualipref 2.0, des boîtes aux lettres électroniques ont été créés par thématique à l'attention des collectivités pour faciliter les échanges. En 2016, ce sont plus de 150 réponses écrites qui ont été formalisées.

La mise en place de la réforme PPNG va cependant nécessiter l'évolution du référentiel Qualipref 2.0 afin de prendre en compte la fin de l'accueil du public dans les services dont l'activité est concernée par la réforme.

Dans le cadre du plan de sécurité, l'amélioration de la gestion des armes constituait une priorité. A donc été mis en place en 2016 le plan Armes afin d'harmoniser les pratiques entre les départements et une sécurisation du processus de gestion des armes.



Suite aux instructions ministérielles, la préfecture s'est engagée dans le déploiement de ce plan. Compte tenu du positionnement de l'activité, ce chantier a été conduit par l'animateur du changement de la préfecture auprès du service compétent installé en DDPP.

Le plan d'action validé aborde plusieurs aspects de la procédure, de la communication vis-à-vis des demandeurs, aux relations avec les services de police et de gendarmerie ou aux besoins de formation « expert ». Parmi les axes de progrès figurent également des actions relevant du niveau central : la mise à disposition de Cerfa à renseigner en ligne et la proposition d'un module de formation pour les procédures plus complexes (dessaisissement) en sont des exemples.

La DDPP a poursuivi l'harmonisation et la simplification de ses procédures qualité, lesquelles englobent l'ensemble du fonctionnement de la structure, dans le sillage des réformes des démarches qualité DGAL et DGCCRF.

Elle a fait l'objet de deux audits :

- un de l'Inspection générale des services DGCCRF portant sur le suivi de l'audit effectué en 2015 quant à deux indicateurs de performance relatifs à la qualité de service ;
- un audit croisé DGCCRF et DGAL relatif à la procédure de contrôle de la première mise sur le marché (CPMM) – DGCCRF et à l'export et à la formation pour le volet DGAL.

#### La performance de l'action des services de l'État

La dématérialisation des procédures et des échanges avec les collectivités territoriales

En 2016, les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets du CNDS ont pu être pour la première fois effectuées par l'outil e-subvention. Des difficultés techniques ont été observées mais 72 % des demandes ont été adressées par cette voie.

La téléprocédure de déclaration des éducateurs sportifs a démarré au 1er janvier 2016. Les usagers n'ont plus à se déplacer pour retirer leur carte professionnelle, qui leur est envoyée directement à domicile, par contre beaucoup sollicitent le service pour scanner les pièces justificatives.

Depuis le 7 novembre 2016, la plupart des administrations de l'État peuvent être saisies par voie électronique (SVE) dans les mêmes conditions que celles d'une saisine par voie postale. À ce titre, 4 demandes d'usagers ont été adressées à la DDDJSCS en 2016. S'agissant de la DDPP, 72 demandes via le portail «mes démarches agriculture» ont été autorisées et 5 demandes réorientées via le portail de la préfecture.

La Loire-Atlantique : 1er département au niveau national en volume d'actes télétransmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité avec 88 666 actes dématérialisés en 2016 (soit 67 % des actes transmis), avec 273 collectivités et groupements adhérents.

Le même constat est observé en nombre de documents budgétaires télétransmis (1393 actes budgétaires). En 2016, les 29 collectivités de plus de 10 000 habitants du département télétransmettent leurs actes budgétaires. Le conseil régional s'est quant à lui inscrit dans la démarche.

### **La qualité juridique interne**

Les services de l'État sont également engagés dans une démarche de renforcement de la qualité juridique des actes administratifs afin de limiter le risque contentieux. L'ensemble des administrations de l'État bénéficie d'un marché de prestations juridiques régional, en complément d'un service juridique structuré. Celui-ci assure la gestion et le suivi des contentieux (En 2016, 364 recours contentieux ont été enregistrés).

### **Le renforcement de la communication à destination des usagers**

Cette année a une nouvelle fois été marquée par une forte augmentation du nombre de demandes presse avec plus de 1100 sollicitations des journalistes locaux et nationaux (contre 970 en 2015).

320 000 usagers fréquentent annuellement le réseau des préfetures et sous-préfetures en Loire-Atlantique, dont 250 000 visiteurs par an accueillis par la préfeture de département.

3,2 millions de pages ont été vues sur le site internet de l'État en Loire-Atlantique en 2016, soit +14,3% par rapport à 2015 et +46,6% par rapport à 2014. Le nombre de visiteurs s'établit à 856 108, soit +13,0% par rapport à 2015 et +23,1% par rapport à 2014.

### **Un compte Twitter de plus en plus consulté :**

@Prefet44 est passé de 2400 à 3500 abonnés entre 2015 et 2016 (soit 68 % de hausse).

2016 a vu l'arrivée sur les réseaux sociaux de la Faucheuse44, personnage anti-héros de la lutte contre l'insécurité routière qui distille ses messages sur la sécurité routière avec un ton décalé et humoristique. La Faucheuse 44 compte près de 400 abonnés au total sur son compte Twitter et sa page Facebook (500 posts et tweets depuis mars 2016).

Pour sa part, la DDPP organise une permanence d'accueil téléphonique et physique sans rendez-vous pour répondre aux besoins d'orientation des publics et pour les questions relatives au droit de la consommation.



## La transformation numérique

La France est devenue en 2014 la première nation européenne en matière d'administration numérique. Elle entend aujourd'hui accélérer sa transformation pour simplifier encore davantage les démarches des particuliers et des entreprises grâce à internet, et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs.

Au courant de l'année 2017, 100% des démarches concernant l'État qui ne requièrent pas de présence au guichet seront réalisables en ligne. Il en est ainsi pour les permis de conduire, les certificats d'immatriculation, et une sécurisation des procédures pour la délivrance des titres d'identité et de voyage.

Ces nouvelles procédures accompagnent une réforme d'ampleur concernant les préfectures et les sous-préfectures.

Les Centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour l'instruction des Cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports sont opérationnels au 1er janvier 2017.

Cette démarche donne lieu à d'importants travaux liés à la modernisation des procédures, en relation étroite avec les professionnels au niveau national. Elle vise à la fois à exercer autrement les missions de délivrance de certains titres (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation), par l'utilisation de nouvelles procédures dématérialisées, et à lutter plus efficacement contre la fraude.

Elle a également pour objectif de rationaliser les missions par la création, au niveau régional ou national, de centres d'expertise et de ressource, compétents pour l'instruction des demandes de titres.

Ainsi, les préfectures de département vont progressivement adapter leurs missions de délivrance de titres, au profit de structures centralisées, réparties sur le territoire, assurant gain de temps et réduction des échanges de

papier grâce à la dématérialisation.

Un des titres visés par la réforme est le certificat d'immatriculation des véhicules. D'ores et déjà, les professionnels de l'automobile (garages, huissiers, experts) peuvent assurer certaines des missions assurées à ce titre pour leurs clients. À compter du 1er janvier 2017, ces derniers sont invités à n'utiliser que les télé-procédures, ce terme visant l'utilisation du système d'immatriculation des véhicules (SIV) par les partenaires habilités par la préfecture. Dans ce cadre, l'État a lancé une campagne d'incitation à l'habilitation des professionnels pour que ceux qui ne sont pas encore la demandent, dans l'intérêt de l'exercice quotidien de leurs activités et de leurs clients, sachant qu'au terme de cette année, les guichets des préfectures de département ne recevront plus d'usagers et ne délivreront plus de certificats d'immatriculation.

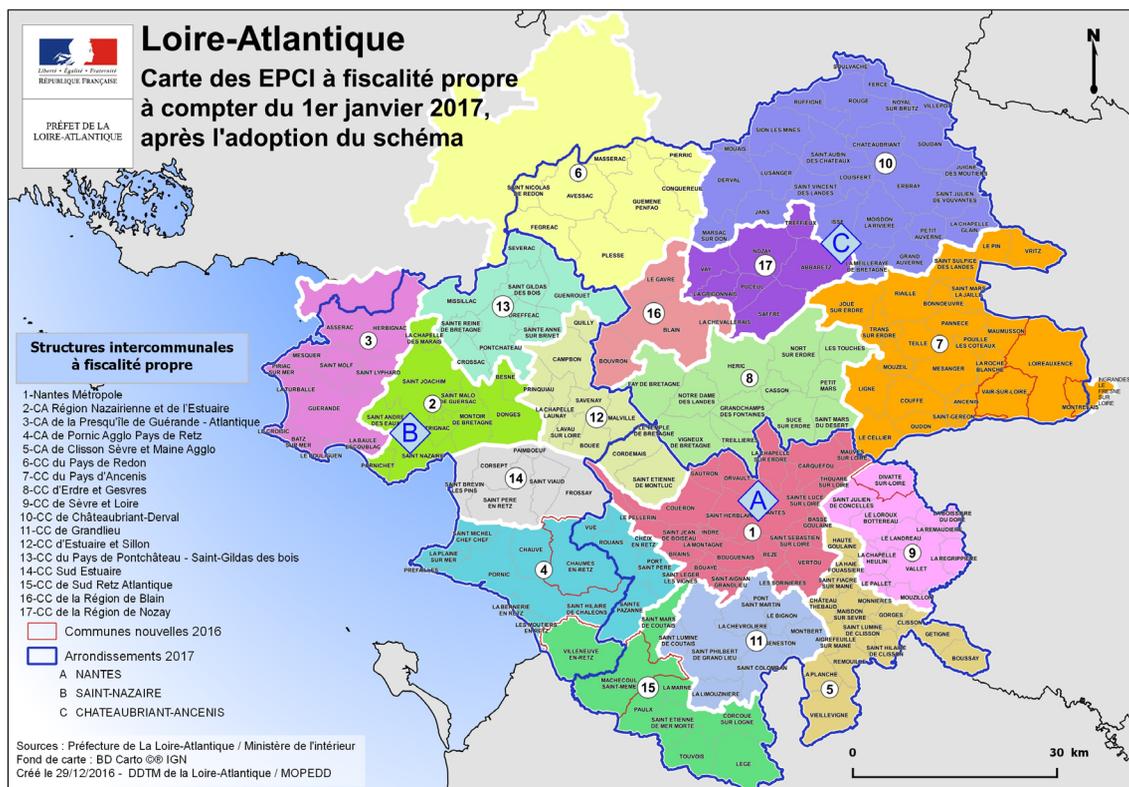
Ces certificats seront obtenus soit par l'entremise d'un professionnel de la conduite, soit par l'usager lui-même qui fera sa démarche en ligne.

### ***Aide et conseil pour la gestion de l'information administrative***

Les archives départementales ont formé 340 agents des collectivités territoriales aux normes et procédures d'archivage et sensibilisé les élus locaux aux enjeux et responsabilités de la conservation et gestion des archives publiques à l'occasion de séances de formation qui leur étaient aussi ouvertes. Elles ont également suivi les interventions des archivistes itinérants du centre de gestion de la fonction publique territoriale dans 36 communes ou groupements de communes.

L'État (ministère de la culture et de la communication) a apporté son concours financier à la mise en place d'un système mutualisé d'archivage numérique entre les départements de la région des Pays de la Loire et la région proprement-dite.





## 4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales

### Les dotations aux collectivités territoriales

Versement des dotations aux collectivités territoriales : 1,28 Md€ de dotations allouées aux communes, groupements de communes, département et région en 2016.

À périmètre constant, ces dotations sont en baisse de 8,1 % correspondant à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les évolutions ont porté principalement sur :

- les aides au fonctionnement (dotations et compensations) qui sont passées de 890 M€ en 2015 à 793M€ en 2016 (-10,9 %), incluant la baisse de la dotation forfaitaire au sein de la DGF.
- l'aide à l'investissement (dotations d'investissement uniquement, hors subventions d'investissement) a diminué en 2016 de 12,3 % pour atteindre 138 M€ du fait de la poursuite de la baisse des investissements constatée depuis 2014, directement répercutée sur le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et ce malgré l'élargissement de l'assiette éligible au FCTVA des dépenses d'entretien et de voirie ;

- les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences, d'un montant de 190 M€.

### La coopération intercommunale

#### La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

L'année 2016, avec l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau SDCI (2016-2022), adopté à l'unanimité des membres de la commission départementale de coopération intercommunale et arrêté le 7 mars 2016, a permis une baisse de 30 % du nombre d'EPCI à fiscalité propre en Loire-Atlantique (diminution de 22 à 16) et la dissolution de 4 syndicats.

Les collectivités et leurs groupements ont bénéficié d'un accompagnement particulier de la préfecture et de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) avec la réalisation de nombreuses analyses juridiques et financières en vue d'apporter des éléments de réponse, autant sur les questionnements relatifs à l'organisation institutionnelle, à la rédaction statutaire que sur les impacts financiers des créations ou des fusions de collectivités et sur les perspectives d'évolution des dotations. Cet accompagnement a concerné notamment les six projets de fusions de communautés de communes dans le département de la Loire-Atlantique, dont deux communautés d'agglomérations.

Au 1er janvier 2017, la Loire-Atlantique compte, sur une superficie de 6 809 km<sup>2</sup>, 212 communes dont 6 communes nouvelles et 82 structures intercommunales : 1 métropole, 4 communautés d'agglomération (dont 2 créées au 1er janvier 2017), 11 communautés de communes de plus de 15 000 habitants, un pôle métropolitain, un pôle d'équilibre territorial et rural et 64 syndicats pour une moyenne nationale de plus de 130.

6 communes nouvelles ont été créées dans le département au 1er janvier 2016 et plusieurs projets ont fait l'objet d'un accompagnement des services de l'État au cours de l'année 2016. Les communes nouvelles issues de fusion au 1er janvier 2016 ont par ailleurs bénéficié d'un accompagnement spécifique de la part des services de l'État en matière de fonctionnement des institutions, de dotations, de fiscalité.

#### Les transferts de compétences

##### **Les transferts de compétences prévues par la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015**

La préfecture a continué en 2016 l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs groupements dans la mise en œuvre de la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités issues de la loi NOTRe mais également en termes d'organisation des transferts de compétences.

Les statuts des EPCI à fiscalité propre ont ainsi pu être mis à jour par arrêté préfectoral pour intégrer les nouvelles compétences obligatoires au 1er janvier 2017 (développement économique, déchets, gens du voyage).

Des échanges ont également eu lieu spécifiquement avec le département et la région ayant perdu au 9 août 2015 leur clause de compétence générale sur la déclinaison de la loi et les ajustements nécessaires des actions départementales et régionales. Une attention particulière a été portée sur le nouveau périmètre de la compétence développement économique, y compris la compétence aide à l'immobilier d'entreprises.

La préfecture a accompagné les transferts de compétences dans leur mise en œuvre juridique et financière et pris les arrêtés nécessaires en complément des conventions conclues entre les collectivités concernées. Le conseil départemental de la Loire-Atlantique a transféré certaines de ses compétences, à compter du 1er janvier 2017, au conseil régional des Pays de la Loire (gestion des transports non urbains) ainsi qu'à Nantes Métropole (aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, aides aux jeunes en difficulté, personnes âgées et action

sociale, gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental).

##### **Fonds de soutien en faveur des collectivités ayant souscrit des emprunts structurés**

L'année 2016 a été marquée par la finalisation du dispositif de fonds de soutien en faveur des collectivités ayant souscrit des emprunts structurés auquel 11 collectivités de la Loire-Atlantique ont répondu, leur permettant de bénéficier de 17,2 M€.

#### Le conseil juridique aux collectivités territoriales

Déployé en amont du contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, les actes les plus complexes.

Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités et des établissements publics. Ils bénéficient de l'appui de l'expertise de la préfecture. Les conseils les plus adaptés sont proposés dans une démarche d'ingénierie administrative et financière.

L'année 2016 s'est caractérisée par une forte activité de conseil s'agissant des projets d'évolution intercommunale et de la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités issues de la loi NOTRe.

Enfin, un séminaire d'information a été organisé à l'école Centrale de Nantes le 23 novembre 2016, en complément de la rencontre du 22 janvier 2015, en vue de sensibiliser les élus sur le transfert au 1er janvier 2018 de la compétence obligatoire gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Un appui spécifique des services de l'État a été proposé cette année aux élus pour anticiper les conséquences de cette nouvelle compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à compter du 1er janvier 2018.

Une lettre électronique hebdomadaire « Flash-Infos » diffuse, depuis 2008, des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. Elle constitue également un vecteur de communication pour informer des politiques publiques partenariales entre l'État et les collectivités. En 2016, 48 lettres Infos-flash ont été diffusées aux collectivités.

La rubrique « relations avec les collectivités territoriales » du site Internet constitue également une source d'informations pertinentes, particulièrement consultée.

# Annexe n°1 :

## Les concours financiers de l'État versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2016



<b>1) Principales aides au fonctionnement</b>	
<b>La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'État):</b>	
• La dotation forfaitaire pour toutes les communes	184 688 191 €
• La dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	29 995 536 €
• La dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	118 370 569 €
• La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 258 448 €
• La dotation de solidarité rurale (DSR)	30 505 428 €
• La dotation globale de fonctionnement du département	143 993 020 €
• La dotation globale de fonctionnement de la région	208 747 264 €
<b>Sous-total</b>	<b>726 234 622 € <sup>(1)</sup></b>
• La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	18 486 540 €
• La dotation spéciale instituteurs	75 816 €
• DGF permanents syndicaux	475 111 €
• La dotation particulière élu local	63 690 €
<b>Sous-total</b>	<b>19 101 157 €</b>
• Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	46 320 026 €
• Compensation des pertes de bases de CET constatées (régul CC)	374 277 €
• Compensation TADE sur fonds de commerce	203 517 €
• Compensation de la suppression des 1ère et 3ème catég. impôt sur les spectacles	831 526 €
<b>Sous-total</b>	<b>47 729 346 €</b>
<b>Total aides au fonctionnement</b>	<b>793 065 125 €</b>

(1) après déduction du prélèvement sur la fiscalité sur 1 EPCI

<b>2) Les aides à l'investissement</b>	
• Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	116 296 734 €
• La dotation – produit des amendes relatives à la circulation routière	10 093 081 €
• La dotation – produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	774 044 €
• La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	8 494 329 €
• La dotation globale d'équipement (DGE) du département	2 622 603 €
<b>Total aides à l'investissement</b>	<b>138 280 791 €</b>

<b>3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences</b>	
• Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	184 688 191 €
• Nouvelles ressources dynamiques affectées aux régions en substitution DGD liée à la formation professionnelle	29 995 536 €
• Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	118 370 569 €
• Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	10 258 448 €
• Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	30 505 428 €
• Dotation de compensation péréquation au CD	143 993 020 €
• Concours particuliers de la DGD (urbanisme, ports, transport, SCHygiène, changement usage locaux)	208 747 264 €
• Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	18 486 540 €
• Compensation des charges résultant du transfert de RMI (CD 44) TIPP	75 816 €
• Fonds de compensation liée à la fiscalité transférée	475 111 €
• Compensation des charges Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	63 690 €
• Dotation « titres identité »	46 320 026 €
• Dotation « régisseur de police municipale »	374 277 €
• Dotation compensation réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	203 517 €
• Dotation versement du Fonds national de garantie des ressources (FNGIR)	831 526 €
<b>Total dotations suite aux transferts compétences</b>	<b>793 065 125 €</b>
<b>TOTAL DOTATIONS 2016</b>	<b>1 285 114 798 €</b>

# GLOSSAIRE



## A

AAMP	Agence des aires marines protégées
ACI	Ateliers chantiers d'insertion
ACM	Accueil collectif de mineurs
AD	Archives départementales
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée
AFB	Agence française pour la biodiversité
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport de France
AGO	Aéroport du Grand Ouest
AHI	Accueil hébergement insertion
AI	Association intermédiaire
ALUR	Accès au logement et urbanisme rénové
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ARACT	Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARS	Agence régionale de santé
ASA	Association syndicale autorisée
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement

## B

BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BNSSA	Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

## C

CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAE	Coopérative d'activité et d'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CARENE	Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire
CCAPEX	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CD	Conseil départemental
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels et agricoles et forestier
CDCEA	Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CDVS	Commission départementale de la veille sociale
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CERT	Centre d'expertise et de ressources titres
CESP	Contrat d'engagement de service public
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre hospitalier universitaire
CIEC	Comité interministériel égalité et citoyenneté
CIFRE	Convention industrielle de formation à la recherche
CIL	Conférence intercommunale du logement
CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CIR	Crédit impôt recherche
CIR	Comité interministériel aux ruralités
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CNDS	Centre national de développement du sport
CNSS	Commission nationale des secteurs sauvegardés
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
COMUE	Communauté d'universités et établissements
COFIL	Comité de pilotage
CORA	Comité opérationnel contre le racisme et l'antisémitisme
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPMM	Contrôle de la première mise sur le marché
CPE	Convention de promotion de l'emploi
CPER	Contrat de plan État-région
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CREM	Centre de réparation des engins moteurs
CRIB	Centre de ressources et d'information des bénévoles
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi
<b>D</b>	
DALO	Droit au logement opposable
DCE	Directive cadre sur l'eau
DDDJSCS	Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DDEC	Dotations départementales d'équipement des collèges
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGD	Dotations générales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DJRCT	Direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNO	Directive nationale d'orientation
DOCOB	Document d'objectifs
DPB	Droit à paiement de base
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRDFE	Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRES	Dotations régionales d'équipement scolaire
DRLP	Direction de la réglementation et des libertés publiques
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSR	Dotations de solidarité rurale
DSU	Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DT-PJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
DUP	Déclaration d'utilité publique
<b>E</b>	
EAC	Éducation artistique et culturelle
EAPS	Établissement d'activités physiques et sportives
ECLA	Égalité citoyenneté en Loire-Atlantique
EI	Entreprise d'insertion
EIS	Évaluation d'impact en santé
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
ERU	Eau résiduaire urbaine
ESS	Économie sociale et solidaire
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
ETP	Équivalent temps plein
<b>F</b>	
FACE	Fondation agir contre l'exclusion
FAL	Fédération des amicales laïques
FCTVA	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
FIPDR	Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FMN	Fédération des Maraîchers Nantais
FSE	Fonds social européen
FSIL	Fonds de soutien à l'investissement local
FSL	Fonds de solidarité logement
FTJ	Foyer jeunes travailleurs

**G**

GAD	Groupe d'appui départemental
GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
GPECT	Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences
GPM NSN	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire

**H**

HLM	Habitation à loyer modéré
-----	---------------------------

**I**

IAE	Insertion par l'activité économique
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INCO	Information des consommateurs sur les denrées alimentaires
INRAP	Institut national de recherche archéologique préventive

**J**

JEI	Jeune entreprise innovante
-----	----------------------------

**L**

LICRA	Ligue contre le racisme et l'antisémitisme
LNOBPL	Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire

**M**

MAIA	Mission d'accueil et d'information des associations
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MISEB	Mission inter-services de l'eau et de la biodiversité
MJPM	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
MNS	Maître-Nageur Sauveteur
MASP	Maison de service au public
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de service au public

**N**

NEET	Neither in Employment nor in Education or Training
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain

**O**

OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OIV	Office français de l'immigration et de l'intégration
OPCA	Organismes paritaires collecteurs agréés
ONAC	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile

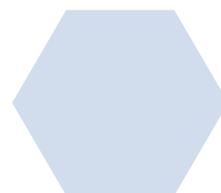
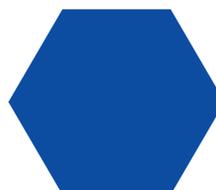
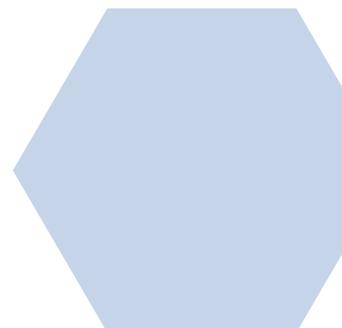
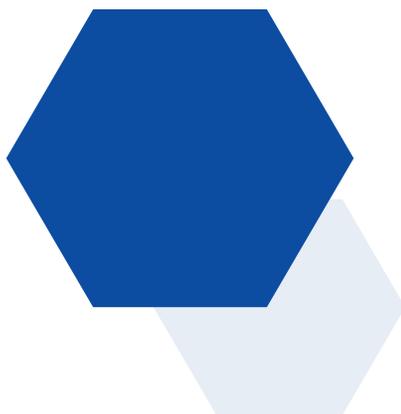
**P**

PAC	Politique agricole commune
PACEA	Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie
PAOT	Programme d'actions opérationnel et territorial
PAPI	Programme d'actions pour la prévention des inondations
PARI	Programme d'accompagnement aux risques industriels
PAVA	Point d'appui à la vie associative
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCET	Plan climat énergie territorial
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDAJ	Plan départemental d'action pour la jeunesse
PLALHPD	Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDM	Programme de mesures
PE	Pôle emploi
PEDT	Projet éducatif de territoire
PES-SV	Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PFTHD	Plan France très haut débit
PIA	Programme d'investissement d'avenir
PIF	Poste d'inspection aux frontières
PIST	Patrimoine industriel scientifique et technique
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises

PMR	Personnes à mobilité réduite
PNE	Programme national d'enquêtes
PNR	Parc naturel régional
PPGSID	Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
PPI	Plan particulier d'intervention
PPNG	Plan préfecture nouvelle génération
PPRI	Plan de prévention des risques inondations
PPRL	Plan de prévention des risques littoraux
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSC	Prévention et secours civiques
PSE	Plan de sauvegarde pour l'emploi
PTMG	Praticien territorial de médecine générale
<b>Q</b>	
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
<b>R</b>	
RAID	Recherche, assistance, intervention, dissuasion
RDI	Référent départemental inondation
REP +	Réseaux d'éducation prioritaire renforcée
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNN	Réserve naturelle nationale
RSA	Revenu de solidarité active
R&D	Recherche et développement
<b>S</b>	
SC	Service civique
SCAP	Stratégie de création d'aires protégées
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCSOH	Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
SDAASAP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SII	Service de l'immigration et de l'intégration
SIOCI	Soutien à l'insertion des occupants des campements illicites
SIRACEDPC	Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
SNPN	Société nationale de la protection de la nature
SPE	Service public de l'emploi
SPEL	Service public de l'emploi local
SPEP	Service public de l'emploi de proximité
SPRO	Service public régional de l'orientation
SRADA	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile
SRI-SI	Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente
STARIP	Service temporaire d'accompagnement pour le relogement et de l'insertion professionnelle des réfugiés
SVE	Saisie par voie électronique
<b>T</b>	
TELEPAC	Téléservices des aides à la PAC
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TIAC	Toxi-infection alimentaire collective
TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TGD	Téléphone grave danger
TPE	Très petites entreprises
TRI	Territoire à risque important d'inondation
<b>U</b>	
UNSS	Union nationale du sport scolaire
USH	Union sociale pour l'habitat
<b>Z</b>	
ZAD	Zone à défendre
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation
ZUS	Zone urbaine sensible

## **CONTRIBUTIONS**

- Préfecture de Loire-Atlantique
- Sous-préfecture de Saint-Nazaire
- Sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis
- Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS) – Délégation territoriale de Loire-Atlantique
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) – Unité territoriale de Loire-Atlantique
- Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire (DRAC)
- Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire (DRDJSCS)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL)
- Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Pays de la Loire (DRDFE)
- Délégation régionale à la recherche et à la technologie des Pays de la Loire (DRRT)
- Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire-Atlantique (DSDEN)
- Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique (DDTM)
- Direction Départementale Déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire (DDDJSCS)
- Direction départementale de la protection des populations de Loire-Atlantique (DDPP)
- Archives départementales de Loire-Atlantique



## CONTACT

Préfecture de la Loire-Atlantique  
6 quai Ceineray, 44035 Nantes  
02 40 41 20 20  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

 @Prefet44